



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 07 février 2024 et
soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2024**

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	5
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	6
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	9
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
COMPTE DE RÉSULTAT.....	11
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	12
BILAN ACTIF.....	13
BILAN PASSIF.....	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	15
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	17
NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2023	20
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	24
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	24
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	24
1.2 Principes et méthodes comptables.....	28
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	71
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	75
2.1 Principales variations du périmètre de consolidation.....	75
2.2 Application de la nouvelle norme IFRS 17.....	77
NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	78
3.1 Risque de crédit.....	78
3.2 Expositions au risque souverain	111
3.3 Risque de marché	113
3.4 Risque de liquidité et de financement	118
3.5 Comptabilité de couverture	120
3.6 Risques opérationnels.....	130
3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires	130
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	131
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	131
4.2 Produits et charges de commissions.....	132
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	132
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	134
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	134
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	134
4.7 Charges générales d'exploitation	135
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	136
4.9 Coût du risque	137
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	138
4.11 Impôts.....	138
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	141
NOTE 5 Informations sectorielles	143

5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	146
5.2	Information sectorielle par zone géographique	148
5.3	Spécificités de l'assurance	149
NOTE 6	Notes relatives au bilan	181
6.1	Caisse, banques centrales	181
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	181
6.3	Instruments dérivés de couverture	184
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	184
6.5	Actifs financiers au coût amorti	187
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	189
6.7	Passifs financiers au coût amorti	191
6.8	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	193
6.9	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	195
6.10	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	197
6.11	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	199
6.12	Co-entreprises et entreprises associées.....	200
6.13	Immeubles de placement	207
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	209
6.15	Écarts d'acquisition	210
6.16	Provisions	213
6.17	Dettes subordonnées	220
6.18	Capitaux propres.....	221
6.19	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	225
NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	227
7.1	Détail des charges de personnel	227
7.2	Effectif moyen de la période	227
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	227
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	228
7.5	Autres avantages sociaux	231
7.6	Paiements à base d'actions.....	231
7.7	Rémunérations de dirigeants	232
NOTE 8	Contrats de location.....	233
8.1	Contrats de location dont le groupe est preneur	233
8.2	Contrats de location dont le groupe est bailleur	234
NOTE 9	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	236
NOTE 10	Reclassements d'instruments financiers	238
NOTE 11	Juste valeur des instruments financiers	239
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	240
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	241
11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	253
11.4	Réformes des indices de référence	254
NOTE 12	Impacts des évolutions comptables ou autres événements	256
NOTE 13	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023	263
13.1	Information sur les filiales.....	263
13.2	Participations ne donnant pas le contrôle.....	264
13.3	Composition du périmètre.....	266



NOTE 14 Participations et entités structurées non consolidées	293
14.1 Participations non consolidées.....	293
14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées	293
NOTE 15 Événements postérieurs au 31 décembre 2023.....	298

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

L'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

50% des ressources d'épargne collectées par les Caisses régionales leur sont restituées sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires dans la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit" (selon le sens du compte ordinaire ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB - Cf. ci-dessus) ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO III

Au 31/12/2023, l'encours résiduel des emprunts TLTRO III auprès de la BCE est de 26,8 milliards d'euros.

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE, ET RESOLUTION BANCAIRE

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2017/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'investissement (« CCI ») et les certificats coopératifs d'associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales³ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.7 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2023 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 408 millions d'euros (8 062 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- prêts et créances sur la clientèle : 1 574 millions d'euros (2 852 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- dettes envers les établissements de crédit : 2 428 millions d'euros (5 823 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- dettes envers la clientèle : 451 millions d'euros (183 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- engagements donnés sur instruments financiers : 1 298 millions d'euros (6 309 millions d'euros au 31 décembre 2022);
- engagements reçus sur instruments financiers : 3 682 millions d'euros (4 887 millions d'euros au 31 décembre 2022).

A noter, les principales variations par rapport au 31 décembre 2022 s'expliquent par l'acquisition en avril 2023 des 50% complémentaires de CA Auto Bank et par conséquent le passage de cette entité de Mise en Equivalence à Intégration Globale.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;

³ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Retraité ³
Intérêts et produits assimilés	4.1	59 120	30 013
Intérêts et charges assimilées	4.1	(44 876)	(16 966)
Commissions (produits)	4.2	13 202	13 127
Commissions (charges)	4.2	(4 973)	(4 366)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	11 857	(11 217)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		4 455	(4 376)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		7 401	(6 841)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(483)	(57)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(637)	(105)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		153	48
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	2
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance ¹	5.3	(8 352)	11 648
Produits des activités d'assurance		13 454	13 190
Charges afférentes aux activités d'assurance		(10 400)	(10 100)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(75)	164
Produits et charges financiers d'assurance		(11 395)	8 348
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance		48	46
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		15	-
Produits des autres activités	4.6	2 179	1 183
Charges des autres activités	4.6	(2 492)	(876)
Produit net bancaire		25 180	22 491
Charges générales d'exploitation	4.7	(12 990)	(12 155)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 151)	(1 105)
Résultat brut d'exploitation		11 039	9 231
Coût du risque	4.9	(1 777)	(1 746)
Résultat d'exploitation		9 262	7 485
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		197	371
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	85	15
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.15	2	-
Résultat avant impôt		9 546	7 871
Impôts sur les bénéfices	4.11	(2 200)	(1 806)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.11	(3)	121
Résultat net		7 343	6 186
Participations ne donnant pas le contrôle	13.2	995	880
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		6 348	5 306
Résultat par action (en euros) ²	6.18	1,943	1,637
Résultat dilué par action (en euros) ²	6.18	1,943	1,637

¹ Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.3 Spécificités assurance.

² Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

³ Les informations au 31 décembre 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 12 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Retraité ¹
Résultat net		7 343	6 185
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(139)	325
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	(263)	793
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	23	58
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.12	(128)	1
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(507)	1 177
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	12	7
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	97	(290)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(1)	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	(399)	891
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(376)	182
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	9 885	(40 384)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	1 025	(2 865)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		(9 471)	37 448
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		27	(247)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	1 090	(5 866)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(73)	47
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(380)	1 551
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	26
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	637	(4 242)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	238	(3 351)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		7 581	2 834
Dont part du Groupe		6 646	2 008
Dont participations ne donnant pas le contrôle		935	826

¹ Les informations au 31 décembre 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 12 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Retraité ¹	01/01/2022 Retraité ¹
Caisse, banques centrales	6.1	177 320	207 648	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-3.2-6.2-6.6	523 572	446 472	445 166
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		301 925	249 249	237 335
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		221 647	197 223	207 831
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	20 453	31 867	14 130
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-3.2- 6.4-6.6	215 476	208 860	260 286
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		209 352	206 093	257 867
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		6 124	2 767	2 419
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.2-3.4-6.5-6.6	1 151 020	1 143 290	1 044 247
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		554 928	567 512	501 295
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		516 281	488 571	458 877
<i>Titres de dettes</i>		79 811	87 206	84 075
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ²		(6 241)	(16 115)	3 194
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	6 303	6 379	5 753
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	59 313	67 504	34 841
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	9	134	2 909
Contrats d'assurance émis - Actif	5.3	-	-	78
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.3	1 093	977	855
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.12	2 599	4 300	3 850
Immeubles de placement	6.13	10 824	11 974	11 305
Immobilisations corporelles	6.14	8 586	6 020	6 093
Immobilisations incorporelles	6.14	3 142	3 094	3 180
Ecart d'acquisition	6.15	15 929	15 682	15 632
TOTAL DE L'ACTIF ²		2 189 398	2 138 086	2 089 275

¹ Les informations au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 12 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

² La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Retraité ¹	01/01/2022 Retraité ¹
Banques centrales	6.1	274	59	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	357 937	292 639	259 986
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		267 860	238 700	207 726
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		90 077	53 939	52 260
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	30 992	45 644	12 358
Passifs financiers au coût amorti		1 290 822	1 324 553	1 269 634
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.1-3.4-6.7	202 623	284 232	314 845
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.4-6.7	834 998	825 607	778 845
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.4-6.7	253 201	214 715	175 944
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ²		(11 586)	(15 660)	4 984
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	3 090	2 207	2 260
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	60 568	54 708	52 530
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	21	205	2 502
Contrats d'assurance émis - Passif	5.3	348 452	331 268	377 218
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.3	76	92	67
Provisions	6.16	3 516	3 521	4 537
Dettes subordonnées	6.17	25 317	23 370	26 101
Total dettes		2 109 478	2 062 606	2 013 455
Capitaux propres		79 919	75 480	75 818
Capitaux propres part du Groupe		71 086	66 519	66 978
Capital et réserves liées		30 907	29 603	28 495
Réserves consolidées		36 265	34 865	38 440
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 434)	(3 255)	69
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-	(26)
Résultat de l'exercice		6 348	5 306	-
Participations ne donnant pas le contrôle		8 833	8 961	8 842
TOTAL DU PASSIF ²		2 189 398	2 138 086	2 089 275

¹ Les informations au 31 décembre 2022 et au 1er janvier 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 12 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

² La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe								Résultat net	Capitaux propres
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2022 Publiés	9 341	53 507	(1 170)	4 888	66 566	2 952	(1 301)	1 651	-	68 217
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC ²	-	367	-	-	367	(1 634)	26	(1 608)	-	(1 241)
Capitaux propres au 1er janvier 2022 Retraités	9 341	53 874	(1 170)	4 888	66 933	1 318	(1 275)	43	-	66 976
Augmentation de capital	(213)	(718)	-	-	(931)	-	-	-	-	(931)
Variation des titres autodétenus	-	-	883	-	883	-	-	-	-	883
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(8)	-	1 101	1 093	-	-	-	-	1 093
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(404)	-	-	(404)	-	-	-	-	(404)
Dividendes versés en 2022	-	(3 173)	-	-	(3 173)	-	-	-	-	(3 173)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	18	-	-	18	-	-	-	-	18
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(213)	(4 285)	883	1 101	(2 514)	-	-	-	-	(2 514)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(17)	-	-	(17)	(4 194)	848	(3 346)	-	(3 363)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(14)	-	-	(14)	-	14	14	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(4)	-	-	(4)	-	4	4	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	44	4	48	-	48
Résultat 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	5 306	5 306
Autres variations	-	66	-	-	66	-	-	-	-	66
Capitaux propres au 31 décembre 2022 Retraités	9 128	49 638	(287)	5 989	64 468	(2 832)	(423)	(3 255)	5 306	66 519
Affectation du résultat 2022	-	5 306	-	-	5 306	-	-	-	(5 306)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023 Retraités	9 128	54 944	(287)	5 989	69 774	(2 832)	(423)	(3 255)	-	66 519
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC ³	-	(228)	-	-	(228)	375	148	523	-	295
Capitaux propres au 1er janvier 2023 Retraités	9 128	54 716	(287)	5 989	69 546	(2 457)	(275)	(2 732)	-	66 814
Augmentation de capital	31	40	-	-	71	-	-	-	-	71
Variation des titres autodétenus	-	-	(90)	-	(90)	-	-	-	-	(90)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(4)	-	1 231	1 227	-	-	-	-	1 227
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(454)	-	-	(454)	-	-	-	-	(454)
Dividendes versés en 2023	-	(3 168)	-	-	(3 168)	-	-	-	-	(3 168)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	44	-	-	44	-	-	-	-	44
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	31	(3 542)	(90)	1 231	(2 370)	-	-	-	-	(2 370)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	44	-	-	44	744	(384)	360	-	404
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	40	-	-	40	-	(40)	(40)	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	3	-	-	3	-	(3)	(3)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(71)	9	(62)	-	(62)
Résultat 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	6 348	6 348
Autres variations	-	(48)	-	-	(48)	-	-	-	-	(48)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	9 159	51 170	(377)	7 220	67 172	(1 784)	(650)	(2 434)	6 348	71 086

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres auto détenus.

² Le détail de l'impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 à la date de transition du 1er janvier 2022 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022" ci-après.

³ Le détail des changements de désignation et de classement des actifs financiers effectués au 1er janvier 2023 en application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers est présenté dans la note "Nouvelle désignation des actifs financiers" ci-après.

Participations ne donnant pas le contrôle						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
(en millions d'euros)	Capital, réserves liés et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2022 Publié	8 794	(64)	(31)	(95)	8 699	76 916
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC ²	143	-	-	-	143	(1 098)
Capitaux propres au 1er janvier 2022 Retraillés	8 937	(64)	(31)	(95)	8 842	75 818
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(931)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	883
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 093
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(110)	-	-	-	(110)	(514)
Dividendes versés en 2022	(464)	-	-	-	(464)	(3 637)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	6	-	-	-	6	24
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(568)	-	-	-	(568)	(3 082)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3)	(95)	39	(56)	(59)	(3 422)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	(2)	-	-	-	(2)	(2)
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	(9)	3	-	3	(6)	42
Résultat 2022	879	-	-	-	879	6 185
Autres variations	(127)	-	-	-	(127)	(61)
Capitaux propres au 31 décembre 2022 Retraillés	9 109	(156)	8	(148)	8 961	75 480
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023 Retraillés	9 109	(156)	8	(148)	8 961	75 480
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC ³	-	-	-	-	-	295
Capitaux propres au 1er janvier 2023 Retraillés	9 109	(156)	8	(148)	8 961	75 775
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	71
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(90)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(499)	-	-	-	(499)	728
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(150)	-	-	-	(150)	(604)
Dividendes versés en 2023	(465)	-	-	-	(465)	(3 633)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	10	-	-	-	10	54
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(1 104)	-	-	-	(1 104)	(3 474)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(34)	(26)	(60)	(60)	344
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(2)	2	-	-	(62)
Résultat 2023	995	-	-	-	995	7 343
Autres variations	41	-	-	-	41	(7)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	9 041	(192)	(16)	(208)	8 833	79 919

² Le détail de l'impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 à la date de transition du 1er janvier 2022 est présenté dans la note "Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022" ci-après.

³ Le détail des changements de désignation et de classement des actifs financiers effectués au 1er janvier 2023 en application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers est présenté dans la note "Nouvelle désignation des actifs financiers" ci-après.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Retraité ⁶
Résultat avant impôt		9 547	7 871
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 151	1 104
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	(2)	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		9 661	(6 882)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(197)	(371)
Résultat net des activités d'investissement		(85)	(14)
Résultat net des activités de financement		3 525	2 497
Autres mouvements		1 677	(203)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		15 730	(3 869)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit ¹		(67 617)	(66 705)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(14 303)	14 154
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		9 390	80 677
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		11 383	(30 004)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ²		618	679
Impôts versés		(1 260)	(1 213)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(61 789)	(2 412)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(127)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(36 512)	1 463
Flux liés aux participations ³		10 737	(3 606)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(885)	(1 042)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(387)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		9 852	(5 035)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁴		(3 463)	(3 226)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁵		20 010	3 706
Flux provenant des activités abandonnées		-	118
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		16 546	598
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(2 735)	(1 273)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(12 849)	(4 247)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		155 431	159 678
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		207 577	236 696
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(52 146)	(77 018)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		142 584	155 431
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		177 002	207 577
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(34 418)	(52 146)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(12 848)	(4 247)

*Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Flux nets de trésorerie provenant du remboursement du TLTRO III :

Au 31 Décembre 2023, les remboursements de TLTRO III s'élèvent à - 68 milliards d'euros.



² Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 Décembre 2023, ce montant comprend le versement des dividendes de CA Auto Bank pour + 585 millions d'euros et des filiales d'Amundi pour +23 millions d'euros.

³ Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2023 s'établit à + 11 702 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'impact de trésorerie nette suite à l'acquisition de 50% des titres résiduels de CA Auto Bank détenus par Stellantis pour + 929 millions d'euros, d'un décaissement de - 31 millions d'euros de trésorerie pour l'acquisition de la société Watea par Crédit Agricole Leasing & Factoring, de - 206 millions d'euros de trésorerie nette suite à l'acquisition des activités d'ALD et de LeasePlan réalisée par l'entité Drivalia ainsi que de +11 010 millions d'euros pour l'acquisition des activités asset servicing de RBC Investor Services.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -917 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

⁴ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à -3 486 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour -3 168 millions d'euros
- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 465 millions d'euros
- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 604 millions d'euros.

Ce montant correspond également aux émissions d'instruments de capitaux propres pour + 1 250 millions euros et au remboursement anticipé d'instruments de capitaux propres pour - 499 millions d'euros.

⁵ Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2023, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à + 45 498 millions d'euros et les remboursements à - 24 288 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à + 1 703 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 3 525 millions d'euros.

⁶ Les informations au 31 décembre 2022 ont été retraitées suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 17. Les impacts sont présentés en note 12 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements".

NOTES ANNEXES SUR LES EFFETS DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2023

IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 AU 1ER JANVIER 2022

La norme IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative.

L'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les capitaux propres du Groupe à la date de transition du 1er janvier 2022 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021 - NORME IFRS 4	76 916
Incidence sur les réserves	510
Décomptabilisation de la réserve overlay	3 626
Réévaluation des immeubles de placement à la juste valeur par résultat (IAS 40 amendée par IFRS 17)	2 761
Réévaluation des participations dans des entreprises associées et coentreprises à la juste valeur par résultat (IAS 28 amendée par IFRS 17)	208
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	262 090
Évaluation et comptabilisation des actifs et passifs en application d'IFRS 17	(277 989)
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	9 814
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 634)
Décomptabilisation de la réserve overlay	(3 626)
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	11 805
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(9 813)
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	26
Décomptabilisation des soldes qui n'existeraient pas si l'entité avait toujours appliqué IFRS 17	27
Comptabilisation des produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	(1)
Total - Impact sur les capitaux propres de la première application d'IFRS 17	(1 098)
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2022 - NORME IFRS 17	75 818

NOUVELLE DESIGNATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les entités qui appliquaient IFRS 9 avant IFRS 17 (comme c'est le cas du Groupe) sont autorisées - et dans certains cas sont tenues - de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17.

En application de ces dispositions, le Groupe a procédé à des changements de désignation et de classement de certains actifs financiers, de manière rétrospective à la date de première application d'IFRS 17 (1er janvier 2023). Le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures pour refléter ces changements de désignation ou de classement. Ainsi, le Groupe a comptabilisé dans le solde d'ouverture des capitaux propres au 1er janvier 2023 toute différence entre la valeur comptable précédente de ces actifs financiers et la valeur comptable de ces actifs financiers à la date de première application.

Le tableau suivant synthétise la catégorie d'évaluation et la valeur comptable des actifs financiers concernés, déterminées immédiatement avant et après application des dispositions transitoires d'IFRS 17 sur la nouvelle désignation des actifs financiers :

Actifs financiers	31/12/2022		01/01/2023								
	Valeur comptable	Actifs financiers à la juste valeur par résultat					Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
		Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances	Titres de dettes
(en millions d'euros)		Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	190 999	-	38 665	66 750	81 939	-	-	-	3 645	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	190 999	-	38 665	66 750	81 939	-	-	-	3 645	-	-
Instruments de capitaux propres	42 310	-	38 665	-	-	-	-	-	3 645	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	66 750	-	-	66 750	-	-	-	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	81 939	-	-	-	81 939	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	175 458	-	-	-	-	-	2 837	171 879	119	-	623
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	175 339	-	-	-	-	-	2 837	171 879	-	-	623
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	119	-	-	-	-	-	-	-	119	-	-
Actifs financiers au coût amorti	2 310	-	-	-	-	-	30	-	-	828	1 452
Prêts et créances	828	-	-	-	-	-	-	-	-	828	-
Titres de dettes	1 482	-	-	-	-	-	30	-	-	-	1 452
Valeur comptable des actifs financiers avant la date de première application d'IFRS 17	368 767	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retraitement de la valeur comptable	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	-	384
Valeur comptable des actifs financiers à la date de première application d'IFRS 17 (après application du paragraphe C29)	-	-	38 665	66 750	81 939	-	2 862	171 879	3 764	828	2 459

Les reclassements que le Groupe a effectués au 1er janvier 2023 concernent d'une part la désignation de certains instruments de capitaux propres comme étant évalués à la juste valeur par capitaux propres, et d'autre part la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dette. Ces derniers étaient éligibles à une telle réévaluation car ils sont détenus aux fins d'une activité liée à des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17. Le Groupe a réévalué à la juste valeur par résultat certains instruments de dette qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres ou au coût amorti en considérant que le modèle de gestion dans lequel ceux-ci s'inscrivaient était le modèle par défaut (modèle autre/vente) ; il s'agit uniquement d'obligations émises par Crédit Agricole SA et souscrites par Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs, le Groupe a réévalué au coût amorti certains instruments de dette qui étaient auparavant évalués à la juste valeur par capitaux propres en considérant que ceux-ci s'inscrivaient dans un modèle de gestion dont l'objectif est principalement de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (modèle collecte) ; il s'agit d'actifs qui ont été affectés au canton fonds propres et prévoyance (et qui ne constituent donc plus des éléments sous-jacents à des contrats évalués selon le modèle VFA) dans le cadre de la mise en œuvre du cantonnement des actifs de Predica.

Pour rappel, Crédit Agricole SA employait depuis le 1er janvier 2018 l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche visait à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 à compter du 1er janvier 2023 (IFRS 17). Elle permettait en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire engendrée par une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2023 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2022.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
IFRS 17 Contrats d'assurance IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance »	1 ^{er} janvier 2023	Oui
Amendements à IFRS 17 Informations comparatives à la première application conjointe d'IFRS 17 et d'IFRS 9	1 ^{er} janvier 2023	Non ¹
IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 8 Définition des estimations comptables	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs découlant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023	Non
IAS 12 Réforme fiscale internationale Pilier 2	1 ^{er} janvier 2023	Non

¹ Le Crédit Agricole S.A. applique IFRS 9 pour ses activités d'assurance depuis le 1^{er} janvier 2018. Il n'est donc pas concerné par les §C28A à C28E de ces amendements. En outre, il n'applique pas la possibilité offerte par le §C33A de ces amendements (superposition de classement) concernant la présentation des informations comparatives pour les actifs financiers décomptabilisés entre la date de transition à IFRS 17 et la date de première application d'IFRS 17.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 31 DECEMBRE 2023 ET AFFECTANT LE GROUPE

Normes IFRS 17 : Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4. Elle est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021 contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1er janvier 2023. Les principales modifications aux autres normes IFRS qui impactent le Groupe sont les amendements à IAS 28 et IAS 40, qui permettent d'évaluer à la juste valeur par résultat les participations dans des entreprises associées et coentreprises ainsi que les immeubles de placement qui constituent des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe. Les principes et méthodes comptables des immeubles de placement qui ne répondent pas à cette définition sont inchangés, i.e. comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leurs mises en service.

IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative relative à l'exercice 2022 présentée dans les états financiers de l'exercice 2023 est retraitée, et un bilan à la date de transition (1er janvier 2022) est également présenté.

Les effets de l'entrée en vigueur d'IFRS 17 sur les états financiers consolidés du Groupe au 1er janvier 2022 sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres ainsi que dans la note « Impact sur les capitaux propres de l'application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2022 » ci-dessus.

Des informations complémentaires sur les méthodes utilisées pour déterminer l'évaluation des contrats d'assurance à la date de transition, ainsi que sur l'effet de l'application de l'approche rétrospective modifiée sur la CSM (Contractual Service Margin), les produits des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance, sont fournis dans les tableaux de la note 5.3 sur les montants transitoires ci-dessous.

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats qui entrent dans son champ d'application (i.e. les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance émis et détenus, et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance), ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

Son application se traduit par des changements significatifs sur ces points.

Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe, comme l'autorisait la norme IFRS 4, comptabilisait auparavant les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire en application des normes comptables françaises, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

Ces principes ne sont plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance. Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance a consisté pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance comme les contrats selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police ;
- séparer des contrats d'assurance les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens distincts ou les services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance, et les comptabiliser en fonction des normes qui leur sont applicables ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur rentabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats), sachant qu'il n'est pas possible de classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (à l'exception, sur option, des contrats mutualisés intergénérationnels et des contrats avec compensation des flux de trésorerie, qui sont exemptés de cette exigence en application de l'exemption européenne) ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
 - des flux de trésorerie d'exécution (i.e. une estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustée au titre du risque non financier, et qui doit intégrer l'ensemble des informations disponibles de manière cohérente avec les données de marché observables) ;
 - et de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
 - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date ;
 - et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés ;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé ; un tel actif est décomptabilisé lorsque ces flux sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « approche des honoraires variables » (Variable Fee Approach, VFA). Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « méthode d'affectation des primes » (Premium Allocation Approach, PAA) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Changements en termes de présentation et d'informations en annexe

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres se traduit par des changements significatifs par rapport à la présentation auparavant retenue.

Ainsi, les postes du bilan dans lesquels étaient auparavant comptabilisés les différents éléments relatifs à l'évaluation des contrats d'assurance selon IFRS 4 ne sont plus présentés (participation aux bénéfices différée, provisions techniques des contrats d'assurance).

De la même manière, les postes du compte de résultat dans lesquels les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance étaient auparavant comptabilisés ne sont plus présentés (notamment le montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition).

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres voit la suppression des postes relatifs à la comptabilité reflet et à l'approche par superposition (ces mécanismes étant spécifiques à IFRS 4), et la création des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OCI.

La norme IFRS 17 contient en outre de nouvelles exigences en termes d'informations qualitatives et quantitatives à fournir dans les notes annexes aux états financiers, concernant les montants comptabilisés, les jugements et les risques relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

Les dispositions relatives à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 sont détaillées dans la section « Principes et méthodes comptables » ci-dessous.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2023 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2023.

Décisions IFRS IC, finalisées et approuvées par l'IASB pouvant affecter le Groupe

L'IFRIC a publié en octobre 2022 une décision concernant l'évaluation des groupes de contrats d'assurance multidevises, en réponse à une question sur l'application conjointe d'IAS 21 et d'IFRS 17 pour évaluer un groupe de contrats d'assurance générant des flux de trésorerie dans plusieurs monnaies. Dans sa décision, l'IFRIC a notamment observé que les normes IFRS 17 et IAS 21 font référence à des transactions ou éléments qui sont libellés dans une seule monnaie, et ne contiennent pas de dispositions explicites concernant la détermination de la monnaie dans laquelle sont libellés des transactions ou éléments qui génèrent des flux de trésorerie dans plusieurs monnaies. Par conséquent, l'entité doit développer une méthode comptable en application d'IAS 8 pour déterminer, à la date de comptabilisation initiale, la monnaie ou les monnaies dans lesquelles un tel groupe de contrats d'assurance (y compris la CSM) est libellé. Ainsi, deux méthodes comptables peuvent être appliquées (dites " monodevises " ou " multidevises "), ce qui détermine les variations des taux de change qui sont des variations du risque financier comptabilisées en application d'IFRS 17, et celles qui sont des écarts de change comptabilisés en application d'IAS 21. En application de cette décision, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de méthode comptable d'évaluer les groupes de contrats d'assurance multidevises selon la méthode dite monodevises : ainsi, les variations provenant de la conversion des monnaies dans lesquelles les flux de trésorerie d'exécution du groupe sont libellés dans la monnaie unique dans laquelle le groupe est libellé sont comptabilisées en application d'IFRS 17 (produits financiers ou charges financières d'assurance), et les variations provenant de la conversion de la monnaie dans laquelle le groupe est libellé dans la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées en application d'IAS 21 (écarts de change).

L'IFRIC a publié en octobre 2023 une décision concernant l'évaluation des créances de primes envers les intermédiaires, en réponse à une question sur l'application par l'assureur des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9 à de telles créances, dans le cas où l'assuré a payé les primes à l'intermédiaire (s'acquittant ainsi de son obligation en vertu du contrat d'assurance) mais que l'intermédiaire, qui agit au nom de l'assureur, n'a pas encore payé les primes à ce dernier (qui est néanmoins obligé de fournir les services prévus au contrat à l'assuré). Dans sa décision, l'IFRIC a notamment observé que la norme IFRS 17 est silencieuse quant au moment où les flux de trésorerie inclus dans la frontière d'un contrat d'assurance sont décomptabilisés de l'évaluation du groupe de contrats correspondant. Par conséquent, l'entité doit développer une méthode comptable en application d'IAS 8 pour déterminer quand ces flux de trésorerie sont décomptabilisés de l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance : soit lorsque ces flux de trésorerie sont recouverts ou réglés en cash - et dans ce cas les dispositions d'IFRS 17 en matière d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir s'appliquent à la créance de primes envers l'intermédiaire (vue 1), soit lorsque l'obligation de l'assuré en vertu du contrat d'assurance est acquittée - et dans ce cas ce sont les dispositions d'IFRS 9 qui s'appliquent à cette même créance (vue 2). En application

de cette décision, le groupe Crédit Agricole a fait le choix de méthode comptable de traiter les créances de primes envers les intermédiaires selon IFRS 9 dans ce cas de figure.

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'année 2023 s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la poursuite de la crise en Ukraine, les tensions sur les matières premières et l'énergie et la crise au Moyen-Orient. Crédit Agricole S.A. a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux, la baisse du marché actions et une perturbation du marché des changes. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2023.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes, et les informations à leur sujet sont développées dans les sections et notes auxquelles il est fait référence ci-dessous :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats : dans les sections « Evaluation des contrats d'assurance / Estimation des flux de trésorerie futurs » et « Evaluation des contrats d'assurance / Frontière des contrats » ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Ajustement au titre du risque non financier » ;
- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Taux d'actualisation » ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance : dans la section « Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition : dans la note « Spécialités de l'assurance / Montants transitoires » ;
- le niveau de marge réalisé par les distributeurs bancaires lors de la commercialisation des contrats d'assurance internes au Groupe appelé Marge Interne.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 ET 39)

DÉFINITIONS

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits « verts » ou « ESG » et les passifs financiers dits « green bonds » comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des prêts ou emprunts permettant de financer des projets environnementaux ou de transition écologique. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après. Notamment, les prêts dont l'indexation de la rémunération du critère ESG n'introduit pas d'effet levier ou est considérée comme non matérielle en termes de variabilité des flux de trésorerie de l'instrument ne sont pas considérés comme échouant au test SPPI sur la base de ce seul critère.

Dans le cadre de son projet de revue de l'application (" Post-implementation Review "/PIR) de la norme IFRS 9, l'IASB a décidé, en mai 2022, d'initier des travaux d'amendement de la norme IFRS 9 afin de clarifier les modalités d'application du test SPPI à ce type d'actifs financiers. Un exposé-sondage a été publié en mars 2023 et la période d'appels à commentaires a été ouverte jusqu'au 19 juillet 2023. L'IASB a prévu de publier un amendement à la norme IFRS 9 au cours de 2024, qui sera ensuite soumis au processus d'adoption par l'Union Européenne.

CONVENTIONS D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

ACTIFS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ». Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit ».

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle Collecte et Vente et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

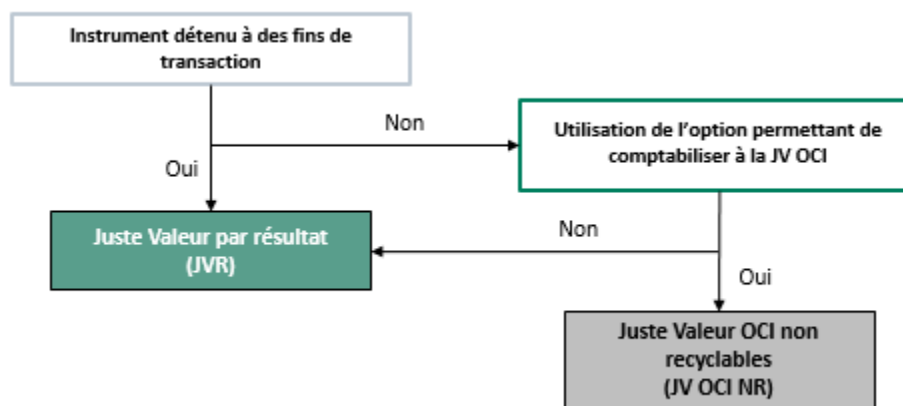
Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / Vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.



Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, Crédit Agricole S.A. continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les

nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Le Crédit Agricole S.A. emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 4 *Contrats d'assurance*), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2023 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et a été réalisée :

- au 1^{er} janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, Crédit Agricole S.A. reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait continué d'appliquer la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le « Produit Net Bancaire », avant effets fiscaux, sur la ligne « Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition ». Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne « Impôts sur les bénéfices ».

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne « Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition ».

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité liée à la réalisation des contrats relevant d'IFRS 4 ;
- Ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

PASSIFS FINANCIERS

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16 « Provisions ».

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

INTÉRÊTS NÉGATIFS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

DÉPRÉCIATION / PROVISIONNEMENT POUR RISQUE DE CRÉDIT

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et

- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1ère étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), le Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, le Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Crédit Agricole S.A. comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- le Crédit Agricole S.A. estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Stage 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Stage 1) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (Stage 2 et 3), et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que Crédit Agricole S.A. ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Stages).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage 1* à *Stage 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Critère relatif :

Pour apprécier le caractère significatif de la dégradation relative du risque de crédit, des seuils sont calibrés régulièrement en fonction des probabilités de défaut à maturité qui incluent l'information prospective en date de clôture et en date de comptabilisation initiale.

Ainsi, un instrument financier est classé en stage 2, si le ratio entre la probabilité de défaut de l'instrument en date de clôture d'une part et celle en date de comptabilisation initiale d'autre part est supérieur au seuil multiplicatif défini par le groupe.

Ces seuils sont déterminés par portefeuille homogène d'instruments financiers en s'appuyant sur la segmentation du dispositif prudentiel de gestion des risques.

À titre d'exemple, le seuil multiplicatif sur les crédits immobiliers résidentiels français varie en fonction du portefeuille entre 1,5 et 2,5. Celui sur les crédits à la grande clientèle (hors banque d'investissement) varie entre 2 et 2,6.

Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de +30bp. Lorsque la probabilité de défaut à un an est inférieure 0,3%, le risque de crédit est considéré « non significatif ».

2. Critère absolu :

- compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du Groupe Crédit Agricole, quand la probabilité de défaut à 1 an en date de clôture est supérieure à 15 % pour la clientèle de détail et 12% pour la grande clientèle, la dégradation du risque est considérée comme significative et l'instrument financier classé en stage 2
- le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil de dégradation significative et de classement en Stage 2
- l'instrument financier est classé en stage 2 en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Stage 2.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, les encours sont reclassés en *Stage 1* (encours sains), et, la dépréciation est ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne);
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;

- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Groupe Crédit Agricole utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêté, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en Stage 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en Produit Net Bancaire pour les intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Crédit Agricole S.A. considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole S.A. valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels Crédit Agricole S.A. peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à Crédit Agricole S.A., qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2:

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par

un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risques de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou

- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

PROVISIONS (IAS 37)

Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels un recensement des risques avérés, et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.16 "Provisions".

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du Crédit Agricole S.A. qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. Cet avantage ne tient plus compte de la décote d'incessibilité depuis le 1^{er} janvier 2023.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres du Groupe Crédit Agricole, ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

IMPOTS SUR LE RESULTAT (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Impôts exigibles

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par Crédit Agricole S.A. peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

Impôts différés

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- le Crédit Agricole S.A. a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Plus-values sur titres

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par Crédit Agricole S.A. au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction des capitaux propres.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

Contrats de location IFRS 16

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Risques fiscaux

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

OPERATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Crédit Agricole S.A.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

CONTRATS D'ASSURANCE

DÉFINITION ET CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats émis par les entités du Groupe se répartissent dans les catégories suivantes :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis, qui relèvent de la norme IFRS 17 ; et
- les contrats d'investissement, qui relèvent soit de la norme IFRS 17 soit de la norme IFRS 9 selon qu'ils comportent ou non des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats de réassurance détenus par les entités du Groupe relèvent également de la norme IFRS 17.

Toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de la police.

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Les contrats d'assurance et de réassurance exposent également le Groupe au risque financier.

Le risque d'assurance se définit comme le risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire à l'émetteur d'un contrat. Le risque financier correspond au risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, prix d'une marchandise, taux de change, indice de prix ou de taux, notation de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Les principaux risques d'assurance portent sur la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale) ou le chômage des personnes, ou encore sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

En application des principes d'IFRS 17, les contrats d'assurance peuvent être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les autres contrats d'assurance émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) constituent des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Contrats d'investissement

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement. Ils comprennent les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié ;
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire recouvrent principalement les contrats d'épargne en euros. Dans le cas d'un contrat multi-supports, dès lors que l'assuré a la faculté d'opter à tout moment pour le transfert de tout ou partie de son épargne sur un fonds en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire (dans des conditions qui ne sont pas de nature à bloquer de tels arbitrages), le Groupe considère que le contrat dans son ensemble est un contrat avec éléments de participation discrétionnaire, que cette option ait ou non été exercée par l'assuré.

Les contrats d'investissement qui ne répondent pas à la définition précédente sont des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, ils relèvent de la norme IFRS 9.

COMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

À l'origine, le Groupe sépare les dérivés incorporés, les composantes investissement distinctes et toute promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance, et les comptabilise comme des composantes autonomes selon les normes IFRS applicables.

Une fois séparées les composantes autonomes distinctes le cas échéant, le Groupe applique IFRS 17 pour comptabiliser l'ensemble des composantes restantes du contrat d'assurance.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles de contrats, puis à diviser ces derniers en trois groupes selon la profitabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (principe des cohortes annuelles).

Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille doit être divisé en constituant au moins les groupes suivants :

- un groupe de contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires, s'il existe de tels contrats ;
- un groupe de contrats pour lesquels, au moment de la comptabilisation initiale, il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite, s'il existe de tels contrats ; et
- un groupe constitué des autres contrats du portefeuille, s'il existe de tels contrats.

Ces groupes représentent le niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement évalués et comptabilisés.

Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés (par exemple, en fonction des portefeuilles financiers auxquels ils se rattachent pour les produits d'épargne-retraite, en fonction de la maille retenue pour l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité pour les produits de risques, ou en fonction des lignes d'activité pour les produits d'assurance dommages). La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Crédit Agricole S.A. a choisi de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable est appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe éligibles à l'exemption.

Le Groupe n'applique pas les dispositions de la norme qui permettent, si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de l'entité de fixer un prix ou un niveau de prestation qui diffère en fonction des caractéristiques des titulaires de police, de classer ces contrats dans le même groupe.

Date de comptabilisation des contrats d'assurance

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue), qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe, et qui comprennent les flux de trésorerie qui ne sont pas directement attribuables à des contrats ou groupes de contrats d'assurance pris individuellement au sein du portefeuille.

A l'exception de certains groupes de contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes pour lesquels le choix de les comptabiliser directement en charges a été retenu, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant sont comptabilisés en tant qu'actif. Cet actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie la recouvrabilité d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition si les faits et circonstances indiquent que l'actif a pu se déprécier. Au 31 décembre 2023, les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition identifiés par le Groupe sont entièrement dépréciés et leur valeur au bilan est donc nulle.

Evaluation des contrats d'assurance

Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 peuvent être évalués selon trois modèles :

- le modèle général, ou modèle BBA (Building Block Approach, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (Variable Fee Approach, approche des honoraires variables), modèle obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- le modèle PAA (Premium Allocation Approach, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

Le Groupe utilise ces trois modèles pour évaluer ses contrats.

Le modèle général est principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

Le Groupe a analysé le respect des trois conditions constitutives des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (voir section sur la classification des contrats ci-dessus) afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à leur définition. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe sont évaluées selon le modèle VFA.

Le Groupe a choisi d'appliquer le modèle PAA à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus).

Evaluation des contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - une estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement au titre du risque non financier ;
- de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont actualisés et pondérés par la probabilité estimative du résultat correspondant pour obtenir la valeur actuelle attendue.

L'estimation des flux de trésorerie futurs intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs à la date de clôture. Ces informations incluent les données historiques internes

et externes sur les sinistres et les autres caractéristiques des contrats d'assurance, mises à jour pour refléter les conditions prévalant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

L'estimation des flux de trésorerie futurs reflète le point de vue du Groupe concernant les conditions actuelles à la date de clôture, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes sont cohérentes avec les prix de marché observables. L'estimation des variables de marché est déterminée en maximisant le recours aux paramètres de marché observables.

En assurance vie, la projection des flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices et la politique d'allocation d'actifs.

L'estimation de la valeur actuelle attendue inclut l'impact des options et garanties financières dès lors que celui-ci est matériel. Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette estimation. La modélisation stochastique consiste à projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles pour les variables de marché telles que les taux d'intérêt et les rendements des actions.

Les principales options valorisées par le Groupe sont l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite, les taux minimums garantis et les taux techniques, les clauses de participation aux bénéfices contractuelles et la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Les participations aux bénéfices modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Lorsque les contrats comportent un risque de mortalité (ou de longévité) significatif, les projections sont également estimées par référence aux tables de mortalité réglementaires ou à des tables d'expérience lorsque celles-ci sont jugées plus prudentes.

Lorsqu'une garantie plancher en cas de décès est incluse dans un contrat en unités de compte, afin de garantir au bénéficiaire du contrat au minimum le capital initial investi quelle que soit l'évolution de la valeur des unités de compte, celle-ci est déterminée sur la base d'une méthode économique (scenarii stochastiques).

En assurance non-vie, le Groupe estime le coût ultime du règlement des sinistres survenus mais non payés à la date de clôture et la valeur des recouvrements attendus en revoyant les sinistres individuels déclarés et en estimant les sinistres survenus mais non encore déclarés. Leur détermination résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces estimations à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la réalisation des prévisions est en général plus importante. Ces paramètres sont notamment liés à l'incertitude sur la qualification et la quantification des préjudices, aux barèmes (table et taux) qui seront appliqués au moment de l'indemnisation ainsi qu'à la probabilité de sortie en rente des dossiers corporels. Il s'agit pour le Groupe des branches d'assurance relatives aux responsabilités civiles automobile, générale, aux garanties accidents de la vie ainsi qu'à la responsabilité professionnelle médicale.

Frontière des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats intègre tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la « frontière ») de chacun des contrats du groupe, c'est-à-dire tous les flux de trésorerie futurs qui découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting dans laquelle le Groupe peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle il a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

La détermination de la frontière des contrats requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation des contrats

Les flux de trésorerie compris dans la frontière du contrat d'assurance sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie sont alloués par destination (activités d'acquisition, autres activités liées à l'exécution des contrats d'assurance, et aux autres activités) au niveau de chaque entité légale en utilisant des méthodes de répartition des coûts par activité.

Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux activités liées à l'exécution des contrats sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. Ils comprennent à la fois des coûts directs et une affectation des frais généraux fixes et variables.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats d'assurance sans éléments de participation directe qui lui confèrent un pouvoir discrétionnaire sur les flux de trésorerie qu'il versera aux titulaires de police.

Taux d'actualisation

Le Groupe ajuste l'estimation des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI (voir section sur l'évaluation ultérieure ci-après).

IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. Les primes d'illiquidité des actifs obligataires sont déterminées en comparant les spreads du portefeuille obligataire à la rémunération du risque de crédit. Les primes d'illiquidité des actifs non obligataires sont obtenues à partir d'une méthode dérivée du ratio de Sharpe permettant de quantifier la surperformance attribuable à l'illiquidité sur ces classes d'actifs. Les primes d'illiquidité ainsi obtenues pour les actifs du portefeuille de référence sont transposées pour déterminer les primes d'illiquidité des passifs d'assurance correspondants en utilisant un coefficient d'application dépendant de la comparaison entre les durations respectives des actifs et des passifs afin de refléter la croissance des primes d'illiquidité avec la durée.

Le tableau ci-dessous présente les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance :

	31/12/2023						31/12/2022					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	4,47%	3,43%	3,50%	3,57%	3,51%	3,37%	4,16%	4,11 %	4,07 %	4,00 %	3,74%	3,43%
Dommages France												
EUR	4,02%	2,98%	3,05%	3,13%	3,06%	2,98%	3,68%	3,64%	3,60%	3,53%	3,27%	3,02%
International												
EUR	4,92%	3,87%	3,94%	4,02%	3,95%	3,75%	4,22%	4,17%	4,13%	4,06%	3,80%	3,48%
USD	4,95%	3,68%	3,63%	3,67%	3,64%	3,42%	5,40%	4,27%	4,07%	4,02%	3,94%	3,61%
JPY	0,07%	0,45%	0,85%	1,15%	1,39%	1,51%	(0,10%)	0,16%	0,49%	0,97%	1,26%	1,56%

Le niveau des primes d'illiquidité utilisées est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
	1 an	1 an
Vie France		
EUR	108	95
Dommages France		
EUR	65	49
International		
EUR	91	101
USD	53	69

Ajustement au titre du risque non financier

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe applique la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Le Groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 80% pour les activités vie et de 85% pour les activités non vie, et un horizon à l'ultime (approché par la durée des passifs pour les activités vie). Cet ajustement reflète les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités est également prise en compte.

Marge sur services contractuels

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, si le total des flux de trésorerie d'exécution évalués à la date de comptabilisation initiale, de tout flux de trésorerie survenant à cette date et de tout montant résultant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie liés à ce groupe (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) est une entrée de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est profitable. Dans ce cas, la CSM est évaluée comme étant le montant égal et opposé de cette entrée de trésorerie nette, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale.

Si le total calculé précédemment est une sortie de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est déficitaire. Dans ce cas, la sortie de trésorerie nette est comptabilisée immédiatement comme une perte en résultat, de sorte que la valeur

comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe soit donc nulle.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats à chaque date de clôture est la somme du passif au titre de la couverture restante (Liability for Remaining Coverage, LRC) et du passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims, LIC).

Le passif au titre de la couverture restante est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et de la marge sur services contractuels du groupe à cette date.

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actualisée de la valeur des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et l'estimation actualisée de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire)
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA).

Contrats d'assurance sans éléments de participation directe évalués selon le modèle général

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de clôture est la valeur comptable à la date d'ouverture ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- les intérêts capitalisés sur la CSM durant la période, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la CSM, auquel cas l'excédent est comptabilisé comme une perte en résultat et constitue un élément de perte ; ou
 - la diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les changements dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de ceux qui résultent des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les écarts d'expérience sur les composantes investissement et les prêts consentis aux titulaires de polices ;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale.

Contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe. Ces derniers sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Les éléments sous-jacents sont les éléments qui déterminent une part des sommes à verser aux titulaires de police. Dans le Groupe, ils comprennent essentiellement des portefeuilles d'actifs financiers, ainsi que, pour les contrats d'épargne français en euros, le résultat technique de ces contrats. La politique du Groupe est de détenir les actifs financiers sous-jacents. La composition et la juste valeur de ces derniers sont détaillées dans la note 5.3.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe constituent des contrats au titre desquels l'obligation du Groupe envers le titulaire de police correspond à l'écart net entre :

- l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance, qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents.

Les changements quant à l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent donc pas un ajustement de la CSM : ils sont comptabilisés en résultat.

Les variations du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et entraînent un ajustement de la CSM.

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de clôture est ainsi la valeur comptable à la date d'ouverture, ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la CSM les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le Groupe) ;
 - la diminution du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, excède la valeur comptable de la CSM, donnant lieu à une perte comptabilisée en résultat et constituant un élément de perte ; ou
 - l'augmentation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou la diminution des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, est affectée

à la l'élément de perte, conduisant à une reprise de la perte précédemment comptabilisée en résultat ;

- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent les variations spécifiées ci-dessus pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (évaluées aux taux d'actualisation courants) et les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents - par exemple, l'effet des garanties financières.

Elément de perte

Pour les contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA, le Groupe établit un élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les groupes de contrats déficitaires. C'est d'après cet élément de perte que sont déterminés les montants ultérieurement présentés en résultat en tant que reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires et qui sont par conséquent exclus des produits des activités d'assurance (voir section sur la présentation ci-après).

Lorsque les flux de trésorerie d'exécution sont encourus, ils sont répartis sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante hors élément de perte.

Toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, et toute augmentation ultérieure du montant de la part du Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, pour les contrats avec éléments de participation directe, sont affectées uniquement à l'élément de perte.

Si l'élément de perte est ramené à zéro, alors tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte est constitutif d'une nouvelle CSM pour le groupe de contrats considéré.

Évaluation des contrats évalués selon le modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- le Groupe s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe obtenue par cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle qui serait obtenue en appliquant les dispositions du modèle général ; ou
- la période de couverture de chacun des contrats du groupe de contrats n'excède pas un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette méthode à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus). La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Pour un groupe de contrats évalués selon le modèle PAA, le Groupe peut faire le choix d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an. Le Groupe a choisi de ne pas recourir à cette option pour l'évaluation des groupes de contrats évalués selon le modèle PAA.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée des primes reçues au cours de la période et de tout montant comptabilisé en charges en raison de l'amortissement des flux de

trésorerie liés aux frais d'acquisition, et diminuée du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période.

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, le Groupe s'attend à ce que le temps qui s'écoule entre le moment où elle fournit les services et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, le Groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte en résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante, dans la mesure où les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de cette couverture. Les flux de trésorerie d'exécution de ces groupes de contrats sont actualisés (aux taux courants) dans la mesure où le passif au titre des sinistres survenus est également actualisé.

Pour les contrats évalués selon le modèle PAA, l'élément de perte constitué en cas de groupe de contrats déficitaire est affecté au passif au titre de la couverture restante ; les reprises de cet élément de perte ne peuvent pas conduire à un passif au titre de la couverture restante inférieur à celui qui serait déterminé en l'absence d'élément de perte.

Le Groupe évalue le passif au titre des sinistres survenus d'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA comme le montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus, conformément aux dispositions applicables pour le modèle général. Cependant, il n'est pas tenu d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. Le Groupe n'a pas eu recours à cette option, les flux de trésorerie futurs sont donc actualisés (aux taux courants).

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe présentés ci-avant, modifiées pour tenir compte de leurs caractéristiques propres.

Niveau d'agrégation

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont divisés conformément aux dispositions d'IFRS 17 applicables aux contrats d'assurance émis, toutefois, étant donné que les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires, le Groupe considère, pour l'application de ces dispositions aux contrats de réassurance détenus, que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats de réassurance détenus donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Date de comptabilisation

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé au début de la période de couverture du groupe. Par exception à ce principe, pour un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle, le Groupe reporte la date de comptabilisation jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Toutefois, si le Groupe comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à une date antérieure et que le contrat de réassurance correspondant a été conclu au plus tard à cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.

Frontière des contrats

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats exposées ci-dessus pour les contrats d'assurance émis implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière des contrats de réassurance détenus sont ainsi déterminés comme étant ceux provenant des contrats sous-jacents émis ou que le Groupe s'attend à émettre et céder dans le cadre du contrat de réassurance jusqu'à la première date de dénonciation possible du contrat de réassurance.

Evaluation

Le Groupe évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires, le Groupe ajuste la CSM du groupe auquel appartient le contrat de réassurance détenu, et comptabilise un produit en conséquence, lorsqu'il comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe existant. Cet ajustement constitue une composante recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenus, reflétant le recouvrement des pertes des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. C'est d'après cette composante recouvrement de perte que sont déterminés les montants qui sont ultérieurement présentés en résultat comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui, par conséquent, sont exclus de l'imputation des primes payées.

DÉCOMPTABILISATION ET MODIFICATION DES CONTRATS

Le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- lorsqu'il est transféré à une tierce partie ;
- lorsque ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé la comptabilisation de ce contrat de manière significative si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (par exemple, classification différente, ou modèle d'évaluation différent), auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé.

EFFET DES ESTIMATIONS COMPTABLES ÉTABLIES DANS LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Le Groupe prépare des états financiers intermédiaires en application d'IAS 34. Il a fait le choix de méthode comptable de modifier le traitement des estimations comptables établies dans ses états financiers intermédiaires antérieurs lorsqu'il applique IFRS 17 dans ses états financiers intermédiaires ultérieurs et dans ses états financiers annuels.

PRÉSENTATION

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable :

- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Les actifs et passifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie survenant avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondant (y compris les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats correspondants.

Présentation dans le compte de résultat et l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Le Groupe comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 dans les postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance ;
- les charges afférentes aux activités d'assurance ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Le Groupe a fait le choix de présenter les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, pour un montant unique au sein du résultat des activités d'assurance.

Le Groupe a fait le choix de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, et d'inclure ces variations en totalité dans le résultat des activités d'assurance pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes investissement.

Montants comptabilisés dans le résultat global

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Les produits des activités d'assurance comptabilisés dans la période reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Ils comprennent :

- les montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels le Groupe s'attend à recevoir une contrepartie :
 - les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (évaluées aux montants attendus au début de la période de reporting), à l'exclusion des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante, des remboursements de composantes investissement, des montants liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers, des frais d'acquisition et du montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier ;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, à l'exclusion des variations incluses dans les produits financiers ou charges financières d'assurance, des variations liées aux services futurs, et des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante ;
 - le montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période ;
 - les autres montants, le cas échéant, par exemple les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes autres que ceux afférents aux services futurs ;
- le montant de la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Le Groupe affecte la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps. Le Groupe a retenu une méthode d'affectation linéaire sans tenir compte de la capitalisation d'intérêts. Le même montant est comptabilisé en tant que charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat

Le montant de la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance, qui est comptabilisé au cours de chaque période dans les produits des activités d'assurance afin de représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période, est déterminé en définissant les unités de couverture pour le groupe, en répartissant la CSM à la date de clôture (avant toute comptabilisation en résultat) de manière égale entre chacune des unités de couverture fournies dans la période considérée et qui seront fournies ultérieurement, et en comptabilisant en résultat le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

Le nombre d'unités de couverture du groupe de contrats correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont revues et mises à jour à chaque date de clôture.

Les services prévus au contrat d'assurance comprennent une couverture à l'égard d'un événement assuré (couverture d'assurance) ainsi que, dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la gestion des éléments sous-jacents au nom du titulaire du contrat (services liés à l'investissement) et, dans le cas des contrats d'assurance sans éléments de participation directe, la génération d'un rendement d'investissement pour le titulaire de police (services de rendement d'investissement), le cas échéant.

La période au cours de laquelle les services de rendement d'investissement ou les services liés à l'investissement sont fournis se termine au plus tard à la date à laquelle toutes les sommes dues aux titulaires de police actuels relativement à ces services ont été versées.

Les contrats du Groupe évalués selon le modèle général ne comprennent pas de services de rendement d'investissement.

La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période et il est donc nécessaire de recourir au jugement sur ce point. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat est adaptée aux caractéristiques des contrats concernés. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, évalués selon le modèle VFA, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs. Pour les autres contrats, évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès ou le capital restant dû).

Une analyse du rythme attendu de la comptabilisation en résultat de la CSM restante à la date de clôture est fournie en note 5.3 ci-après.

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle PAA

Pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA, le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période (exception faite des composantes investissement).

Le Groupe répartit le montant de ces encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps pour l'ensemble de ses contrats évalués selon le modèle PAA.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues. Elles excluent les remboursements des composantes investissement et comprennent les éléments suivants :

- les charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées ;

- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;
- les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- les variations du passif au titre des sinistres survenus qui ne découlent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les reprises de ces pertes de valeur.

Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance détenus comprennent :

- l'imputation des primes payées, qui comprend les montants relatifs aux variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels le Groupe s'attend à payer une contrepartie ;
- les sommes recouvrées du réassureur ;
- l'effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA, ces variations excluent les variations affectées à l'élément de perte (qui sont incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance) et incluent les variations de l'évaluation des groupes de contrats attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits).

Les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (« option OCI »).

Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, le montant présenté en résultat est déterminé par une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats :

- pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle général pour lesquels les changements d'hypothèses relatives au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes payées aux titulaires de police : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats ;
- pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de survenance du sinistre.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant comptabilisé en résultat est le montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus. En application de cette option, le Groupe comptabilise alors en résultat des charges ou des produits qui correspondent exactement aux produits ou aux charges comptabilisés en résultat pour les éléments sous-jacents, de sorte que la somme des éléments présentés séparément soit de zéro.

Le Groupe a effectué le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global. L'application de cette option conduit ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en

résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation sur la valeur des contrats.

Composantes investissement

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que le Groupe est tenu de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite.

Marge interne

La norme IFRS 17 requiert la projection d'une estimation des frais futurs dans l'évaluation des passifs d'assurance au bilan. Le compte de résultat présente les frais réels et la libération des frais estimés pour la période.

Le réseau bancaire Crédit Agricole commercialise des contrats d'assurance émis et gérés par les entités d'assurance du Groupe. Celles-ci rémunèrent le réseau bancaire en lui versant des commissions.

Le Groupe retraite les passifs d'assurance et le compte de résultat du montant de la marge interne contenue dans les commissions intragroupes. Les frais généraux engagés par le réseau bancaire pour la distribution des contrats d'assurance sont présentés en charges rattachables à l'activité d'assurance. Les postes impactés sont :

- au bilan : les passifs d'assurances pour les modèles VFA et BBA ;
- au compte de résultat : la reconnaissance de la CSM pour les modèles VFA et BBA, et les frais réels pour l'ensemble des modèles.

Le groupe a retenu une approche basée sur des données de gestion normalisées de ses réseaux bancaires pour déterminer le montant de la marge sur la distribution des contrats d'assurance.

Ces retraitements sont présentés dans le secteur opérationnel Activités hors métier de la note 5.

CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont comptabilisées selon les cas soit en opérations de location-financement si le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, soit en opérations de location simple si l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au preneur financée par un crédit accordé par le bailleur à ce dernier.
- Le bailleur constate ainsi une créance financière sur le preneur, comptabilisée en « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les loyers perçus sont décomposés entre d'une part les intérêts enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés », et d'autre part l'amortissement du capital, de façon que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Pour les créances de location-financement, Crédit Agricole S.A. applique l'approche générale de dépréciation des actifs financiers au coût amorti d'IFRS 9.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et les amortit linéairement sur leur durée d'utilité hors valeur résiduelle. Les loyers sont également comptabilisés en résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de location.

Les produits de location et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat parmi les « produits des autres activités » et les « charges des autres activités ».

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post 5 ans. La durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, comme pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers). Dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupe d'actifs détenu en vue de la vente) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de

moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants correspondant à des immobilisations amortissables cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Pour les participations mises en équivalence, la quote-part de résultat à hauteur du pourcentage détenu en vue de la vente cesse d'être comptabilisée.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A. des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi

que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et le co-entreprises (hors activités conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence". La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Conformément à IFRS 10, Crédit Agricole S.A. effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES ACTIVITES A L'ETRANGER (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ECARTS D'ACQUISITION

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du « goodwill complet ») ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

VARIATIONS DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT POST-ACQUISITION ET ÉCARTS D'ACQUISITION

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées » part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en « Réserves consolidées - part du Groupe ». Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales variations du périmètre de consolidation

2.1.1 Regroupement des activités de services aux émetteurs en France de CACEIS et de BNP Paribas au sein d'Uptevia, joint-venture créée par apport de BNP Paribas de son activité de Corporate Trust Services (CTS) à CACEIS Corporate Trust

Le 1er janvier 2023, CACEIS S.A. et BNP Paribas ont créé la joint-venture UPTEVIA détenue à parts égales par les deux banques et regroupant leurs activités de services aux émetteurs en France.

Cette activité était précédemment exercée au sein du groupe CACEIS par sa filiale CACEIS Corporate Trust. Cette entité, mise en IFRS 5 au 31 décembre 2022, a fait l'objet d'une perte de contrôle suite à deux augmentations de capital souscrites par BNP Paribas Securities Services le 1er janvier 2023. À l'issue de ces augmentations de capital, CACEIS Corporate Trust est détenue à parts égales par CACEIS S.A. et BNP Paribas Securities Services et est consolidée, par le Groupe, selon la méthode de la mise en équivalence (vs intégration globale au 31/12/2022). Concomitamment, CACEIS Corporate Trust change de dénomination sociale et devient UPTEVIA.

Ainsi, un résultat de cession est constaté à hauteur de la quote-part de l'entité cédée à la coentreprise, comptabilisé en "Gains et pertes nets sur autres actifs" pour 5 millions d'euros. Sa quote-part de résultat dans les mises en équivalence est de 1 million d'euros. Au bilan, sa contribution en titres mis en équivalence est de 15 millions d'euros.

2.1.2 Reprise à 100% de FCA Bank et de Drivalia par Crédit Agricole Consumer Finance pour créer CA Auto Bank et lancement de la joint-venture avec Stellantis dédiée à la LLD automobile en Europe, Leasys

Pour rappel, le 17 décembre 2021, Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) et Stellantis avaient signé un protocole d'accord ayant pour ambition la création d'un leader paneuropéen de la location longue durée (LLD) à parts égales. La première étape de ce protocole a consisté en la création d'une nouvelle filiale commune entre CACF et Stellantis, puis à la cession par FCA Bank en date du 31 décembre 2022, de sa filiale Leasys, à cette nouvelle entité, pour constituer le Groupe Leasys.

Le 3 avril 2023, la deuxième étape du protocole d'accord a été mise en œuvre par la réalisation de 2 séries d'opérations.

Tout d'abord, CACF et Stellantis ont constitué un acteur de la location opérationnelle multi-marques par la consolidation des marques Leasys et Free2move Lease, afin de constituer le Groupe Leasys. Le Groupe Leasys, détenu à 50% par Crédit Agricole Consumer Finance, est intégré dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. par mise en équivalence depuis le 30 juin 2023.

Par la suite, CACF a acquis 50% des titres résiduels de FCA Bank détenus par Stellantis. À l'issue de l'opération, FCA Bank est détenue à 100% par CACF et devient Crédit Agricole Auto Bank. Crédit Agricole Auto Bank (ex FCA Bank) est consolidée dans les comptes de Crédit Agricole S.A. depuis le 30 juin 2023 selon la méthode de l'intégration globale (vs mise en équivalence au 31 décembre 2022). La juste valeur de l'actif net en date d'acquisition s'élève à 2 740 M€.

L'ensemble de ces opérations ainsi que la réorganisation des activités Mobilité du Groupe CA Consumer Finance a impacté de façon exceptionnelle les comptes de 2023 sur l'ensemble des Soldes Intermédiaires de Gestion au titre des transferts de fonds de commerce, d'indemnités reçues et versées, du traitement comptable de l'intégration à 100% de CA Auto Bank (ex-FCA Bank), de la réorganisation de l'activité de financement automobile au sein du Groupe CA Consumer Finance (en particulier la revue des solutions applicatives).

Au total, ces éléments représentent un impact de +179 millions en résultat net part du Groupe au 31 décembre 2023.

2.1.3 Crédit Agricole Consumer Finance finalise, avec Stellantis, l'acquisition des activités d'ALD et Leaseplan dans six pays européens

Le 3 août 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a annoncé l'acquisition des activités d'ALD en Irlande, en Norvège et au Portugal, ainsi que des activités de LeasePlan en République Tchèque, en Finlande et au Luxembourg.

L'acquisition donne lieu à un découpage du périmètre acquis entre d'une part, CA Auto Bank et Drivalia filiale de CA Auto Bank, qui accueillent les activités d'ALD en Irlande et en Norvège et de LeasePlan en République Tchèque et en Finlande ; et d'autre part, Leasys, qui accueille les activités d'ALD au Portugal et de LeasePlan au Luxembourg.

Cette opération permet d'accélérer le développement de CA Auto Bank et de Leasys.

Au 31 décembre 2023, l'impact de l'acquisition par Leasys des entités d'ALD au Portugal et de LeasePlan au Luxembourg est non significatif dans les comptes du Groupe.

L'acquisition par CA Auto Bank et Drivalia a entraîné la comptabilisation d'un goodwill à hauteur de 58 millions d'euros au 31 décembre 2023. En application d'IFRS 3.45, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation initiale du goodwill.

2.1.4 Acquisition par CACEIS des activités de RBC Investor Services en Europe

Le 3 juillet 2023, à la suite de l'obtention des autorisations requises des autorités bancaires et de la concurrence, CACEIS a acquis les activités européennes d'asset servicing de RBC Investor Services et de son centre opérationnel associé situé en Malaisie.

A Jersey, la finalisation de la transaction est intervenue le 1er décembre 2023 après avoir reçu les autorisations nécessaires du régulateur (Manpower licence et change of ownership).

Au Royaume-Uni, l'approbation juridique et réglementaire a été obtenue le 31 octobre 2023. L'acquisition s'inscrit juridiquement dans le cadre d'une cession au titre de Part VII, ce qui signifie que la Haute Cour britannique supervise le transfert des activités commerciales désignées d'une entité à une autre. L'essentiel des transferts des clients et des employés de RBC Trust UK vers CACEIS Bank UK se fera au premier trimestre 2024.

L'intégration des activités des entités CACEIS Investor Services (ex RBC Investor Services) dans les systèmes et l'organisation de CACEIS se fera progressivement en 2024. Elle comprendra notamment la fusion juridique des entités locales avec celles de CACEIS dans les différents pays. Elle verra également la réalisation des migrations des clients et des systèmes d'information vers une plateforme informatique unique.

Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un goodwill à hauteur de 152 millions d'euros au 31 décembre 2023. En application d'IFRS 3.45, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation initiale du goodwill.

2.1.5 Création de Crédit Agricole Transitions & Energies " CA T&E "

Dans la continuité de sa stratégie climat et de son plan moyen terme Crédit Agricole S.A. a annoncé en 2022 le lancement d'une nouvelle activité par le biais de création d'une nouvelle filiale : Crédit Agricole Transitions & Énergies. Cette filiale détenue à 100% par Crédit Agricole S.A. est consolidée par la méthode de l'intégration globale au 31 décembre 2023.

Crédit Agricole Transitions & Énergies a ainsi l'ambition d'accélérer le développement des énergies renouvelables en France et de devenir énergéticien des territoires, grâce notamment à une dynamique nourrie depuis son origine par l'expérience des Caisses régionales, ainsi que d'encourager les démarches de sobriété en développant une offre de conseil en transitions pour tous nos clients.

2.1.6 Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, annonce un projet de prise de participation majoritaire dans le capital de la banque Degroof Petercam

Le 3 août 2023, Indosuez Wealth Management, filiale détenue à hauteur de 100%, a signé un accord avec certains actionnaires de référence en vue d'acquérir une participation majoritaire à hauteur d'environ 59% dans Degroof Petercam, un leader en gestion de fortune en Belgique et une maison d'investissement de référence avec une présence et une clientèle internationales. Cette participation serait portée à environ 65% en raison de l'exercice de leur droit de suite par certains actionnaires supplémentaires en vertu de pactes d'actionnaires existants. La clôture de l'opération devrait avoir lieu au second trimestre 2024, sous réserve de l'obtention des autorisations des autorités concernées.

Ce projet d'acquisition serait réalisé en partenariat avec le groupe CLdN, actionnaire de référence de Degroof Petercam, qui resterait au capital à hauteur d'environ 20 %, témoignage de la volonté de préserver les racines et l'ancrage domestique du groupe en Belgique en cohérence avec la culture de partenariats du groupe Crédit Agricole.

L'opération serait suivie d'une offre publique d'acquisition volontaire et inconditionnelle lancée par Indosuez Wealth Management sur les actions restantes de Degroof Petercam aux mêmes termes et conditions, dont la réalisation devrait avoir lieu au second semestre 2024.

Dans l'attente des autorisations réglementaires, il n'y a pas d'impact significatif dans les comptes au 31 décembre 2023.

2.2 Application de la nouvelle norme IFRS 17

La norme IFRS 17 sur les Contrats d'assurance est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. Cette norme remplace la précédente norme IFRS 4.

Les modalités normatives de mise en œuvre de la norme IFRS 17 dans les comptes consolidés du Groupe sont présentées dans la note 1 " Normes applicables et comparabilité ".

Les impacts de la première application d'IFRS 17 au 1er janvier 2023 et le résultat de la période comparative 2022 sont communiqués dans la note 12 des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023.

NOTE 3 **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 **Risque de crédit**

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2023.

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2023 avec des projections allant jusqu'à 2026. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les prix énergétiques, l'évolution du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et le maintien du resserrement monétaire opéré par les banques centrales avec des pondérations distinctes affectées à chacun de ces scénarios.

Premier scénario : Scénario " central " (pondéré à 50%)

Le scénario central est un scénario de " lente normalisation " caractérisé par un net ralentissement économique, une inflation en repli mais encore élevée. La perspective de cet ajustement très graduel conduit à un maintien des taux durablement élevés. L'inflation sous-jacente est l'élément déterminant du scénario et conditionne, notamment, la trajectoire monétaire.

Scénario d'une activité résiliente malgré l'inflation et le resserrement monétaire

Grâce à la bonne tenue du marché du travail et à une épargne encore abondante bien qu'entamée, la consommation des ménages a amorti les ponctions sur le pouvoir d'achat et les ressernements monétaires. La croissance a ainsi mieux résisté qu'il n'était anticipé mais l'inflation sous-jacente également. Le scénario de décélération sans effondrement suppose une décrue lente de l'inflation soulageant les revenus et autorisant qu'un terme soit mis aux hausses de taux directeurs.

Aux Etats-Unis, l'activité a bien résisté mais des fissures apparaissent (ajustement de l'investissement résidentiel, investissement productif léthargique et susceptible de se contracter, ménages probablement plus prudents et moins dépensiers : bonne tenue du marché du travail mais réserve d'épargne entamée, recours à l'endettement via les cartes de crédit, hausse des taux d'intérêt). Même si l'on retient une légère contraction au dernier trimestre, la croissance pourrait atteindre 2% en 2023 puis 0,6% en 2024 : un ralentissement, finalement naturel, fondé sur un repli de l'inflation totale et, surtout, de l'inflation sous-jacente qui achèveraient l'année 2023 aux alentours de, respectivement, 4,2% et 4,7% avant de se rapprocher toutes deux de 2,5% fin 2024. Les risques sont majoritairement baissiers sur ce scénario : hausse du prix du pétrole, résistance de l'inflation et hausse supplémentaire des taux directeurs.

En Zone euro, le repli assez brutal du rythme de croissance n'est pas annonciateur d'une récession mais plutôt, d'une " normalisation " des comportements. Fondé sur une inflation totale moyenne se repliant de 8,4% en 2022 à 5,6% en 2023 puis 2,9% en 2024, le scénario se traduit par une croissance modeste, de 0,5% en 2023 et 1,3% en 2024, encore inférieure à son rythme potentiel.

Les facteurs de soutien sont le nombre encore relativement faible de défaillances qui restent circonscrites à des secteurs spécifiques (hébergement et restauration, transports et logistique), le contre-choc sur les prix qui limite l'affaiblissement de l'activité (consommation bénéficiant de la baisse de l'inflation, de l'amélioration des revenus réels et de l'excès d'épargne dont disposent les ménages les plus aisés, bien qu'une large partie de celui-ci se soit déjà transformée en actifs immobiliers et financiers non liquides). Mais le redémarrage de la consommation sera toutefois

très modéré, notamment en France (moindres mesures de soutien) où le marché du travail reste résilient. La profitabilité des entreprises reste acceptable (restauration de leurs marges grâce à la hausse des prix de production). L'investissement hors logement reste également un facteur de soutien à la croissance grâce à la baisse des coûts des biens intermédiaires et au fort soutien des fonds européens. Les risques majoritairement baissiers s'orienteraient vers une hausse du prix du pétrole, un durcissement des conditions de crédit (il peut faire basculer la normalisation de la croissance vers une correction plus nette) et une compression anticipée des marges.

Réponses des banques centrales : resserrement déterminé et prudence avant de desserrer l'étai

Si l'inflation totale a déjà enregistré une baisse largement mécanique, la résistance de l'inflation sous-jacente, elle-même alimentée par une croissance plus robuste qu'anticipé, a conduit les banques centrales à se montrer agressives. Sous réserve de la poursuite du repli de l'inflation, mais surtout de celui de l'inflation sous-jacente, le terme des hausses de taux directeurs serait proche. Les taux longs pourraient s'engager lentement sur la voie du repli, timidement toutefois en zone euro.

La Réserve fédérale a opté en septembre 2023 pour le statu quo (fourchette des Fed Funds à 5,25% - 5,50%) tout en indiquant qu'une nouvelle hausse pourrait intervenir et en livrant un dot plot suggérant un resserrement supplémentaire de 25 points de base. La crainte d'une récession couplée au maintien d'une inflation encore trop élevée plaide en faveur d'une hausse limitée à 25 pb d'ici la fin de l'année. Les Fed Funds pourraient ainsi atteindre leur pic à l'hiver (borne haute à 5,75%). L'assouplissement monétaire pourrait être entrepris à partir du deuxième trimestre 2024 à un rythme progressif (25 pb par trimestre) laissant la borne supérieure à 4,75% à la fin de 2024.

La BCE devrait conserver une politique monétaire restrictive au cours des prochains trimestres : la baisse de l'inflation est progressive et sa convergence vers la cible encore lointaine. La BCE a remonté ses taux en septembre, portant le taux de dépôt à 4% tout en poursuivant son resserrement quantitatif : fin des réinvestissements dans le cadre de l'APP à partir de juillet 2023 mais poursuite des réinvestissements jusqu'à la fin 2024 dans le cadre du PEPP (cela paraît peu compatible avec le resserrement par les taux ; d'où un risque de changement de stratégie et arrêt possible des réinvestissements en 2024) ; poursuite du remboursement des TLTRO jusqu'à fin 2024 (mais plus graduellement après le remboursement de juin 2023). La baisse des taux directeurs n'interviendrait pas avant fin 2024 (-50 pb).

Evolutions financières

En accordant la priorité à la lutte contre l'inflation, les stratégies monétaires ont contribué à limiter le " désancrage " des anticipations d'inflation et la " surréaction " des taux longs, mais promu des courbes de taux d'intérêt inversées et des rendements réels faibles voire négatifs. Hors surprise sur l'inflation, le risque de hausse des taux longs " sans risque " mais aussi d'écartement sensible des spreads souverains intra zone euro est limité. Notre scénario retient des taux américain et allemand à dix ans proches, respectivement, de 4% et 2,60% fin 2023 puis en léger repli (3,50%) et stables. Le risque d'une courbe durablement inversée est bien réel. Le scénario retient une pente (taux de swap 2/10 ans) de nouveau faiblement positive à partir de 2025 seulement.

Deuxième scénario : Scénario " adverse modéré " (pondéré à 35%)

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays OPEP+. Leur objectif est de parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

Scénario de fixation des prix par les cartels pétroliers

Dans ce scénario, le prix du baril de pétrole atteint 140\$ contre 95\$ dans le scénario central et 160\$ dans le scénario extrême adverse sévère ci-dessous. Ce regain de tensions sur les prix énergétiques génère une seconde vague d'inflation aux Etats-Unis et en Europe en 2024. En Europe, ce choc sur les prix se traduit par un " surplus d'inflation " de l'ordre de +1,1 point par rapport au scénario central soit une inflation headline à 4% en 2024 contre 2,9%. Aux Etats-Unis, le choc inflationniste est légèrement plus violent (+1,3 point) et fait monter l'inflation à 3,9% en 2024 versus 2,7% en l'absence de choc.

Répercussions sur la production : un coup de frein modéré

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes " discount "), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur à cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'en suit un recul du PIB en zone euro et aux Etats-Unis en moyenne annuelle en 2024 de l'ordre de 0,9 point de PIB comparativement au scénario

central. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (+0,9% en central) et celle des Etats-Unis -0,3% (au lieu de +0,6%).

Réponses des banques centrales et évolutions financières

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5% fin 2024 contre 3,5% dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3% à fin 2026. La FED relève également son taux Fed Funds à un niveau plus restrictif en 2024. Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (Bund à 3% en 2024), mais pas d'élargissement des spreads OAT/Bund et BTP/Bund.

Troisième scénario : Scénario " favorable " (pondéré à 5%)

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de constructions et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipée dans le scénario central : +5,2% contre +4,5% sans le plan de relance, soit un gain de +0,7 point de pourcentage. Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Scénario d'amélioration de la croissance en Asie dynamisant la demande adressée européenne

Hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7% des exportations de la zone euro et l'Asie du Nord 11% des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. Légère amélioration du commerce mondial. Moindres défaillances d'entreprises et baisse du taux de chômage par rapport au scénario central. En Europe, le ralentissement de la croissance est donc moins fort que dans le scénario central. Ce " nouveau souffle " permettrait un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,5 point de PIB en 2024. La croissance annuelle passerait de 0,9% à 1,4% en 2024. Aux Etats-Unis, le support additionnel à la croissance serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +0,8% au lieu de +0,6% en 2024.

Réponses des banques centrales et évolutions financières

La légère amélioration conjoncturelle ne conduit pas à un abaissement plus rapide des taux directeurs en zone euro, l'inflation restant relativement soutenue, 3% en 2024. On retient le même chiffrage qu'en central pour les taux BCE.

S'agissant des taux longs en zone euro : Le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux des spreads français et italiens sont un peu plus modérés.

Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

Quatrième scénario : Scénario " adverse sévère " (pondéré à 10%)

Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024

On suppose, en amont, un regain de tensions (brutales et fortes) sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2023-2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence l'Europe contre l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). On suppose, en outre, qu'il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays OPEP+ permettant d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés dans au sein du parc nucléaire français accompagne ce scénario de choc sur les prix de l'énergie.

Le prix du baril de pétrole atteint 160\$ en 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette située entre 200€/MWh à 300€/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient de 101 \$/baril et de 123 €/MWh.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de production) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5%.

Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient pas de mesures de soutien nationales. Après deux années de mesures extrêmement accommodantes pour les ménages et les entreprises afin de limiter la détérioration des finances publiques, il n'y a pas de réponse mutualisée des Etats européens. Les réponses sont contraintes par des ratios de dette publique, déjà très élevés (notamment en France et en Italie) et qui remontent significativement, sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique etc.).

Réponse des banques centrales

Le scénario central suppose que les resserrements prennent fin en 2023. Dans ce scénario, la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la Fed et de la BCE. On suppose que la Fed procède à une hausse supplémentaire portant les Fed Funds à 5,75% mi 2024, niveau auquel ils restent jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de refinancement à 5% mi-2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans - 10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du Bund se situe à 3,85% et le swap 10 ans zone euro à 4,20% (tous deux augmentent de 125 points de base par rapport au scénario central).

Récession en zone euro en 2024-2025

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz...) et la remontée des taux.

Du côté des ménages, le choc inflationniste génère une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires (très limitées) ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production se traduisant par une dégradation de leur rentabilité même si dans certains secteurs, la hausse des coûts est en partie répercutée sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5% par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

Choc spécifique France

En France, le mécontentement lié à la réforme des retraites perdure. Les revendications salariales pour compenser la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique etc.) entraînant un conflit social (du type " crise des gilets jaunes "), un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de nouvelles réformes. La hausse des taux de l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publique. Le cumul de la crise sociale et des difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du rating souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

Chocs financiers

La France est confrontée à une forte hausse du taux de l'OAT 10 ans et du spread OAT/Bund qui avoisine 160bp en 2024 et 150 bp en 2025. Le taux de l'OAT 10 ans atteint 5,45% fin 2024. L'Italie souffre également d'une forte hausse du taux BTP 10 ans et du spread BTP/Bund qui avoisine 280bp en 2024 et 2025. Les spreads de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières.

Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment du CAC 40, -40% environ sur deux ans (récession, dégradation du rating, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux).

Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

Enfin, l'euro se déprécie face au dollar en 2024.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2022	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026	2023	2024	2025	2026
PIB – zone euro	3,5	0,5	0,9	1,3	1,0	0,5	0,0	0,8	1,3	0,5	1,3	1,7	1,4	0,6	-1,6	-1,3	0,9
Taux Chômage – zone euro	6,8	6,7	6,9	6,8	6,7	6,7	7,0	7,1	6,9	6,7	6,9	6,7	6,6	6,8	7,6	7,9	7,7
Taux inflation – zone euro	8,4	5,6	2,9	2,4	2,2	5,6	4,0	3,0	2,5	5,6	3,0	2,5	2,2	5,5	8,0	5,0	3,5
PIB - France	2,5	0,9	1,0	1,4	1,4	0,9	0,1	0,7	1,6	0,9	1,2	1,6	1,4	0,6	-1,9	-1,5	1,3
Taux Chômage - France	7,3	7,3	7,7	7,9	8,0	7,3	7,9	8,0	8,0	7,3	7,6	7,8	8,0	7,3	8,0	8,8	8,6
Taux inflation - France	5,2	5,0	2,9	2,6	2,3	5,0	3,9	3,3	2,5	5,0	3,0	2,7	2,3	5,0	7,5	4,5	3,5
OAT 10 ans	3,1	3,3	3,3	2,8	3,0	3,3	3,7	3,6	3,0	3,3	3,3	2,8	2,9	3,3	5,5	4,5	3,1

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Sur le Périmètre Crédit Agricole S.A. :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 5,6%	+ 3,9%	- 10,0%	+ 19,5%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Décomposition Stage 1 / Stage 2 et Stage 3

À fin décembre 2023, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 35 % et 65 % des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole SA.

À fin décembre 2023, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 5 % du coût du risque annuel du Crédit Agricole SA contre 95 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2022	87 147	(53)	112	(4)	54	(49)	87 313	(107)	87 206
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(659)	2	77	-	583	(2)	-	1	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(82)	-	82	-	-	-	-	1	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	(578)	2	(5)	-	583	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	86 486	(50)	187	(3)	638	(50)	87 313	(106)	87 206
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(8 923)	(13)	(27)	(1)	(9)	4	(8 960)	(10)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination.... ²	38 710	(30)	23	(1)	-	-	38 733	(31)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(47 654)	40	(49)	-	(10)	5	(47 713)	45	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	4	-	-	-	-	-	4	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période							-	-	
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)					-	(1)	
Variations de périmètre	9	-	-	-	-	-	9	-	
Autres ³	11	(26)	(1)	-	-	-	10	(26)	
Total	77 563	(63)	160	(4)	628	(46)	78 353	(114)	78 237
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	1 636		(2)		(61)		1 574		
Au 31 décembre 2023	79 199	(63)	158	(4)	568	(46)	79 925	(114)	79 811
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations de créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2022	122 888	(39)	126	(18)	495	(387)	123 508	(444)	123 064
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(82)	-	82	(1)	-	-	-	(1)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(82)	-	82	(1)			-	(1)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	122 806	(39)	208	(20)	495	(387)	123 508	(446)	123 063
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	14 850	(4)	(8)	14	(12)	4	14 830	14	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	59 898	(83)	364	(19)			60 262	(103)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(46 980)	82	(362)	19	-	-	(47 342)	101	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		12		(4)	-	9	
Changements dans le modèle / méthodologie		(2)		-		-	-	(2)	
Variations de périmètre	1 819	-	-	-	-	-	1 819	-	
Autres ³	112	1	(10)	2	(12)	8	90	11	
Total	137 656	(42)	200	(6)	482	(383)	138 338	(432)	137 906
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(1 638)		(4)		1		(1 640)		
Au 31 décembre 2023	136 018	(42)	196	(6)	484	(383)	136 698	(432)	136 266
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations de créances rattachées.



ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 Décembre 2022	428 609	(959)	55 965	(2 339)	13 336	(6 041)	497 910	(9 339)	488 571
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(19 556)	(17)	16 990	61	2 566	(974)	-	(930)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(30 658)	108	30 658	(517)			-	(408)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	12 577	(150)	(12 577)	394	-	-	-	244	
Transferts vers Stage 3 ¹	(1 622)	39	(1 896)	229	3 518	(1 161)	-	(893)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	147	(14)	805	(46)	(953)	187	-	127	
Total après transferts	409 052	(978)	72 953	(2 278)	15 904	(7 014)	497 910	(10 270)	487 641
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	34 770	36	(5 080)	(173)	(3 865)	841	25 826	704	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	175 503	(691)	22 060	(763)			197 564	(1 454)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(161 087)	650	(27 700)	712	(2 594)	648	(191 381)	2 010	
Passages à perte					(1 579)	1 516	(1 579)	1 516	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(14)	1	(24)	17	(38)	18	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁴		120		(23)		(1 286)	-	(1 188)	
Changements dans le modèle / méthodologie		(11)		(57)		-	-	(67)	
Variations de périmètre ⁷	22 073	(113)	884	(45)	366	(176)	23 322	(334)	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ⁵	(1 718)	80	(310)	2	(34)	121	(2 062)	203	
Total	443 822	(942)	67 874	(2 451)	12 041	(6 173)	523 736	(9 565)	514 171
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁶	706		(73)		1 477		2 110		
Au 31 décembre 2023⁶	444 528	(942)	67 801	(2 451)	13 518	(6 173)	525 847	(9 565)	516 281
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations de réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁴ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁵ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

8

⁶ Au 31 décembre 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 614 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 319 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 295 millions d'euros.

⁷ Les actifs dépréciés dès leur acquisition ont été comptabilisés parmi les actifs financiers au coût amorti directement en stage 3 pour leur montant brut et la correction pour perte de valeur associée. La valeur nette de ces prêts dépréciés dès leur acquisition s'élève à 196 M€.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 Décembre 2022	202 965	(138)	3 128	(44)	-	(4)	206 093	(186)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(20)	-	22	2			2	2
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(155)	-	152	(3)			(3)	(3)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	135	-	(130)	5	-	-	5	5
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	202 946	(138)	3 149	(42)	-	(5)	206 095	(185)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	2 326	6	23	13	-	1	2 349	20
Réévaluation de juste valeur sur la période	10 448		97		-		10 546	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	36 055	(33)	10 046	(13)			46 101	(46)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(39 874)	21	(10 014)	8	(1)	-	(49 889)	29
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	4	4	-	-	-	-	4	4
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		13		16				28
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres ⁴	(4 307)	2	(106)	1	1	1	(4 413)	4
Total	205 271	(132)	3 173	(29)	-	(4)	208 444	(165)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	896		12		-		908	
Au 31 décembre 2023	206 167	(132)	3 185	(29)	-	(4)	209 352	(165)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2022	166 212	(176)	9 662	(283)	307	(32)	176 181	(491)	175 690
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(2 755)	(21)	2 447	11	308	(9)	-	(19)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 041)	11	5 041	(59)			-	(48)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	2 456	(32)	(2 456)	67			-	34	
Transferts vers Stage 3 ¹	(172)	1	(161)	4	334	(14)	-	(10)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	3	-	23	(1)	(26)	5	-	4	
Total après transferts	163 458	(196)	12 109	(273)	614	(42)	176 181	(510)	175 670
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	21 992	32	(789)	-	(200)	1	21 004	33	
Nouveaux engagements donnés ²	126 955	(617)	4 855	(174)			131 809	(791)	
Extinction des engagements	(102 915)	613	(5 537)	171	(371)	16	(108 823)	800	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		44		26		(16)		54	
Changements dans le modèle / méthodologie		(5)		(35)		-		(40)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(2 047)	(3)	(106)	12	171	-	(1 983)	10	
Au 31 décembre 2023	185 450	(164)	11 320	(273)	414	(41)	197 185	(477)	196 708

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2022	101 405	(67)	7 875	(134)	1 670	(261)	110 950	(463)	110 487
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 990)	(15)	1 874	16	117	(4)	-	(3)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 433)	9	3 433	(16)	-		-	(7)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 480	(25)	(1 480)	29	-		-	4	
Transferts vers Stage 3 ¹	(78)	1	(91)	6	169	(8)	-	(1)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	41	-	11	(3)	(52)	5	-	1	
Total après transferts	99 414	(83)	9 749	(117)	1 785	(265)	110 948	(465)	110 483
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	11 031	28	(1 176)	(31)	(835)	(30)	9 019	(33)	
Nouveaux engagements donnés ²	131 980	(82)	3 307	(85)			135 286	(167)	
Extinction des engagements	(120 107)	82	(4 350)	75	(937)	66	(125 394)	223	
Passages à perte					(6)	6	(6)	6	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	(21)	-	(21)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		29		(15)		(83)	-	(69)	
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)		(3)		-	-	(4)	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(842)	-	(133)	(3)	108	3	(867)	-	
Au 31 décembre 2023	110 445	(55)	8 573	(148)	949	(295)	119 967	(498)	119 469

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2023					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	369 196	160 833	210	64	234	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	290 145	160 833	210	64	234	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	79 051	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	20 453	-	-	-	-	-
TOTAL	389 649	160 833	210	64	234	-

	31/12/2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	312 302	122 291	634	-	153	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	243 769	122 291	634	-	153	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	68 533	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	31 867	-	-	-	-	-
Total	344 169	122 291	634	-	153	-

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

	31/12/2023					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
(en millions d'euros)						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	209 352	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	209 352	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	732 357	27 672	70 470	53 135	167 897	443
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 967	221	1 034	827	1 515	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	136 266	11 796	-	9 350	1 299	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	100	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	516 281	15 875	70 458	43 666	166 269	443
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 345	221	1 034	827	1 515	-
Titres de dettes	79 811	-	12	119	328	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	522	-	-	-	-	-
Total	941 709	27 672	70 470	53 135	167 897	443
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 967	221	1 034	827	1 515	-

31/12/2022						
Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit					
	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit		
	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 093	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	206 093	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	698 842	20 179	97 211	38 950	156 471	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 414	197	1 020	256	1 843	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	123 064	6 320	-	9 963	3 857	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	108	-	-	-	107	-
Prêts et créances sur la clientèle	488 572	13 858	97 211	28 986	152 614	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 300	197	1 020	256	1 736	-
Titres de dettes	87 206	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6	-	-	-	-	-
Total	904 935	20 179	97 211	38 950	156 471	1 360
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 414	197	1 020	256	1 843	-

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE PROVISIONNEMENT

31/12/2023						
Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit					
	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit		
	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	119 467	4 670	124	364	13 867	1 157
dont : engagements provisionnés en date de clôture	655	2	5	26	20	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	196 707	1 461	2 434	6 599	53 971	4 178
dont : engagements provisionnés en date de clôture	373	7	18	44	22	-
Total	316 174	6 131	2 557	6 963	67 838	5 335
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 028	9	23	70	42	-

31/12/2022						
Réduction du risque de crédit						
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	110 486	4 471	177	653	4 037	1 314
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 407	3	17	7	31	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	175 689	199	1 599	1 018	29 351	6 124
dont : engagements provisionnés en date de clôture	273	1	9	4	70	-
Total	286 175	4 670	1 777	1 672	33 387	7 438
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 680	4	26	11	100	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros)	Actifs sains		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	505	661	890
Valeur comptable brute avant modification	505	676	914
Gains ou pertes nets de la modification	-	(14)	(24)
Titres de dettes	4	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	4	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
<i>(en millions d'euros)</i>	
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	12
Titres de dettes	-
TOTAL	12

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en millions d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	132 268	3 077	-	135 345
	0,5% < PD ≤ 2%	56 810	6 407	-	63 216
	2% < PD ≤ 20%	12 871	11 493	-	24 364
	20% < PD < 100%	-	2 773	-	2 773
	PD = 100%	-	-	5 280	5 280
Total Clientèle de détail		201 949	23 749	5 280	230 978
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	403 993	15 613	-	419 607
	0,6% < PD < 12%	53 802	24 815	-	78 617
	12% ≤ PD < 100%	-	3 977	-	3 977
	PD = 100%	-	-	9 289	9 289
Total Hors clientèle de détail		457 796	44 405	9 289	511 490
Dépréciations		(1 047)	(2 461)	(6 602)	(10 110)
TOTAL		658 697	65 693	7 967	732 358

¹ Au 31 décembre 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 614 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 319 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 295 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022					
Valeur comptable					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	151 632	3 120	-	154 752
	0,5% < PD ≤ 2%	22 697	4 495	-	27 192
	2% < PD ≤ 20%	8 589	7 895	-	16 484
	20% < PD < 100%	-	1 769	-	1 769
	PD = 100%	-	-	4 533	4 533
Total Clientèle de détail		182 918	17 278	4 533	204 730
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	396 144	12 588	-	408 733
	0,6% < PD < 12%	59 579	22 127	-	81 706
	12% ≤ PD < 100%	-	4 205	-	4 205
	PD = 100% ¹	-	-	9 356	9 356
Total Hors clientèle de détail		455 723	38 920	9 356	504 000
Dépréciations		(1 051)	(2 361)	(6 476)	(9 887)
TOTAL		637 591	53 838	7 414	698 842

¹ Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2023			
		Valeur comptable			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
		Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%		
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	204 972	2 366	-	207 338
	0,6% < PD < 12%	1 195	810	-	2 005
	12% ≤ PD < 100%	-	8	-	8
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		206 167	3 185	-	209 351
TOTAL		206 167	3 185	-	209 352

		Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
		Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%		
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	201 893	2 380	-	204 273
	0,6% < PD < 12%	1 072	748	-	1 820
	12% ≤ PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		202 965	3 127	-	206 093
TOTAL		202 965	3 127	-	206 093

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2023			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains			Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 713	337	-	15 049
	0,5% < PD ≤ 2%	2 932	671	-	3 603
	2% < PD ≤ 20%	844	488	-	1 332
	20% < PD < 100%	-	35	-	35
	PD = 100%	-	-	28	28
Total Clientèle de détail		18 488	1 531	28	20 048
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	149 254	3 703	-	152 957
	0,6% < PD < 12%	17 708	5 028	-	22 736
	12% ≤ PD < 100%	-	1 057	-	1 057
	PD = 100%	-	-	386	386
Total Hors clientèle de détail		166 962	9 789	386	177 136
Provisions ¹		(164)	(273)	(41)	(477)
TOTAL		185 286	11 047	373	196 707

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2022					
Montant de l'engagement					
Engagements sains					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	16 369	343	-	16 712
	0,5% < PD ≤ 2%	2 574	538	-	3 112
	2% < PD ≤ 20%	654	372	-	1 026
	20% < PD < 100%	-	14	-	14
	PD = 100%	-	-	25	25
Total Clientèle de détail		19 597	1 267	25	20 889
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	130 738	2 351	-	133 089
	0,6% < PD < 12%	15 879	4 989	-	20 867
	12% ≤ PD < 100%	-	1 055	-	1 055
	PD = 100%	-	-	281	281
Total Hors clientèle de détail		146 617	8 395	281	155 292
Provisions ¹		(174)	(283)	(33)	(492)
TOTAL		166 037	9 379	273	175 690

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2023			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	701	10	-	711
	0,5% < PD ≤ 2%	213	12	-	225
	2% < PD ≤ 20%	33	17	-	50
	20% < PD < 100%	-	1	-	1
	PD = 100%	-	-	75	75
Total Clientèle de détail		946	41	75	1 063
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	103 514	6 532	-	110 047
	0,6% < PD < 12%	5 984	1 771	-	7 755
	12% ≤ PD < 100%	-	229	-	229
	PD = 100%	-	-	874	874
Total Hors clientèle de détail		109 499	8 532	874	118 905
Provisions ¹		(55)	(148)	(295)	(498)
TOTAL		110 390	8 425	655	119 469

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2022			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	786	3	-	789
	0,5% < PD ≤ 2%	86	12	-	98
	2% < PD ≤ 20%	135	32	-	167
	20% < PD < 100%	-	5	-	5
	PD = 100%	-	-	73	73
Total Clientèle de détail		1 007	51	73	1 132
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	93 157	5 566	-	98 723
	0,6% < PD < 12%	7 240	1 930	-	9 170
	12% ≤ PD < 100%	-	328	-	328
	PD = 100%	-	-	1 595	1 595
Total Hors clientèle de détail		100 397	7 824	1 595	109 816
Provisions		(68)	(134)	(261)	(463)
TOTAL		101 336	7 742	1 407	110 486

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATION DE RISQUE DE CREDIT
CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2023						
	Valeur comptable						
	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2				
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administration générale	48 244	(29)	1 320	(9)	51	(38)	49 615
Banques centrales	12 527	(25)	64	(6)	-	-	12 591
Etablissements de crédit	145 544	(50)	176	-	484	(383)	146 205
Grandes entreprises ¹	251 480	(447)	42 845	(1 486)	8 754	(3 669)	303 079
Clientèle de détail	201 949	(496)	23 749	(961)	5 280	(2 511)	230 978
TOTAL	659 744	(1 047)	68 154	(2 461)	14 569	(6 602)	742 468

¹ Au 31 décembre 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 614 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 319 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 295 millions d'euros.

	Au 31 décembre 2022						
	Valeur comptable						
	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2				
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administration générale	54 173	(36)	809	(3)	158	(37)	55 140
Banques centrales	5 652	(8)	31	(15)	-	-	5 683
Etablissements de crédit	138 967	(47)	94	(4)	495	(387)	139 556
Grandes entreprises ¹	256 932	(495)	37 985	(1 531)	8 703	(3 818)	303 620
Clientèle de détail	182 918	(464)	17 279	(807)	4 533	(2 233)	204 730
TOTAL	638 641	(1 052)	56 199	(2 361)	13 889	(6 475)	708 728

¹ Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Au 31 décembre 2023							
Valeur comptable							
Actifs sains							
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total
Administration générale	93 924	(70)	259	(3)	-	-	94 182
Banques centrales	483	-	340	(1)	-	-	823
Etablissements de crédit	52 816	(39)	174	-	-	-	52 990
Grandes entreprises	58 945	(24)	2 412	(24)	-	(3)	61 357
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	206 168	(134)	3 184	(28)	-	(3)	209 352

Au 31 décembre 2022							
Valeur comptable							
Actifs sains							
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total
Administration générale	92 227	(66)	1 108	(8)	-	-	93 335
Banques centrales	145	-	273	(1)	-	-	418
Etablissements de crédit	52 938	(36)	161	(2)	-	(1)	53 099
Grandes entreprises	57 656	(36)	1 586	(34)	-	-	59 240
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	202 966	(138)	3 127	(45)	-	(1)	206 093

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Administration générale	28 505	24 099
Grandes entreprises	303 887	310 035
Clientèle de détail	502 606	491 473
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	834 998	825 607

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2023						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements(Stage 3)	Total brut
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administration générale	5 611	(4)	975	(12)	-	-	6 587
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	6 558	(4)	24	(1)	-	-	6 582
Grandes entreprises	154 793	(129)	8 789	(220)	386	(38)	163 968
Clientèle de détail	18 488	(26)	1 531	(40)	28	(3)	20 048
TOTAL	185 450	(164)	11 320	(273)	414	(41)	197 184

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2022						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administration générale	5 171	(2)	800	(3)	-	-	5 971
Banques centrales	12	-	-	-	-	-	12
Etablissements de crédit	10 834	(2)	27	-	-	-	10 861
Grandes entreprises	130 599	(142)	7 568	(233)	281	(31)	138 448
Clientèle de détail	19 597	(29)	1 267	(47)	25	(2)	20 889
TOTAL	166 213	(175)	9 662	(283)	306	(33)	176 181

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

Au 31 décembre 2023							
Montant de l'engagement							
Engagements sains							
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
Administration générale	144	-	1	-	-	-	144
Banques centrales	406	-	-	-	-	-	406
Etablissements de crédit	7 984	(4)	119	-	83	(24)	8 186
Grandes entreprises	100 965	(43)	8 412	(121)	791	(231)	110 169
Clientèle de détail	946	(8)	41	(29)	75	(40)	1 063
TOTAL	110 445	(55)	8 573	(150)	949	(295)	119 967

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2022							
Montant de l'engagement							
Engagements sains							
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
Administration générale	196	-	1	-	-	-	197
Banques centrales	438	-	-	-	-	-	438
Etablissements de crédit	9 305	(6)	112	-	33	(23)	9 450
Grandes entreprises	90 457	(54)	7 712	(110)	1 562	(200)	99 730
Clientèle de détail	1 008	(8)	51	(24)	73	(38)	1 132
TOTAL	101 404	(68)	7 876	(134)	1 668	(261)	110 948

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2023				
	Valeur comptable				
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
<i>(en millions d'euros)</i>					
France (y compris DROM-COM)	339 850	38 269	6 017	384 135	
Autres pays de l'Union européenne ¹	183 907	17 095	5 570	206 572	
Autres pays d'Europe	32 490	2 735	634	35 859	
Amérique du Nord	41 055	3 337	276	44 668	
Amériques centrale et du Sud	9 235	1 717	1 079	12 030	
Afrique et Moyen-Orient	15 197	2 209	602	18 008	
Asie et Océanie (hors Japon)	30 864	1 915	393	33 172	
Japon	4 734	877	-	5 611	
Organismes supra-nationaux	2 413	-	-	2 413	
Dépréciations	(1 048)	(2 461)	(6 602)	(10 111)	
TOTAL	658 697	65 693	7 967	732 357	

¹ Au 31 décembre 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 614 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 319 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 295 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022				
Valeur comptable				
Actifs sains				
<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	330 514	30 996	5 482	366 993
Autres pays de l'Union européenne ¹	174 044	11 221	4 427	189 692
Autres pays d'Europe	27 754	3 811	993	32 558
Amérique du Nord	40 121	3 385	311	43 817
Amériques centrale et du Sud	9 323	1 779	1 367	12 469
Afrique et Moyen-Orient	15 544	1 822	637	18 003
Asie et Océanie (hors Japon)	34 419	2 199	490	37 108
Japon	4 709	985	183	5 876
Organismes supra-nationaux	2 213	-	-	2 213
Dépréciations	(1 052)	(2 361)	(6 475)	(9 888)
TOTAL	637 590	53 838	7 414	698 842

¹ Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2023				
Valeur comptable				
Actifs sains				
<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	87 888	383	-	88 271
Autres pays de l'Union européenne	77 683	1 012	-	78 695
Autres pays d'Europe	7 960	84	-	8 043
Amérique du Nord	20 474	1 167	-	21 642
Amériques centrale et du Sud	377	-	-	377
Afrique et Moyen-Orient	278	539	-	817
Asie et Océanie (hors Japon)	4 131	-	-	4 131
Japon	4 429	-	-	4 429
Organismes supra-nationaux	2 948	-	-	2 948
TOTAL	206 167	3 185	-	209 352

Au 31 décembre 2022				
Valeur comptable				
<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	103 560	476	-	104 034
Autres pays de l'Union européenne	69 253	909	-	70 163
Autres pays d'Europe	8 932	163	-	9 095
Amérique du Nord	10 275	1 073	-	11 347
Amériques centrale et du Sud	411	-	-	411
Afrique et Moyen-Orient	391	507	-	898
Asie et Océanie (hors Japon)	4 518	-	-	4 518
Japon	3 305	-	-	3 305
Organismes supra-nationaux	2 321	-	-	2 321
TOTAL	202 965	3 128	-	206 093

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
France (y compris DROM-COM)	554 228	559 382
Autres pays de l'Union européenne	180 040	171 090
Autres pays d'Europe	32 667	30 806
Amérique du Nord	13 733	17 963
Amériques centrale et du Sud	5 056	4 685
Afrique et Moyen-Orient	9 921	12 236
Asie et Océanie (hors Japon)	24 448	20 508
Japon	14 900	8 933
Organismes supra-nationaux	4	4
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	834 998	825 607

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Total	
(en millions d'euros)				
France (y compris DROM-COM)	58 513	4 738	119	63 370
Autres pays de l'Union européenne	62 861	1 770	161	64 792
Autres pays d'Europe	14 658	448	2	15 108
Amérique du Nord	30 687	1 969	5	32 661
Amériques centrale et du Sud	2 632	716	7	3 355
Afrique et Moyen-Orient	5 874	1 248	5	7 127
Asie et Océanie (hors Japon)	8 588	431	116	9 135
Japon	1 636	-	-	1 636
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(164)	(273)	(41)	(477)
TOTAL	185 286	11 047	373	196 707

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Total	
(en millions d'euros)				
France (y compris DROM-COM)	61 587	3 079	227	64 893
Autres pays de l'Union européenne	44 158	1 210	52	45 420
Autres pays d'Europe	14 909	680	7	15 596
Amérique du Nord	25 913	2 739	9	28 661
Amériques centrale et du Sud	2 330	1 233	7	3 570
Afrique et Moyen-Orient	6 665	506	3	7 173
Asie et Océanie (hors Japon)	9 003	216	1	9 220
Japon	1 648	-	-	1 648
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(175)	(283)	(33)	(491)
TOTAL	166 037	9 379	273	175 690

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2023				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
(en millions d'euros)					
France (y compris DROM-COM)	32 088	3 655	301	36 044	
Autres pays de l'Union européenne	22 204	2 953	496	25 653	
Autres pays d'Europe	6 716	1 004	36	7 757	
Amérique du Nord	34 835	349	66	35 250	
Amériques centrale et du Sud	2 188	25	4	2 217	
Afrique et Moyen-Orient	1 864	110	45	2 019	
Asie et Océanie (hors Japon)	9 564	415	1	9 980	
Japon	983	63	-	1 046	
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(55)	(148)	(295)	(498)	
TOTAL	110 388	8 425	655	119 467	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2022				
	Montant de l'engagement				
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
(en millions d'euros)					
France (y compris DROM-COM)	33 834	3 262	234	37 331	
Autres pays de l'Union européenne	18 777	2 078	1 326	22 181	
Autres pays d'Europe	9 108	1 517	41	10 666	
Amérique du Nord	24 686	529	20	25 236	
Amériques centrale et du Sud	1 376	24	4	1 404	
Afrique et Moyen-Orient	2 160	67	41	2 268	
Asie et Océanie (hors Japon)	10 139	334	2	10 475	
Japon	1 324	64	-	1 388	
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	
Provisions ¹	(68)	(134)	(261)	(463)	
TOTAL	101 336	7 742	1 407	110 486	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Valeur comptable au 31/12/2023								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	
		> 90 jours	> 90 jours		> 90 jours	> 90 jours			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Titres de dettes	124	-	-	-	22	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	124	-	-	-	22	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	3 407	169	-	8 121	2 112	11	750	563	3 588
Administration générale	47	-	-	27	35	1	-	-	4
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	2	1	-	-	-	91
Grandes entreprises	2 425	114	-	3 919	1 258	4	615	393	1 913
Clientèle de détail	935	54	-	4 173	819	5	134	170	1 580
TOTAL	3 531	169	-	8 121	2 134	11	750	563	3 588

Valeur comptable au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours		≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	
		> 90 jours	> 90 jours		> 90 jours	> 90 jours			
Titres de dettes	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	4 111	127	-	3 976	2 165	15	970	690	3 434
Administration générale	51	-	-	24	39	3	-	-	114
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	1	-	-	1	1	-	-	-	98
Grandes entreprises	3 164	76	-	1 436	1 571	5	792	544	1 974
Clientèle de détail	896	51	-	2 515	554	7	178	146	1 249
TOTAL	4 138	127	-	3 977	2 185	15	970	690	3 434

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2023	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Arabie Saoudite	-	-	-	326	326	-	326
Argentine	-	-	-	30	30	-	30
Belgique	-	4	161	1 245	1 410	116	1 526
Brésil	24	-	153	91	268	-	268
Chine	243	-	-	480	723	-	723
Egypte	-	-	539	377	916	-	916
Espagne	-	4	68	1 361	1 433	37	1 470
Etats-Unis	6 024	-	178	2 567	8 769	199	8 969
France	-	55	1 607	11 007	12 669	283	12 952
Hong Kong	57	-	-	1 123	1 180	9	1 189
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	44	3 615	4 767	8 426	26	8 452
Japon	-	-	1 757	1 170	2 927	-	2 927
Pologne	-	-	1 005	299	1 304	-	1 304
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	-	9	-	9
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	110	1 046	1 156	-	1 156
Autres pays souverains	2 600	4	1 102	5 673	9 365	12	9 379
TOTAL	8 948	111	10 304	31 562	50 911	682	51 595

31/12/2022	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Arabie Saoudite	-	-	-	1 337	1 337	-	1 337
Argentine	-	-	-	36	36	-	36
Belgique	-	8	9	1 012	1 029	192	1 221
Brésil	21	-	203	104	328	-	328
Chine	152	22	-	433	607	-	607
Egypte	-	-	507	369	876	-	876
Espagne	-	21	67	1 093	1 181	69	1 250
Etats-Unis	827	-	116	1 930	2 873	211	3 084
France	-	136	2 910	11 323	14 369	337	14 706
Hong Kong	44	-	-	1 347	1 391	12	1 403
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	3 241	11 777	15 018	54	15 072
Japon	226	-	1 079	1 273	2 578	(3)	2 575
Pologne	1	-	930	249	1 180	-	1 180
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	61	677	738	-	738
Autres pays souverains	897	18	771	5 752	7 437	24	7 460
Total	2 168	205	9 894	38 711	50 978	895	51 873

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Arabie Saoudite	-	-
Argentine	5	5
Belgique	4 253	2 610
Brésil	6	2
Chine	1	2
Egypte	-	-
Espagne	7 599	4 788
Etats-Unis	70	76
France	36 628	38 321
Hong Kong	1	-
Israël	-	-
Italie	7 389	7 152
Japon	179	201
Pologne	203	305
Royaume-Uni	11	2
Russie	-	-
Taiwan	-	-
Turquie	7	6
Ukraine	3	2
Autres pays souverains	2 325	2 152
TOTAL	58 680	55 626

3.3 Risque de marché

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2023			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	2 678	7 810	9 489	19 976
Instruments de devises	97	79	45	221
Autres instruments	11	-	-	11
Sous-total	2 786	7 889	9 533	20 208
Opérations de change à terme	245	-	-	245
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	3 031	7 889	9 533	20 453

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	2 806	9 588	13 703	26 096
Instruments de devises	150	311	305	766
Autres instruments	-	-	-	-
Sous-total	2 956	9 899	14 008	26 863
Opérations de change à terme	5 001	4	-	5 005
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	7 956	9 902	14 008	31 867

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2023			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	3 596	8 136	17 856	29 589
Instruments de devises	43	99	141	284
Autres instruments	2	-	-	2
Sous-total	3 642	8 235	17 998	29 874
Opérations de change à terme	1 116	1	-	1 117
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	4 758	8 236	17 998	30 992

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	5 115	10 082	23 263	38 461
Instruments de devises	97	340	545	982
Autres instruments	22	-	-	23
Sous-total	5 234	10 422	23 809	39 465
Opérations de change à terme	6 179	-	-	6 179
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	11 413	10 422	23 809	45 644

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2023			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	6 970	13 405	29 660	50 035
Instruments de devises et or	8 266	6 169	6 768	21 202
Autres instruments	2 920	10 686	2 530	16 136
Sous-total	18 156	30 261	38 957	87 373
Opérations de change à terme	18 878	2 015	138	21 031
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	37 034	32 275	39 095	108 404

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	5 902	15 807	33 428	55 137
Instruments de devises et or	8 528	7 527	7 814	23 869
Autres instruments	4 898	8 239	3 074	16 211
Sous-total	19 328	31 573	44 317	95 218
Opérations de change à terme	22 356	1 847	152	24 356
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	41 684	33 420	44 469	119 573

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2023			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	4 374	16 103	31 010	51 487
Instruments de devises et or	5 672	7 833	5 406	18 911
Autres instruments	2 569	2 871	1 791	7 231
Sous-total	12 615	26 807	38 207	77 630
Opérations de change à terme	19 977	2 013	404	22 394
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	32 592	28 819	38 612	100 023

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	8 289	20 519	35 730	64 538
Instruments de devises et or	5 887	7 758	6 854	20 499
Autres instruments	2 180	2 944	3 220	8 344
Sous-total	16 355	31 221	45 805	93 382
Opérations de change à terme	23 288	2 780	371	26 439
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	39 643	34 002	46 175	119 821

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2023	31/12/2022
(en millions d'euros)	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	16 680 392	16 257 080
Instruments de devises et or	678 447	591 192
Autres instruments	204 793	202 870
Sous-total	17 563 631	17 051 143
Opérations de change à terme	2 981 930	2 762 106
TOTAL NOTIONNELS	20 545 561	19 813 249

Risque de change

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Risque de change")

3.4 Risque de liquidité et de financement

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	94 405	68 100	290 154	102 700	-	555 359
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	118 802	59 775	194 237	152 591	442	525 847
Total	213 207	127 875	484 391	255 291	442	1 081 206
Dépréciations						(9 997)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						1 071 209

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	68 957	107 920	296 992	94 089	-	567 957
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	115 968	52 801	176 539	151 830	772	497 910
Total	184 925	160 721	473 531	245 919	772	1 065 867
Dépréciations						(9 783)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						1 056 084

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	118 081	14 182	62 952	7 408	-	202 623
Dettes envers la clientèle	756 873	48 162	26 605	3 358	-	834 998
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	874 954	62 344	89 557	10 766	-	1 037 621

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 377	79 493	102 922	5 440	-	284 232
Dettes envers la clientèle	765 050	39 200	19 060	2 297	-	825 607
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	861 427	118 693	121 982	7 737	-	1 109 839

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	1 233	-	2 556	2 023	-	5 812
Titres de créances négociables	63 803	40 645	4 882	451	-	109 781
Emprunts obligataires	3 386	12 267	64 302	51 680	-	131 635
Autres dettes représentées par un titre	874	2 650	1 417	1 032	-	5 973
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	69 296	55 562	73 157	55 186	-	253 201
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	64	650	15 173	9 217	-	25 104
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	212	212
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	-	1
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	64	650	15 173	9 218	212	25 317

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	1 181	552	2 723	1 449	-	5 905
Titres de créances négociables	68 868	32 534	2 552	604	-	104 558
Emprunts obligataires	3 801	11 743	49 313	36 880	-	101 737
Autres dettes représentées par un titre	617	676	1 222	-	-	2 515
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	74 467	45 505	55 810	38 933	-	214 715
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	24	601	12 270	10 167	-	23 062
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	106	106
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	201	201
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	-	1
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	24	601	12 270	10 168	307	23 370

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	65	205	-	-	-	271

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	52	276	-	-	-	328

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3 "Risque de marché".

3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.3 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan")

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISES

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	19 551	27 799	976 856	29 508	39 839	906 673
Couverture de flux de trésorerie	827	3 092	105 795	1 365	4 839	82 351
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	75	100	6 068	994	967	6 219
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	20 453	30 992	1 088 719	31 867	45 644	995 242

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre de l'exercice 2023 au titre de ce contexte de marché de hausse des taux.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2023			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instrument de taux d'intérêt	368 656	325 142	294 245	988 043
Instrument de devises	7 363	918	69	8 351
Autres instruments	204	1	-	205
Sous-total	376 223	326 062	294 314	996 599
Opérations de change à terme	69 316	18 087	4 718	92 121
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	445 539	344 149	299 032	1 088 719

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instrument de taux d'intérêt	352 645	292 492	266 203	911 340
Instrument de devises	8 447	1 157	143	9 747
Autres instruments	108	2	-	110
Sous-total	361 200	293 650	266 346	921 196
Opérations de change à terme	60 382	10 398	3 266	74 046
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	421 582	304 048	269 612	995 242

La note 3.3 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2023			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	6 280	15 151	2 791	324 622
Taux d'intérêt	6 154	14 731	2 660	299 121
Change	126	420	131	25 500
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	6 280	15 151	2 791	324 622
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	13 271	12 649	(3 022)	652 235
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	19 551	27 799	(231)	976 856

31/12/2022				
(en millions d'euros)	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	13 733	24 994	(9 680)	350 649
Taux d'intérêt	9 757	20 543	(9 095)	321 376
Change	3 976	4 451	(585)	29 273
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	13 733	24 994	(9 680)	350 649
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	15 775	14 845	(1 342)	556 024
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	29 508	39 839	(11 022)	906 673

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

ELÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures	31/12/2023			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 556	(819)	-	1 147
Taux d'intérêt	26 556	(819)	-	1 147
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	99 553	(2 766)	7	2 132
Taux d'intérêt	89 357	(2 692)	7	2 048
Change	10 196	(75)	-	84
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	126 109	(3 586)	7	3 280
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	181 033	(6 427)	-	6 044
Taux d'intérêt	168 462	(6 285)	-	5 809
Change	12 571	(142)	-	235
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	181 033	(6 427)	-	6 044

Micro-couvertures	31/12/2022			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 317	(1 675)	-	(2 225)
Taux d'intérêt	26 317	(1 675)	-	(2 225)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	99 030	(4 894)	27	(6 002)
Taux d'intérêt	93 421	(4 836)	27	(5 968)
Change	5 609	(58)	-	(34)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	125 347	(6 569)	27	(8 227)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	179 880	(15 142)	-	(17 863)
Taux d'intérêt	160 909	(14 773)	-	(17 244)
Change	18 971	(369)	-	(619)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	179 880	(15 142)	-	(17 863)

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2023	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
(en millions d'euros)		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	385 139	6
Total - Actifs	385 139	6
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	261 812	(1)
Total - Passifs	261 812	(1)

Macro-couvertures	31/12/2022	
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 788	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ¹	320 592	(138)
Total - Actifs	324 380	(138)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ¹	192 601	11
Total - Passifs	192 601	11

¹La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(362)	405	43
Change	131	(152)	(20)
Autres	-	-	-
TOTAL	(231)	256	25

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(10 437)	10 352	(85)
Change	(585)	585	-
Autres	-	-	-
TOTAL	(11 022)	10 937	(85)

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés et de gré à gré	462	1 088	89	74 556
Taux d'intérêt	186	206	18	5 551
Change	266	881	71	68 801
Autres	11	2	-	205
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	462	1 088	89	74 556
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	365	2 004	931	31 136
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	103
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	365	2 004	931	31 239
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	827	3 092	1 021	105 795
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	75	100	(39)	6 068

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés et de gré à gré	849	1 889	(150)	48 456
Taux d'intérêt	52	136	(107)	1 914
Change	797	1 730	(43)	46 432
Autres	-	23	-	110
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	849	1 889	(150)	48 456
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	512	2 937	(2 716)	32 026
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	4	13	(2)	1 869
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	516	2 950	(2 718)	33 895
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	1 365	4 839	(2 868)	82 351
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	994	967	8	6 219

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

IMPACTS DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2023		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	950	-	(1)
Change	71	(1)	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	1 021	(1)	(1)
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	(39)	4	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	982	3	(1)

	31/12/2022		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	(2 824)	-	1
Change	(45)	(1)	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(2 869)	(1)	1
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	8	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	(2 861)	(1)	1

3.6 Risques opérationnels

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque– Risques opérationnels")

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général délégué en charge du Pilotage et du Contrôle de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Sur les actifs financiers au coût amorti	49 867	23 438
Opérations avec les établissements de crédit	12 654	4 341
Opérations internes au Crédit Agricole	12 489	3 556
Opérations avec la clientèle	21 057	12 634
Opérations de location-financement	1 707	1 391
Titres de dettes	1 959	1 516
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 740	5 015
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 740	5 015
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 428	1 493
Autres intérêts et produits assimilés	85	67
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{1 2}	59 120	30 013
Sur les passifs financiers au coût amorti	(40 272)	(16 074)
Opérations avec les établissements de crédit	(6 830)	(1 782)
Opérations internes au Crédit Agricole	(3 917)	(1 484)
Opérations avec la clientèle	(20 324)	(8 151)
Opérations de location-financement	(400)	(718)
Dettes représentées par un titre	(8 453)	(3 393)
Dettes subordonnées	(348)	(546)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(4 546)	(836)
Autres intérêts et charges assimilées	(59)	(56)
CHARGES D'INTÉRÊTS ³	(44 876)	(16 966)

¹ Dont 252 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2023 contre 184 millions d'euros au 31 décembre 2022.

² Dont 287 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2023 (900 millions d'euros au 31 décembre 2022).

³ Dont -98 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2023 (-891 millions d'euros au 31 décembre 2022).

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	357	(86)	271	387	(67)	320
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 241	(1 055)	185	1 365	(507)	858
Sur opérations avec la clientèle	1 521	(280)	1 241	1 517	(231)	1 286
Sur opérations sur titres	56	(180)	(124)	45	(141)	(95)
Sur opérations de change	36	(39)	(3)	58	(59)	(1)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	305	(237)	68	256	(177)	79
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	3 924	(1 492)	2 432	3 566	(1 425)	2 141
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 761	(1 602)	4 159	5 933	(1 759)	4 174
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	13 202	(4 973)	8 229	13 127	(4 366)	8 761

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liés aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes reçus	1 489	1 322
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2 831	(5 705)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	288	(2 870)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	3 805	(3 095)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	125	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	4 444	(8 497)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(4 607)	4 981
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 457	2 731
Résultat de la comptabilité de couverture	23	(84)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	11 857	(11 217)

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	10 844	(10 818)	27
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 900	(6 664)	(2 764)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	6 945	(4 154)	2 791
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	24 412	(24 415)	(2)
Variations de juste valeur des éléments couverts	15 138	(12 118)	3 020
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	9 275	(12 297)	(3 022)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	(1)	(1)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	35 257	(35 234)	23

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	33 228	(33 272)	(44)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 381	(11 746)	9 636
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	11 847	(21 527)	(9 680)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	39 504	(39 545)	(41)
Variations de juste valeur des éléments couverts	20 465	(19 164)	1 301
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	19 039	(20 381)	(1 342)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	2	(1)	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(1)	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	72 734	(72 818)	(84)

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie...) est présenté dans la note 3.5 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(637)	(105)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	153	48
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(483)	(57)

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont aucun dividende sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de l'exercice.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de dettes	121	48
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	2	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	123	48
Titres de dettes	(114)	(32)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(9)	(14)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(123)	(46)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	-	2

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
		Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	205	(38)
Produits nets des immeubles de placement	(931)	278
Autres produits (charges) nets	413	68
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(313)	308

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Charges générales d'exploitation ¹	Frais attribuables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total (c) = (a) + (b)	Retraité		
				Charges générales d'exploitation ¹	Frais attribuables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total (c) = (a) + (b)
	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)
Charges de personnel	(8 680)	(258)	(8 938)	(7 899)	(235)	(8 134)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ²	(935)	(54)	(989)	(994)	(58)	(1 052)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 196)	(378)	(4 574)	(4 061)	(667)	(4 728)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	821	(821)	-	799	(799)	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(12 990)	(1 511)	(14 501)	(12 155)	(1 759)	(13 914)

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

² Dont -508 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2023 contre -646 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La réforme des retraites en France adoptée à travers la Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (publiée au Journal Officiel du 15 avril 2023) et les décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023 (publiés au Journal Officiel du 4 juin 2023) ont été pris en compte dans les états financiers annuels 2023. L'impact de cette réforme est considéré comme une modification de régime et est comptabilisé en coût des services passés, en charges générales d'exploitation.

Au 31 décembre 2023, l'impact de cette réforme est de +17,5 millions d'euros sur le résultat avant impôt.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2023 :

COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CREDIT AGRICOLE S.A. :

(en millions d'euros hors taxes)	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2023
	2023	2022	2023	2022	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	11,74	13,09	20,34	17,42	32,08
Emetteur	2,32	2,61	2,36	2,34	4,68
Filiales intégrées globalement	9,42	10,48	17,98	15,08	27,40
Services autres que la certification des comptes	7,61	5,37	9,44	9,18	17,05
Emetteur	1,98	0,87	2,58	1,01	4,56
Filiales intégrées globalement	5,63	4,50	6,86	8,17	12,49
TOTAL	19,35	18,46	29,78	26,60	49,13

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 14,7 millions d'euros, dont 11,2 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 3,5 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 9,6 millions d'euros, dont 6,1 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, et 3,5 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2023			31/12/2022		
				Retraité		
(en millions d'euros)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ¹ ₃	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ¹ ₃	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)
	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)	(a)	(b)	(c) = (a) + (b)
Dotations aux amortissements	(1 155)	(52)	(1 207)	(1 105)	(51)	(1 156)
Immobilisations corporelles ¹	(700)	(4)	(705)	(716)	(5)	(721)
Immobilisations incorporelles	(455)	(48)	(503)	(389)	(46)	(435)
Dotations (reprises) aux dépréciations	4	-	4	1	-	1
Immobilisations corporelles ²	(2)	-	(2)	1	-	1
Immobilisations incorporelles	5	-	5	-	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 151)	(52)	(1 204)	(1 105)	(51)	(1 155)

¹ Dont -348 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2023 contre -366 millions d'euros au 31 décembre 2022.

² Dont - 4 millions d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 31 décembre 2023 contre 0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

³ Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(87)	(463)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(19)	45
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(7)	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(40)	35
Engagements par signature	27	9
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(68)	(508)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2)	(1)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(52)	(569)
Engagements par signature	(13)	61
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(1 471)	(1 321)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 421)	(1 355)
Engagements par signature	(50)	34
Autres actifs (C)	(6)	(2)
Risques et charges (D)	(73)	86
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(1 637)	(1 700)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	5	4
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(212)	(247)
Récupérations sur prêts et créances	137	237
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	137	237
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(38)	(9)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(58)	(35)
Autres produits	26	5
COÛT DU RISQUE	(1 777)	(1 746)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	96	17
Plus-values de cession	128	27
Moins-values de cession	(32)	(10)
Résultat de cession sur participations consolidées	3	4
Plus-values de cession	8	7
Moins-values de cession	(5)	(3)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(15)	(6)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	85	15

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôt courant	(1 568)	(1 170)
Charge d'impôt différé	(632)	(637)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(2 200)	(1 806)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	9 347	25,83%	(2 414)
Effet des différences permanentes		(1,73)%	162
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		1,11%	(104)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,30%	(28)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,07)%	7
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		(1,89)%	177
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		23,55%	(2 200)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2023.

AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	7 500	25,83%	(1 937)
Effet des différences permanentes		(2,92)%	219
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,51%	(38)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,13)%	10
Effet de l'imposition à taux réduit		1,49%	(112)
Effet des autres éléments		(0,69)%	52
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		24,09%	(1 806)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2022.

4.11.1 PILIER 2 - GLOBE

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents Etats.

Au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE (Global anti-Base Erosion) dans l'UE. A ce stade, à l'issue d'un premier chiffrage, les montants estimés pour le Groupe sont non significatifs ; les travaux de recensement initiés au sein du Groupe se poursuivent. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(376)	182
Ecart de réévaluation de la période	(376)	182
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	9 885	(40 384)
Ecart de réévaluation de la période	9 248	(40 472)
Transferts en résultat	637	88
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 025	(2 865)
Ecart de réévaluation de la période	1 022	(2 865)
Transferts en résultat	3	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(9 471)	37 448
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	27	(247)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(73)	47
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(380)	1 551
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	26
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	637	(4 242)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(139)	325
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(263)	793
Ecart de réévaluation de la période	(259)	787
Transferts en réserves	(4)	6
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	23	58
Ecart de réévaluation de la période	70	(74)

Transferts en réserves	(47)	132
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(128)	1
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	12	7
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	97	(290)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)	(3)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(399)	891
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	238	(3 351)
Dont part du Groupe	298	(3 298)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(60)	(53)

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2023, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Épargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;

- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia (ex-CACEIS Corporate Trust⁴) pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour compte des CR et de LCL) et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, CA Auto Bank, GAC Sofinco, Wafasalaf).

En avril 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a créé avec Stellantis une joint-venture née de la fusion de Leasys et de Freetomove, et a repris à 100% CA Auto Bank (ex-FCA Bank). Puis en août 2023, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis les activités d'ALD et LeasePlan dans six pays européens.

- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt et une participation dans le Crédit du Maroc (15%).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

Enfin, Crédit Agricole S.A. s'est doté d'un nouveau métier, Crédit Agricole Transitions & Énergies, qui se structure autour de :

⁴ A compter du 01/01/2023, les activités de Services aux Emetteurs de CACEIS et de BNP Paribas en France sont regroupées au sein d'une nouvelle structure, Uptevia, qui est détenue à parts égales par ces deux banques.



- la production et la fourniture d'électricité décarbonée en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2023						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Produit net bancaire	6 688	7 779	3 597	3 850	3 949	(683)	25 180
Charges d'exploitation	(2 880)	(4 819)	(1 702)	(2 441)	(2 158)	(141)	(14 141)
Résultat brut d'exploitation	3 808	2 960	1 895	1 409	1 791	(824)	11 039
Coût du risque	(5)	(120)	(870)	(301)	(464)	(17)	(1 777)
Résultat d'exploitation	3 803	2 840	1 025	1 108	1 327	(841)	9 262
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	102	21	130	-	1	(57)	197
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(10)	2	71	21	4	(3)	85
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	11	-	-	(9)	2
Résultat avant impôt	3 895	2 863	1 237	1 129	1 332	(910)	9 546
Impôts sur les bénéfices	(872)	(690)	(306)	(256)	(422)	346	(2 200)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	1	-	-	-	(3)	(1)	(3)
Résultat net	3 024	2 173	931	873	906	(565)	7 343
Participations ne donnant pas le contrôle	483	162	79	39	204	28	995
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 541	2 011	852	834	702	(593)	6 348

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -821 millions d'euros en produit net bancaire et de + 821 millions d'euros en charges d'exploitation.

	31/12/2023						
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	498	377	1 385	-	-	339	2 599
Dont écarts d'acquisition	8 009	1 548	1 419	4 161	777	14	15 929
TOTAL DE L'ACTIF	6 12 140	1 188 424	153 211	207 050	94 517	(65 944)	2 189 398

31/12/2022 Retraité							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	Total
Produit net bancaire	6 261	7 013	2 782	3 851	3 299	(715)	22 491
Charges d'exploitation	(2 798)	(4 347)	(1 477)	(2 389)	(2 105)	(144)	(13 260)
Résultat brut d'exploitation	3 463	2 666	1 305	1 462	1 194	(859)	9 231
Coût du risque	(17)	(251)	(533)	(237)	(699)	(9)	(1 746)
Résultat d'exploitation	3 446	2 415	772	1 225	495	(868)	7 485
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	88	15	308	-	2	(43)	371
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	(8)	2	16	7	-	15
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	3 532	2 422	1 083	1 241	504	(911)	7 871
Impôts sur les bénéfices	(941)	(592)	(222)	(300)	(66)	315	(1 806)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	128	-	-	-	(7)	-	121
Résultat net	2 719	1 830	861	941	431	(596)	6 186
Participations ne donnant pas le contrôle	437	120	110	42	158	13	880
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 282	1 712	751	898	273	(609)	5 306

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -799 millions d'euros en produit net bancaire et de +799 millions d'euros en charges d'exploitation.

31/12/2022 Retraité							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	443	322	3 139		9	388	4 300
Dont écarts d'acquisition	7 999	1 396	1 334	4 161	782	9	15 682
TOTAL DE L'ACTIF	569 026	1 098 792	101 023	209 642	94 688	64 914	2 138 086

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DROM- COM)	2 419	11 581	1 699 993	9 911	2 278	10 934	1 727 649	9 894
Italie	1 169	5 038	159 762	1 227	1 024	3 985	130 382	1 227
Autres pays de l'Union européenne	836	3 591	98 645	3 382	951	3 193	97 375	3 183
Autres pays d'Europe	554	1 802	36 177	862	29	1 720	34 132	804
Amérique du Nord	578	1 511	76 074	477	456	1 264	71 349	494
Amériques centrale et du Sud	69	111	1 302	-	(50)	(16)	1 472	-
Afrique et Moyen-Orient	117	328	4 539	20	111	290	5 373	26
Asie et Océanie (hors Japon)	456	888	34 111	30	395	853	30 213	32
Japon	151	330	78 797	21	112	268	40 142	23
TOTAL	6 348	25 180	2 189 398	15 929	5 306	22 491	2 138 086	15 682

5.3 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

RESULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 Retraité
Produits des activités d'assurance	13 467	13 195
Charges afférentes aux activités d'assurance	(10 932)	(10 618)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(75)	166
Résultat des activités d'assurance	2 460	2 742
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	70	82
Produits des placements	7 521	7 349
Charges des placements	(885)	(728)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(526)	(83)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 763	(15 878)
Variation des dépréciations sur placements	15	(39)
Produits des placements nets de charges	11 887	(9 380)
Produits et charges financiers d'assurance	(11 395)	8 348
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	48	46
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(314)	672
Résultat financier net	227	(314)
Autres produits et charges opérationnels courants	(366)	(292)
Autres produits et charges opérationnels	(2)	(11)
Résultat opérationnel	2 390	2 207
Charge de financement	(157)	(187)
Impôts sur les résultats	(490)	(598)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	123
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 742	1 545
Participations ne donnant pas le contrôle	(89)	(76)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 653	1 468

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Contrats d'assurance émis	348 452	331 268
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Couverture restante	-	-
Sinistres survenus	-	-
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	348 452	331 268
Couverture restante	337 273	319 881
Sinistres survenus	11 179	11 387
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats de réassurance détenus	(1 017)	(885)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(1 093)	(977)
Couverture restante	(375)	(226)
Sinistres survenus	(718)	(751)
Contrats de réassurance détenus - Passif	76	92
Couverture restante	83	145
Sinistres survenus	(7)	(53)
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ¹	3 189	3 239

¹ Les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont classés parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.

Un rapprochement des valeurs comptables des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, qui sont évalués selon IFRS 9, est également présenté ci-après.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

	31/12/2023						31/12/2022						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus				TOTAL	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			TOTAL
	Excl. Élément de perte	Elément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		Excl. Élément de perte		Elément de perte	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de	Ajustement au titre du risque non financier					Estimations de la valeur actualisée des flux de	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>													
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268	365 373	98	6 976	4 575	118	377 140	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	(473)	-	395	-	-	(78)	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268	365 846	98	6 581	4 575	118	377 218	
Produits des activités d'assurance	(13 454)					(13 454)	(13 190)					(13 190)	
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 788	68	3 735	4 801	8	10 400	1 586	(7)	3 954	4 543	24	10 100	
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	-	(37)	3 798	4 857	53	8 671	-	(34)	4 025	4 602	53	8 646	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 788					1 788	1 586					1 586	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			(63)	(56)	(45)	(164)			(71)	(59)	(29)	(159)	
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		105			-	105		27			-	27	
Résultat des activités d'assurance	(11 666)	68	3 735	4 801	8	(3 054)	(11 604)	(7)	3 954	4 543	24	(3 090)	
Produits financiers ou charges financières d'assurance	20 775	1	57	157	4	20 994	(45 440)	1	(3)	(348)	(8)	(45 798)	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	9 109	69	3 792	4 958	12	17 940	(57 044)	(6)	3 951	4 195	16	(48 888)	
Composantes investissement	(26 954)		26 954				(22 420)		22 420				
Autres variations	(64)	4	34	(20)	(1)	(47)	373	(1)	(123)	2	(1)	250	
Flux de trésorerie de la période	35 227		(31 543)	(4 393)		(709)	33 508		(26 886)	(3 856)		2 766	
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 630					36 630	34 982					34 982	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 403)			(13)		(1 416)	(1 474)			(14)		(1 488)	
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les			(31 543)	(4 380)		(35 923)			(26 886)	(3 842)		(30 728)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	337 108	164	5 575	5 461	144	348 452	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	337 108	164	5 575	5 461	144	348 452	319 790	91	6 338	4 916	133	331 268	

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	31/12/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	298 690	3 522	23 597	325 809	346 632	3 340	22 140	372 112
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	(1 011)	390	543	(78)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	298 690	3 522	23 597	325 809	347 643	2 950	21 597	372 190
Variations liées aux services futurs	(4 301)	(90)	4 495	104	(4 456)	561	3 919	24
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 730)	(325)	2 055	-	(1 751)	272	1 479	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	89	(3)		86	7	1		8
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(2 660)	238	2 440	18	(2 712)	288	2 440	16
Variations liées aux services rendus au cours de la période	83	(306)	(2 549)	(2 772)	(123)	(239)	(2 527)	(2 889)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis			(2 549)	(2 549)			(2 527)	(2 527)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs		(306)		(306)		(239)		(239)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	83			83	(123)			(123)
Variations liées aux services passés	(60)	(2)		(62)	(64)	(6)		(70)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(60)	(2)		(62)	(64)	(6)		(70)
Résultat des activités d'assurance	(4 278)	(398)	1 946	(2 730)	(4 643)	316	1 392	(2 935)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	20 726	42	65	20 833	(45 368)	(135)	62	(45 441)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	16 448	(356)	2 011	18 103	(50 011)	181	1 454	(48 376)
Autres variations	(22)	(1)	(3)	(26)	244	1	3	248
Flux de trésorerie de la période	(1 525)			(1 525)	1 825			1 825
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	30 862			30 862	29 595			29 595
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(845)			(845)	(884)			(884)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(31 542)			(31 542)	(26 886)			(26 886)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	313 591	3 165	25 605	342 361	298 690	3 522	23 597	325 809
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	313 591	3 165	25 605	342 361	298 690	3 522	23 597	325 809

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

	31/12/2023						31/12/2022						
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus				TOTAL	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			TOTAL
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de	Ajustement au titre du risque non financier	Excl. Composante recouvrement de perte		Composante recouvrement de perte	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>													
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	76	5	104	676	24	886	71	9	241	450	17	788	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	221	5	51	676	24	977	139	9	240	450	17	855	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(145)	-	53	-	-	(92)	(68)	-	1	-	-	(67)	
Imputation des primes payées	(621)					(621)	(763)					(763)	
Sommes recouvrées du réassureur	-	(1)	203	350	(3)	549	1	(4)	364	555	8	924	
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période	-	-	122	235	4	361	1	-	369	551	12	933	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			81	115	(7)	189			(5)	4	(4)	(5)	
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		(1)				(1)		(4)				(4)	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(2)	-	-	-	-	(2)	2	-	-	-	-	2	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(623)	(1)	203	350	(3)	(74)	(760)	(4)	364	555	8	163	
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	47	-	1	26	1	75	(167)	-	(6)	(27)	(1)	(201)	
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(576)	(1)	204	376	(2)	1	(927)	(4)	358	528	7	(38)	
Composantes investissement	(6)		4	2		-	(11)		9	2		-	
Autres variations	31	(1)	44	115	1	190	71	-	(119)	(98)	-	(146)	
Flux de trésorerie de la période	764		(321)	(502)	-	(59)	872		(385)	(206)	-	281	
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	764					764	872					872	
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement			(321)	(502)		(823)			(385)	(206)		(591)	
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	289	3	35	667	23	1 017	76	5	104	676	24	885	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	372	3	28	667	23	1 093	221	5	51	676	24	977	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(83)	-	7	-	-	(76)	(145)	-	53	-	-	(92)	

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	31/12/2023				31/12/2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS A L'OUVERTURE	(226)	103	251	128	(46)	124	238	316
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	75	46	99	220	49	122	212	383
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(301)	57	152	(92)	(95)	2	26	(67)
Variations liées aux services futurs	(101)	15	86	-	(49)	22	27	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(90)	11	79	-	(25)	19	6	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(11)	4	7	-	(24)	3	21	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(4)	(15)	(130)	(149)	(4)	(18)	(26)	(48)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(130)	(130)	-	-	(26)	(26)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(15)	-	(15)	-	(18)	-	(18)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	(4)	-	-	(4)	(4)	-	-	(4)
Variations liées aux services passés	81	-	-	81	(5)	-	-	(5)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	81	-	-	81	(5)	-	-	(5)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(2)	-	-	(2)	2	-	-	2
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(26)	-	(44)	(70)	(56)	4	1	(51)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	33	6	10	49	(160)	(23)	10	(173)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	7	6	(34)	(21)	(216)	(19)	11	(224)
Autres variations	97	2	(4)	95	(49)	(2)	2	(49)
Flux de trésorerie de la période	(71)	-	-	(71)	85	-	-	85
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	250	-	-	250	466	-	-	466
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(321)	-	-	(321)	(381)	-	-	(381)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS A LA CLÔTURE	(193)	111	213	131	(226)	103	251	128
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	80	53	74	207	75	46	99	220



Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(273)	58	139	(76)	(301)	57	152	(92)
---	-------	----	-----	------	-------	----	-----	------

EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE

L'effet sur le bilan des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de la période (pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA) est présenté dans le tableau suivant :

	31/12/2023							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits	Contrats acquis	Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(26 229)	(1 590)	-	-	(27 819)	(24)	-	(24)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	23 563	1 596	-	-	25 159	13	-	13
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	824	225	-	-	1 049			
Sinistres et autres frais directement attribuables	22 739	1 371	-	-	24 110			
Ajustement au titre du risque non financier	226	12	-	-	238	4	-	4
Marge sur services contractuels	2 440		-		2 440	7	-	7
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	-	18	-	-	18	-	-	-

	31/12/2022							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits	Contrats acquis	Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(28 206)	(468)	-	-	(28 674)	(39)	-	(39)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	25 486	476	-	-	25 962	15	-	15
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 107	53	-	-	1 160			
Sinistres et autres frais directement attribuables	24 379	423	-	-	24 802			
Ajustement au titre du risque non financier	280	8	-	-	288	3	-	3
Marge sur services contractuels	2 440		-		2 440	21	-	21
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	-	16	-	-	16	-	-	-

RECONNAISSANCE ATTENDUE EN RÉSULTAT NET DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS RESTANTE À LA DATE DE CLÔTURE

Une analyse de la reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuels restante à la date de clôture est présentée dans le tableau suivant :

	31/12/2023			
	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Marge sur services contractuels - Contrats d'assurance émis	8 722	5 672	11 211	25 605

	31/12/2022			
	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Marge sur services contractuels - Contrats d'assurance émis	8 224	6 104	9 269	23 597

CONTRATS D'ASSURANCE – MONTANTS TRANSITOIRES

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète à la date de transition, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1er janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

A la date de transition, soit le 1er janvier 2022, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective complète pour évaluer les contrats d'assurance dommages (évalués selon le modèle PAA) les plus récents, ainsi que les contrats d'assurance retraite du fonds général de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Le Groupe a eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les autres groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas eu recours à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (Modified Retrospective Approach, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
 - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;
 - la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;
 - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;
 - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;

- la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :
 - pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;
 - pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulé comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

A la date de transition, le Groupe n'a pas appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur pour identifier et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS - CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats d'assurance émis selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présenté dans le tableau suivant :

	31/12/2023					31/12/2022				
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition		Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	
<i>(en millions d'euros)</i>										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	856	20 456	-	2 285	23 597	771	21 369	-	-	22 140
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	543	-	-	543
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	856	20 456	-	2 285	23 597	771	20 826	-	-	21 597
Variations liées aux services futurs	(313)	2 341	-	2 467	4 495	133	1 385	-	2 401	3 919
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	(313)	2 341	-	27	2 055	133	1 385	-	(39)	1 479
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>				2 440	2 440				2 440	2 440
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(35)	(2 200)	-	(314)	(2 549)	(48)	(2 358)	-	(121)	(2 527)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis</i>	(35)	(2 200)	-	(314)	(2 549)	(48)	(2 358)	-	(121)	(2 527)
Résultat des activités d'assurance	(348)	141	-	2 153	1 946	85	(973)	-	2 280	1 392
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	56	-	9	65	-	57	-	5	62
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(348)	197	-	2 162	2 011	85	(916)	-	2 285	1 454
Autres variations	-	(3)	-	-	(3)	-	2	-	-	2
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	508	20 650	-	4 447	25 605	856	20 456	-	2 285	23 597
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs</i>	508	20 650	-	4 447	25 605	856	20 456	-	2 285	23 597



PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans cette note 5.3.

RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS - CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats de réassurance détenus selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans le tableau suivant :



	31/12/2023					31/12/2022				
	Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL	Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL
	Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats de réassurance comptabilisés après la date de transition		Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats de réassurance comptabilisés après la date de transition	
<i>(en millions d'euros)</i>										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	-	244	-	7	251	-	238	-	-	238
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs</i>	-	94	-	5	99	-	212	-	-	212
<i>Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs</i>	-	150	-	2	152	-	26	-	-	26
Variations liées aux services futurs	-	78	-	8	86	-	6	-	21	27
<i>Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels</i>	-	78	-	1	79	-	6	-	-	6
<i>Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période</i>				7	7				21	21
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-	(125)	-	(5)	(130)	-	(12)	-	(14)	(26)
<i>Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour</i>	-	(125)	-	(5)	(130)	-	(12)	-	(14)	(26)
<i>Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	-	(47)	-	3	(44)	-	(6)	-	7	1
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	-	10	-	-	10	-	10	-	-	10
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	-	(37)	-	3	(34)	-	4	-	7	11
Autres variations	-	(4)	-	-	(4)	-	3	-	-	3
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	-	203	-	10	213	-	244	-	7	251
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des</i>	-	66	-	8	74	-	94	-	5	99
<i>Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des</i>	-	137	-	2	139	-	150	-	2	152



RAPPROCHEMENT DES MONTANTS CUMULATIFS PRÉSENTÉS EN OCI POUR LES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JVOCI

Lors de la transition à IFRS 17, le Groupe a déterminé le montant cumulé des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en OCI au 1er janvier 2022 en appliquant l'approche rétrospective modifiée pour certains groupes de contrats.

Le rapprochement du montant cumulé comptabilisé en OCI pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres qui sont liés à ces groupes de contrats est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Solde d'ouverture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global	(17 089)	9 640
Variations de la période	7 479	(26 729)
Solde de clôture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global	(9 610)	(17 089)

Risques découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17

INFORMATIONS SUR LES RISQUES DÉCOULANT DES CONTRATS QUI ENTRENT DANS LE CHAMP D'APPLICATION D'IFRS 17

La gestion des risques fait partie intégrante du modèle économique du Groupe. Le Groupe a développé et mis en œuvre une structure de gestion des risques conçue pour identifier, évaluer, contrôler et surveiller les risques associés à son activité. En s'appuyant sur cette structure, le Groupe a pour objectif de faire face à ses obligations envers ses assurés, clients et créanciers, à gérer efficacement son capital et à se conformer aux lois et réglementations applicables.

Le cadre général de gestion des risques au sein du Groupe Crédit Agricole Assurances est présenté dans la partie 5 « Facteurs de risques et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel.

En ce qui concerne les risques découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, les informations sur le risque d'assurance et les risques financiers qui découlent de ces contrats et sur la gestion de ces risques sont fournies ci-dessous.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances émet des contrats d'assurance et des contrats d'investissement (voir note 1 « Principes et méthodes comptables » et note 5.3, partie « Contrats d'assurance et de réassurance » ci-dessus). La nature et l'étendue des risques de souscription et des risques financiers découlant de ces contrats sont déterminées par les caractéristiques des différents contrats. Les risques sont évalués à des fins de gestion des risques en lien avec les risques atténués par les contrats de réassurance associés et les risques découlant des actifs financiers détenus pour financer le règlement des passifs d'assurance. La mesure dans laquelle le résultat et les capitaux propres d'une période donnée sont sensibles aux risques financiers dépend de la mesure dans laquelle ils sont économiquement couverts ou supportés par les titulaires des contrats et de l'ampleur des éventuels décalages comptables inhérents aux méthodes comptables adoptées par le Groupe.

Compte tenu de la diversité des activités d'assurance opérées par le Groupe, celui-ci est exposé aux risques suivants qui découlent de ses différents contrats :

- Risques de souscription :
 - Risques d'assurance (notamment risque de mortalité, risque de morbidité, risque de longévité, risque de charge de sinistres ultime)
 - Risque de charges
 - Risque lié au comportement des assurés (notamment risque de rachat)
- Risques financiers :
 - Risque de marché, qui inclut trois types de risque :
 - Risque de taux d'intérêt
 - Risque de prix
 - Risque de change
 - Risque de crédit
 - Risque de liquidité

CONCENTRATIONS DE RISQUE

RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Assurances sont présents, au travers de leurs filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteurs / assurances collectives et d'assurance dommages.

Les activités d'assurance exposent le Groupe à des risques de souscription.

Les risques de souscription comprennent :

- le risque d'assurance : le risque, autre que le risque financier, transféré des assurés au Groupe, qui découle de la couverture d'événements futurs incertains et de l'incertitude inhérente concernant la survenance, le montant et l'échéancier des sinistres qui en résultent ;
- le risque lié au comportement des assurés : notamment le risque de rachat.

Les objectifs, politiques et processus de gestion des risques de souscription mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif du Groupe est de pouvoir disposer de ressources suffisantes pour être en capacité de couvrir les passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance qu'il émet. L'exposition aux risques est atténuée par la diversification au sein des portefeuilles de contrats d'assurance. La variabilité des risques est également améliorée par une sélection rigoureuse et une mise en œuvre des lignes directrices en matière de stratégie de souscription, qui visent à assurer que les risques souscrits sont diversifiés en termes de type de risques ou de niveau de prestations assurées, ainsi que le recours à des programmes de cession de réassurance.

Pour les activités d'épargne, le principal risque de souscription auquel est exposé le Groupe est le risque de rachat. Le risque de rachat peut se matérialiser, par exemple, dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt.

La maîtrise de ce risque passe par une surveillance renforcée du comportement des assurés, par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle visant à fidéliser les assurés, par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves, et par le recours à des pénalités de rachat.

La surveillance du taux de rachat s'effectue à plusieurs niveaux :

- les taux de rachat sont surveillés mensuellement par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles ;
- un suivi trimestriel permet également de comparer les taux de rachat avec ceux du marché.

Ces activités exposent également le Groupe au risque d'assurance, et plus particulièrement au risque de mortalité (risque de décès de l'assuré plus tôt qu'anticipé). En effet, certains contrats multi-supports comportent une garantie engageant l'assureur à verser, en cas de décès de l'assuré, un capital minimal aux bénéficiaires (i.e. une garantie plancher).

Le risque d'assurance auquel le Groupe est exposé dans le cadre de ses activités de retraite est le risque de longévité (risque de décès de l'assuré plus tard qu'anticipé), qui découle de la phase de rente.

Sur ses activités de prévoyance et d'assurance des emprunteurs, le Groupe est également exposé à des risques d'assurance (notamment la mortalité, longévité, morbidité, pandémie, incapacité et invalidité).

La politique de souscription définissant les risques assurés, les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées, construites à partir de statistiques nationales, internationales ou de tables d'expérience), contribuent à la maîtrise du risque d'assurance.

Au titre de ses activités d'assurance dommages, les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont l'incertitude sur la fréquence et la sévérité des sinistres, qui sont influencées par la nature des risques couverts et la localisation géographique dans laquelle les risques sont souscrits. Ces sinistres peuvent avoir pour origine le risque de catastrophe (notamment les événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses, les incendies ou les tempêtes, et les autres catastrophes naturelles tels que les tremblements de terre) ou la survenance de sinistres individuels d'un montant élevé (" graves "). En outre, le risque climatique accru pourrait introduire une incertitude importante dans les hypothèses et ainsi potentiellement entraîner des sinistres plus nombreux et plus élevés qu'anticipé ainsi qu'une tarification inadéquate du risque d'assurance.

Ce risque est géré via :

- une politique de souscription (et de tarification) appropriée, diversifiée au sein d'un même territoire ;
- l'animation de la politique de souscription par l'intermédiaire des réseaux bancaires et les partenaires financiers ;
- une politique de gestion des sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux ;
- le recours à la réassurance, notamment pour atténuer le risque lié à la survenance d'un événement majeur (tempête, grêle, catastrophe naturelle...).

Les passifs d'assurance sont estimés, contrôlés et suivis par des experts au niveau des entités et du Groupe, et la sinistralité est suivie à l'aide d'indicateurs dédiés (en particulier le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou

provisionnés - et les primes). Le suivi des sinistres liés au risque de catastrophe et des sinistres d'un montant élevé passe par le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves.

La nature de l'exposition du Groupe aux risques de souscription ainsi que ses objectifs, politiques et processus utilisés pour gérer et évaluer ces risques n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

RISQUE D'ASSURANCE ET RISQUE DE MARCHÉ - ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles touchant les principales variables de risque d'assurance à la date de clôture (c'est-à-dire le risque de mortalité et la charge de sinistres ultime). Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation du risque par les contrats de réassurance détenus et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités réalisées prennent pour hypothèse une variation du risque de mortalité de 10 % (à la hausse / à la baisse) et une variation de la charge de sinistres ultime de 5 % (à la hausse / à la baisse).

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

Risque d'assurance

		31/12/2023					
		Impact sur la CSM		Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
(en millions d'euros)							
Mortalité	Hausse de 10%	(411)	(448)	4	-	6	10
	Baisse de 10%	414	468	(7)	(3)	(4)	(10)
Charge de sinistres ultime	Hausse de 5%			(210)	(182)	(202)	(176)
	Baisse de 5%			207	179	199	174

		31/12/2022					
		Impact sur la CSM		Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres	
		Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
(en millions d'euros)							
Mortalité	Hausse de 10%	(273)	(349)	11	1	(4)	(34)
	Baisse de 10%	306	380	(3)	3	12	41
Charge de sinistres ultime	Hausse de 5%			(194)	(165)	(367)	(313)
	Baisse de 5%			190	161	359	306

RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que les variations des prix de marché (par exemple taux d'intérêt, taux de change, prix des actions) affectent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Il inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

Ce risque découle de la variabilité des justes valeurs des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés, ainsi que de la variabilité des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance en raison de la variabilité des variables de risque de marché.

Le risque de marché découle principalement des investissements du Groupe en instruments de capitaux propres, des actifs et passifs financiers portant intérêts, et des actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères, mais ces expositions sont largement compensées par des expositions similaires sur les contrats d'assurance et de réassurance.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix des actions et des actifs dits « de diversification ». Il n'est exposé au risque de change que de manière marginale.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de marché mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à contrôler les expositions aux risques de marché dans des limites acceptables tout en optimisant le rendement sur ce risque.

En ce qui concerne le risque de marché portant sur les instruments financiers, les informations sur la gestion de ce risque sont développées dans la partie 5 « Facteurs de risques et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel. Les informations qualitatives sur l'évaluation de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans la section « Instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus. Les informations quantitatives sur la valeur comptable des instruments financiers sont communiquées dans la note 5.3, partie « Placements des activités d'assurance » des états financiers ci-dessus. Les informations quantitatives sur la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans les notes 6.5 « Juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan » et 11 « Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur » des états financiers ci-dessus.

En ce qui concerne le risque de marché découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, les informations sont développées pour chaque type de risque de marché ci-dessous. Le Groupe gère ses actifs et ses passifs dans un cadre de gestion actif-passif qui a été développé avec pour objectif de faire correspondre les flux de trésorerie provenant de ses investissements financiers avec les flux de trésorerie provenant de ses contrats d'assurance, tout en optimisant le rendement à long terme de ses investissements pour un niveau de risque acceptable. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités d'épargne-retraite au sein du Groupe), les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents dues aux variations des variables de marché se reflètent dans la valeur des contrats d'assurance correspondants ; ainsi, le Groupe est exposé principalement au risque de marché au titre des variations de sa quote-part dans la juste valeur des éléments sous-jacents.

La nature de l'exposition du Groupe au risque de marché ainsi que ses objectifs, politiques et processus utilisés pour gérer et évaluer ce risque n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe concerne les instruments de dettes et la totalité des contrats d'assurance.

L'exposition du Groupe aux instruments de dettes figure dans cette note, partie « Placements des activités d'assurance ».

L'exposition du Groupe aux contrats d'assurance figure dans la note cette même note, partie « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt de la valeur de ses investissements en instruments de dettes par rapport à celle des contrats d'assurance auxquels ces investissements sont adossés.

La sensibilité relative aux contrats d'assurance découle des effets suivants.

Pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités prévoyance, emprunteurs, et dommages) : les flux de trésorerie d'exécution sont actualisés avec une courbe de taux d'actualisation qui dépend des taux d'intérêt prévalant à la clôture. Le risque porte principalement sur le niveau d'adéquation entre le rendement des investissements et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités d'épargne-retraite) : la variation de la valeur des contrats d'assurance reflète celle des actifs financiers sous-jacents.

Le risque porte principalement sur la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents.

Sur le périmètre des engagements en unités de compte, le risque de taux d'intérêt est largement porté par les assurés. En revanche, sur le périmètre des contrats en euros, la présence de garanties de taux minimums servis aux assurés accentue ce risque.

Le Groupe gère le risque de taux d'intérêt dans un cadre global de gestion actif-passif visant une adéquation entre la durée du portefeuille d'investissement et celle des contrats d'assurance. Cette gestion combine plusieurs aspects : stratégie financière, politique commerciale, aspects comptables et performance financière, tout en tenant compte de l'appétence du Groupe au risque et des contraintes réglementaires locales.

Dans ce sens, le Groupe s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration...).

Ces limites sont calibrées selon la nature de la contrepartie :

- pour les souverains et assimilés, le Groupe Crédit Agricole Assurances prend en compte le poids de la dette dans le PIB et la notation pays ;
- pour les financières ou industrielles, le Groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche groupe émetteur ;
- pour le Groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires Crédit Agricole, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Le Groupe recourt également à des produits dérivés pour couvrir le risque taux d'intérêt (caps pour la couverture à la hausse des taux, floors, swaps pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux).

Compte tenu des limites de concentration qui encadrent l'exposition aux instruments de dettes mentionnées ci-dessus, le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles des taux d'intérêt à la date de clôture. Cette analyse présente les impacts sur l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des placements financiers, et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités réalisées prennent pour hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt.

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

(en millions d'euros)		31/12/2023		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 100 bps des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(942)	2 100	10 635
	Placements financiers		(2 192)	(11 253)
Baisse de 100 bps des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	173	(2 167)	(10 845)
	Placements financiers		2 192	11 380

(en millions d'euros)		31/12/2022		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 100 bps des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(355)	1 865	9 931
	Placements financiers		(1 851)	(10 559)
Baisse de 100 bps des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(956)	(1 962)	(10 273)
	Placements financiers		1 940	10 876

Risque actions

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou le contrat en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché ou tous les contrats similaires.

L'exposition au risque de prix du Groupe concerne les actifs financiers et les passifs financiers dont les valeurs fluctuent en raison des variations des prix du marché, c'est-à-dire les actifs financiers évalués à la juste valeur et les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

L'exposition du Groupe aux instruments de capitaux propres et aux instruments de dettes évalués à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) figure dans cette même note, partie « Placements des activités d'assurance » des états financiers ci-dessus.

Les entités du Groupe peuvent détenir des actions ou d'autres actifs financiers dits « de diversification » (private equity et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) afin de diversifier leurs portefeuilles d'actifs et de bénéficier du rendement attendu de ces marchés à long-terme. En ce qui concerne les contrats d'assurance, le Groupe est exposé au risque découlant de la fluctuation des prix de ces actifs uniquement sur le périmètre des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (qui correspondent principalement aux activités d'épargne-retraite) en raison de l'impact que cette fluctuation pourrait avoir sur la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents. Néanmoins, sur les engagements en unités de compte (représentant 94 362 millions d'euros au 31 décembre 2023), ce risque est significativement atténué parce qu'il est transféré en grande partie aux assurés.

Afin de maîtriser ce risque, des études d'allocations d'actifs sont menées visant à déterminer un plafond pour la part de ces actions et actifs de diversification, et un niveau de volatilité des prix à ne pas dépasser.

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, private equity et infrastructures, gestion alternative). Le respect de ces limites fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Compte tenu des limites de concentration qui encadrent l'exposition aux actions et aux actifs de diversification mentionnées ci-dessus, le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de prix.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles de la valeur des actions à la date de clôture. Cette analyse présente les impacts sur l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des placements financiers, et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités ci-dessous ont été réalisées sur le risque actions, et prennent pour hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de la valeur des actions de 10%.

(en millions d'euros)		31/12/2023		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	818	(4 700)	(4 819)
	Placements financiers		4 749	4 921
Baisse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	(864)	4 700	4 819
	Placements financiers		(4 749)	(4 921)

(en millions d'euros)		31/12/2022		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	1 052	(5 913)	(5 907)
	Placements financiers		6 289	6 306
Baisse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	(1 077)	5 888	5 882
	Placements financiers		(6 261)	(6 278)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Groupe est exposé de manière marginale au risque de change.

Les transactions du Groupe sont réalisées essentiellement en euros.

Son exposition au risque de change provient d'une part des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et d'autre part des transactions réalisées par les entités dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle. A l'échelle du Groupe, de telles transactions sont marginales. Par ailleurs, les actifs financiers du Groupe sont quasi exclusivement libellés dans les mêmes devises que celles dans lesquelles sont libellés ses passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Cette exposition est gérée par l'application d'une stratégie de couverture du risque de change, qu'il s'agisse du risque lié aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe, ou du risque lié aux instruments financiers et contrats d'assurance libellés dans des monnaies différentes des monnaies fonctionnelles des entités.

L'exposition au risque de change du Groupe Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle limitée, en yen sur sa filiale japonaise CA Life Japan, et en zloty sur sa filiale polonaise CA Zycie. Le risque de change associé est géré par des couvertures comptables de la situation nette de ces filiales via des emprunts en devises (couverture de type NIH : couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger) ; le ratio de couverture est de 93% (exposition nette non couverte de 7,6 millions d'euros) pour CA Life Japan et de 84% pour CA Zycie (exposition nette non couverte de 4,4 millions d'euros) au 31 décembre 2023 ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise des actifs financiers et celle des passifs d'assurance. Le portefeuille global du Groupe Crédit Agricole Assurances, en représentation d'engagements en euros, est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euros. Toutefois, l'optimisation du couple rendement / risque et la recherche de diversification amènent, dans les fonds dédiés et dans les mandats taux, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés et d'écarts de taux d'intérêt entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur une seule devise, le dollar américain. Globalement, l'exposition de change au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et deux sous-limites pour les devises émergentes et le dollar américain.

Le Groupe n'étant exposé que marginalement à ce risque, il n'a pas de concentration significative de risque de change.

Les changements raisonnablement possibles des taux de change à la date de clôture n'ont par conséquent pas d'incidence significative sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres.

(en millions d'euros)		31/12/2023		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% de chaque devise par rapport à l'euro	Contrats d'assurance et de réassurance	-	(4)	(3)
	Placements financiers		4	4
Baisse de 10% de chaque devise par rapport à l'euro	Contrats d'assurance et de réassurance	-	4	3
	Placements financiers		(4)	(3)

(en millions d'euros)		31/12/2022		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% de chaque devise par rapport à l'euro	Contrats d'assurance et de réassurance	-	(4)	(3)
	Placements financiers		4	5
Baisse de 10% de chaque devise par rapport à l'euro	Contrats d'assurance et de réassurance	-	4	3
	Placements financiers		(4)	(5)

RISQUE D'ASSURANCE – MATÉRIALISATION DES SINISTRES
Déroulé de sinistres brut de réassurance

Les paiements de sinistres réels sont comparés aux estimations antérieures de leur montant non actualisé dans le développement des demandes d'indemnisation ci-dessous sur une base brute de réassurance au 31 décembre 2023 :

<i>(en millions d'euros)</i>	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Estimation du coût ultime des sinistres (brut de réassurance non actualisé)						
A la fin de l'année de survenance	2 870	2 770	3 201	4 001	4 325	
un an après	2 889	2 755	3 254	4 118		
deux ans après	2 935	2 760	3 222			
trois ans après	2 923	2 717				
quatre ans après	2 904					
Paiements cumulés des sinistres bruts	2 507	2 281	2 626	3 019	2 023	12 456
Passif au titre des sinistres survenus brut non actualisé - années de survenance de N-4 à N	397	436	596	1 099	2 302	4 830
Passif au titre des sinistres survenus brut non actualisé - années de survenance antérieures à N-4						1 496
Effet de l'actualisation						(860)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier						144
PASSIF AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS BRUT						5 610

Déroulé de sinistres net de réassurance

Les paiements de sinistres réels sont comparés aux estimations antérieures de leur montant non actualisé dans le développement des demandes d'indemnisation ci-dessous sur une base nette de réassurance au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Estimation du coût ultime des sinistres (net de réassurance, non actualisé)						
A la fin de l'année de survenance	2 695	2 620	3 062	3 517	4 239	
un an après	2 732	2 590	3 117	3 483		
deux ans après	2 769	2 588	3 088			
trois ans après	2 745	2 545				
quatre ans après	2 729					
Paiements cumulés des sinistres nets	2 375	2 154	2 518	2 746	2 028	11 821
Passif au titre des sinistres survenus net non actualisé - années de survenance de N-4 à N	354	391	570	737	2 211	4 263
Passif au titre des sinistres survenus net non actualisé - années de survenance antérieures à N-4						1 319
Effet de l'actualisation						(791)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier						121
PASSIF AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS NET						4 912

En application des dispositions transitoires de la norme, le Groupe ne présente pas les informations non publiées auparavant sur le développement des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période de reporting annuelle pour laquelle il applique IFRS 17 pour la première fois (c'est-à-dire les sinistres survenus avant 2019).

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier, un contrat d'assurance émis qui est un actif ou un contrat de réassurance détenu, manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour le Groupe, le risque de crédit découle principalement de ses contrats de réassurance détenus et de ses investissements dans des instruments de dettes.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe sont les suivants.

En ce qui concerne le risque de crédit portant sur les instruments financiers, les informations sur la gestion de ce risque sont développées dans la partie 5 « Facteurs de risques et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel. Les informations qualitatives sur la détermination des pertes de crédit attendues sont communiquées dans la section « Instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus. Les informations quantitatives sur les corrections de valeur pour pertes, l'exposition au risque de crédit et l'évaluation de la concentration du risque de crédit, sont communiquées dans cette note « Risque de crédit ».

En ce qui concerne le risque de crédit découlant de contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, le risque de crédit associé aux entrées de primes futures provenant des contrats d'assurance émis est atténué par la capacité du Groupe à résilier les services liés aux contrats d'assurance lorsque les assurés manquent à leur obligation de payer les primes, résultant en une exposition au risque de crédit non significative pour ces contrats.

Le risque de crédit porte donc principalement sur les contrats de réassurance détenus (risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant qui lui revient).

Les sommes recouvrables auprès des réassureurs sont estimées d'une manière cohérente avec les passifs des contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux contrats de réassurance (voir note 1 sur les principes et méthodes comptables). La conclusion de programmes de réassurance par le Groupe ne le libère pas pour autant de ses obligations directes envers les titulaires de polices, et il existe donc un risque de crédit au titre des cessions en réassurance, dans la mesure où le réassureur est susceptible de ne pas être en mesure de respecter ses obligations en vertu du contrat de réassurance.

Chaque entité établit sa politique de réassurance, qui intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances.

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes au Groupe, à savoir :

- en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des entités qui en assure le suivi ; le Groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

Par ailleurs, les plans de réassurance sont revus annuellement par le Conseil d'administration de chaque entité.

La nature de l'exposition du Groupe au risque de crédit et les objectifs, politiques et processus utilisés pour gérer et évaluer ce risque n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

En matière de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, la plus forte concentration d'un réassureur représente environ 30% du total des primes cédées à la réassurance. Les cinq réassureurs externes les plus représentés représentent au total environ 60% des primes réassurées.



Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit à la date de clôture, pour les contrats d'assurance émis, est le montant des créances de primes : il s'élève à 2 237 millions d'euros au 31/12/2023 (contre 2 052 millions d'euros au 31/12/2022).

Des informations sur la qualité du crédit des contrats de réassurance détenus qui sont des actifs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023										
	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	NR	Total
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	36	435	407	151	46	4	-	-	14	1 093

(en millions d'euros)	31/12/2022										
	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	NR	Total
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	32	221	441	138	92	35	-	1	17	977

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des contrats d'assurance et des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

En ce qui concerne le risque de liquidité découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, il s'agit du risque que le Groupe ne soit pas en capacité de faire face à ses obligations à leur échéance en raison de paiements de prestations aux assurés (en particulier, en épargne-retraite, les rachats et les décès), de besoins de trésorerie liés aux engagements contractuels ou d'autres sorties de trésorerie. De telles sorties épuiseront les ressources de trésorerie disponibles pour les activités d'assurance et d'investissement. Dans certaines circonstances, le manque de liquidité pourrait entraîner des ventes d'actifs en situation de moins-values, ou potentiellement une incapacité à respecter les engagements vis-à-vis des assurés. Le risque que le Groupe soit dans l'incapacité de respecter les engagements vis-à-vis des assurés est inhérent à toutes les opérations d'assurance et peut être affecté par toute une série de facteurs spécifiques au Groupe et à l'échelle du marché, y compris, sans s'y limiter, les événements de crédit, les chocs systémiques et les catastrophes naturelles.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de liquidité mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif du Groupe dans la gestion du risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à leur échéance, que ce soit dans des conditions normales ou dans des conditions stressées, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de nuire à la réputation du Groupe.

Les entités du Groupe combinent plusieurs approches dans le cadre de leur gestion du risque de liquidité.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le private equity, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe, sont définis par les entités, dans le cadre de leur gestion actif-passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les entités vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- liquidité à long terme : suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en run-off, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des entités pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances utilise également un indicateur de surveillance de la liquidité, qui mesure à horizon d'un an le ratio entre les actifs liquides stressés (appréciation d'une décote) et un besoin de liquidité généré par un taux de rachat de 40 % ;
- liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats. Crédit Agricole Assurances dispose également d'un plan de gestion de crise de rachats.

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également testés (test du circuit de liquéfaction des réserves pour Predica avec possibilité de mettre en pension des titres jusqu'à la BCE via Crédit Agricole S.A.).

Les entités vie analysent leurs gaps de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du rachat). Elles suivent mensuellement, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

Les entités non-vie conservent des liquidités dans des proportions dimensionnées pour répondre à une dérive de la sinistralité, tenant compte de leur programme de réassurance.

En situation de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments de dettes achetés en environnement de taux bas diminue, le portefeuille se retrouvant en situation de moins-value latente. Une hausse imprévue des rachats pourrait imposer aux entités n'ayant pas prévu les dispositions nécessaires de liquider ces investissements à échéance fixe afin d'obtenir des liquidités pour respecter leurs engagements à un moment où les cours de ces actifs ne sont pas favorables, ce qui pourrait entraîner des moins-values de cession significatives pour le Groupe. Pour pallier cette situation, Crédit Agricole Assurances a mis en place des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise du risque de liquidité (constitution de réserves notamment). Crédit Agricole Assurances dispose par ailleurs de sources importantes de collecte de liquidités à travers notamment les arrivées à échéances de titres détenus et les encaissements de coupons et dividendes.

La nature de l'exposition du Groupe au risque de liquidité et les objectifs, politiques et processus utilisés pour gérer et évaluer ce risque n'ont pas changé par rapport à la période précédente.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de risque en matière de risque de liquidité.

Ventilation des actifs et des passifs financiers par échéance contractuelle

La note 6.19 « Ventilation des actifs financiers par échéance contractuelle » ci-dessous présente l'échéancier des actifs financiers du Groupe.

Cette même note 6.19 ci-dessous fournit également des informations sur l'échéancier estimé des passifs financiers du Groupe.

Analyse des échéances des passifs d'assurance

Une analyse des contrats par échéances prévues des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023						Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 2 ans	> 2 ans à ≤ 3 ans	> 3 ans à ≤ 4 ans	> 4 ans à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Contrats d'assurance émis - Passif	3 654	853	2 104	2 347	2 485	307 609	319 052
Contrats de réassurance détenus - Passif	605	9	6	1	-	(348)	273
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - PASSIF	4 259	862	2 110	2 348	2 485	307 261	319 325

(en millions d'euros)	31/12/2022						Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 2 ans	> 2 ans à ≤ 3 ans	> 3 ans à ≤ 4 ans	> 4 ans à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Contrats d'assurance émis - Passif	5 769	1 242	2 662	4 071	4 590	285 273	303 607
Contrats de réassurance détenus - Passif	697	33	24	12	4	(469)	301
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - PASSIF	6 466	1 275	2 686	4 083	4 594	284 804	303 908

Une analyse des montants qui sont payables à vue et de la valeur comptable des contrats auxquels ils se rapportent est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE - PASSIF	294 405	348 452	283 668	331 268

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée plus bas dans cette note 5.3.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Variations du passif au titre de la couverture restante	6 532	6 896
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	3 677	4 099
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	308	243
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	2 549	2 527
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)	(2)	27
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 224	1 002
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	7 756	7 898
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	5 698	5 292
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	13 454	13 190
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	6 035	8 440
dont Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	31/12/2023			31/12/2022		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	19 782	1 959	21 741	(45 620)	(4 031)	(49 651)
Produits nets des placements comptabilisés en résultat net	10 794	943	11 737	(8 915)	(649)	(9 564)
Produits des placements	6 677	526	7 203	6 515	585	7 100
Charges des placements	(742)	(64)	(806)	(673)	(30)	(703)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(516)	-	(516)	(67)	(14)	(81)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5 365	476	5 841	(14 652)	(1 189)	(15 841)
Variation des dépréciations sur placements	10	5	15	(38)	(1)	(39)
Gains et pertes sur placement comptabilisés en capitaux propres	8 988	1 016	10 004	(36 705)	(3 382)	(40 087)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	8 991	958	9 949	(36 705)	(3 379)	(40 084)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(3)	58	55	-	(3)	(3)
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE	(20 700)	(219)	(20 919)	45 178	419	45 597
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(11 179)	(168)	(11 347)	8 328	66	8 394
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(11 179)	(216)	(11 395)	8 328	20	8 348
<i>Effet de désactualisation</i>	-	(287)	(287)	-	(66)	(66)
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>	-	(7)	(7)	-	686	686
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de	(20 701)	-	(20 701)	45 178	-	45 178
<i>Option désagrégation</i>	9 522	78	9 600	(36 850)	(600)	(37 450)
<i>Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	48	48	-	46	46
<i>Effet de désactualisation</i>	-	46	46	-	10	10
<i>Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières</i>	-	29	29	-	(211)	(211)
<i>Option désagrégation</i>	-	(27)	(27)	-	247	247
<i>Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(9 521)	(51)	(9 572)	36 850	353	37 203
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	(9 521)	(78)	(9 599)	36 850	600	37 450
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres</i>	(9 393)	(78)	(9 471)	36 850	600	37 450
<i>Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non</i>	(128)	-	(128)	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	27	27	-	(247)	(247)
<i>Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres</i>	-	27	27	-	(247)	(247)
VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ELEMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE	-	(314)	(314)	672	672	672

La composition et la juste valeur des actifs financiers sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Immobilier de placement	9 894	10 219
Placements financiers	273 925	258 452
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors UC)</i>	110 268	99 532
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	-	-
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	110 268	99 532
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	163 239	158 496
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	161 116	158 496
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 123	-
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	418	424
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-	-
<i>Autres prêts et créances</i>	418	424
<i>Titres de dettes</i>	-	-
Placements financiers en UC	92 878	80 134
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	524	694
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	-	-
Total des éléments sous-jacents relatifs aux contrats d'assurance avec éléments de participation directe	377 221	349 499

NOTE 6 Notes relatives au bilan
6.1 Caisse, banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 519		1 580	
Banques centrales	175 802	274	206 068	59
VALEUR AU BILAN	177 320	274	207 648	59

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	301 925	249 249
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	221 647	197 223
Instruments de capitaux propres	42 200	46 093
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	82 139	69 191
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	2 945	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	94 362	81 939
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	523 572	446 472
Dont Titres prêtés	7	214

¹ Dont 70 568 millions d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2023 contre 57 606 millions d'euros au 31 décembre 2022

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	267 860	238 700
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	90 077	53 939
VALEUR AU BILAN	357 937	292 639

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.3 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION
PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2023				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés	9 952	(101)	-	-	-
Dépôts	9 952	(101)	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	62 363	(2 928)	(132)	259	4
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	72 315	(3 030)	(132)	259	4

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2022				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés	4 403	(445)	-	-	-
Dépôts	4 403	(445)	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	35 132	(2 614)	(396)	(787)	(6)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	39 535	(3 059)	(396)	(787)	(6)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

	31/12/2023			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	17 762	9 928	-	-
Dépôts	17 762	9 928	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	17 762	9 928	-	-

	31/12/2022			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	14 404	11 503	-	-
Dépôts	14 404	11 503	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total	14 404	11 503	-	-

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.5 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	209 352	2 205	(17 716)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 124	1 184	(1 024)
TOTAL	215 476	3 389	(18 740)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 093	705	(26 621)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 767	553	(905)
TOTAL	208 860	1 258	(27 526)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	66 897	935	(7 865)
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 454	1 270	(9 851)
Total des titres de dettes	209 352	2 205	(17 716)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	209 352	2 205	(17 716)
Impôts sur les bénéfices		(573)	4 647
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 632	(13 069)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	64 570	366	(11 071)
Obligations et autres titres à revenu fixe	141 522	339	(15 550)
Total des titres de dettes	206 093	705	(26 621)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	206 093	705	(26 621)
Impôts sur les bénéfices		(183)	6 992
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		522	(19 628)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	3 427	291	(156)
Titres de participation non consolidés	2 698	892	(868)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 124	1 184	(1 024)
Impôts sur les bénéfices		(83)	51
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 101	(973)

	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	671	17	(99)
Titres de participation non consolidés	2 097	536	(806)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 767	553	(905)
Impôts sur les bénéfices		(24)	8
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		528	(897)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	31/12/2023		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	914	98	(47)
Titres de participation non consolidés	137	6	(10)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	1 052	104	(57)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		104	(57)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	5	2	(9)
Titres de participation non consolidés	77	7	(13)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	83	10	(22)
Impôts sur les bénéfices		-	-
		10	(22)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹			

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances sur les établissements de crédit	554 928	567 512
Prêts et créances sur la clientèle	516 281	488 571
Titres de dettes	79 811	87 206
VALEUR AU BILAN	1 151 020	1 143 290

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	124 649	107 927
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹</i>	13 413	7 882
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹</i>	2 619	391
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	11 807	15 012
Prêts subordonnés	173	503
Autres prêts et créances	69	66
Valeur brute	136 698	123 508
Dépréciations	(432)	(445)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	136 266	123 063
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	-	1
Titres reçus en pension livrée	-	48
Comptes et avances à terme	418 395	444 133
Prêts subordonnés	267	267
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	418 662	444 449
VALEUR AU BILAN	554 928	567 512

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	45 032	43 805
Autres concours à la clientèle	431 656	413 541
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	5 556	5 726
Prêts subordonnés	43	55
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	44	39
Comptes ordinaires débiteurs	12 534	14 815
Valeur brute	494 865	477 981
Dépréciations	(8 960)	(8 869)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	485 906	469 112
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 827	5 744
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	25 154	14 185
Valeur brute	30 981	19 929
Dépréciations	(606)	(470)
Valeur nette des opérations de location-financement	30 376	19 459
VALEUR AU BILAN	516 281	488 571

TITRES DE DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	28 587	34 188
Obligations et autres titres à revenu fixe	51 337	53 122
Total	79 924	87 310
Dépréciations	(114)	(104)
VALEUR AU BILAN	79 811	87 206

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés		
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²						
<i>(en millions d'euros)</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	30 808	-	30 808	-	30 808	30 236	-	30 236	-	30 236	573	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	2 636	-	2 636	-	2 636	2 512	-	2 512	-	2 512	123	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	28 172	-	28 172	-	28 172	27 723	-	27 723	-	27 723	449	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 564	-	22 564	-	23 325	22 551	-	22 551	-	22 551	774	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	22 564	-	22 564	-	23 325	22 551	-	22 551	-	22 551	774	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	17 129	15 657	1 289	183	17 129	10 960	9 725	1 235	-	10 854	6 276	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	1 473	-	1 289	183	1 473	1 235	-	1 235	-	1 235	238	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	15 657	15 657	-	-	15 657	9 724	9 725	-	-	9 618	6 038	-	-	-	-	-	
Total Actifs financiers	70 502	15 657	54 662	183	71 263	63 747	9 725	54 021	-	63 641	7 622	-	-	-	-	-	
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	70 502	15 657	54 662	183	71 263	63 747	9 725	54 021	-	63 641	7 622	-	-	-	-	-	

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))".



ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DECEMBRE 2022

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité						
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autre ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²						
<i>(en millions d'euros)</i>																	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14 501	-	14 501	-	14 501	14 497	-	14 497	-	14 497	4	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	151	-	151	-	151	151	-	151	-	151	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	14 350	-	14 350	-	14 350	14 346	-	14 346	-	14 346	4	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 907	-	17 907	-	16 975	17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	17 907	-	17 907	-	16 975	17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	16 473	14 547	1 902	24	16 473	10 364	8 577	1 788	-	10 364	6 109	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	1 926	-	1 902	24	1 926	1 788	-	1 788	-	1 788	139	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	14 547	14 547	-	-	14 547	8 576	8 577	-	-	8 576	5 970	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	48 881	14 547	34 310	24	47 949	42 768	8 577	34 192	-	42 768	5 181	-	-	-	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	48 881	14 547	34 310	24	47 949	42 768	8 577	34 192	-	42 768	5 181	-	-	-	-	-	-

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))".

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2023, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe vingt-six véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 7 475 millions d'euros au 31 décembre 2023. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 10 818 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 10 598 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 12 848 millions d'euros.

Titrisations Crédit Agricole Italia

Au 31 décembre 2023, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 14,431 millions d'euros au 31 décembre 2023.

6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	202 623	284 232
Dettes envers la clientèle	834 998	825 607
Dettes représentées par un titre	253 201	214 715
VALEUR AU BILAN	1 290 822	1 324 553

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	85 652	137 595
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	18 552	17 579
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	6 191	684
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	27 307	21 436
Total	112 960	159 031
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	25 756	42 210
Comptes et avances à terme	63 907	82 943
Titres donnés en pension livrée	-	48
Total	89 663	125 201
VALEUR AU BILAN	202 623	284 232

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	278 982	308 492
Comptes d'épargne à régime spécial	367 474	365 033
Autres dettes envers la clientèle	185 641	150 032
Titres donnés en pension livrée	2 901	2 049
VALEUR AU BILAN	834 998	825 607

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	5 812	5 906
Titres de créances négociables	109 781	104 558
Emprunts obligataires	131 635	101 736
Autres dettes représentées par un titre	5 972	2 515
VALEUR AU BILAN	253 201	214 715

Les émissions de type « green bonds » incluses dans le poste « Dettes représentées par un titre » s'élèvent à 9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont également éliminés lorsqu'ils sont en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est intégralement supporté par l'assuré.

Émissions de dette "Senior non préférée"

Depuis la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2") du 9 décembre 2016, le droit français prévoit l'existence d'une catégorie de dette senior (chirographaire) permettant, notamment, de répondre à certains critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces critères sont définis dans la réglementation applicable) : la dette senior non préférée (cf. articles L. 613-30-3-I-4° et R. 613-28 du Code monétaire et financier).

Dans le cadre d'une procédure de résolution et dans les conditions de la réglementation applicable, les dettes senior non préférées pourront être dépréciées, en totalité ou en partie, ou converties en capital, au titre du renflouement interne ("Bail-In"), prioritairement aux autres dettes senior chirographaire que constituent les dettes « senior préférées », mais après seulement la conversion en capital ou la dépréciation totale des instruments subordonnés (en ce compris, sans limitation, les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 1 (fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) et instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) et les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les instruments de dettes senior non préférées seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des instruments de dettes senior "préférées", mais avant les instruments de dettes subordonnées qualifiées ou non de fonds propres réglementaires.

L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. s'élève ainsi à 31,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2023					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés ^{1 2}	128 685	-	128 685	81 079	16 765	30 841
Prises en pension de titres ⁴	315 937	155 703	160 233	8 443	151 767	23
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	444 622	155 703	288 918	89 523	168 532	30 864

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 76 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

⁴ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99,9 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2023, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

31/12/2022						
Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	151 189	-	151 189	98 197	22 146	30 846
Prises en pension de titres ⁴	259 756	135 805	123 951	14 120	109 509	322
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	410 945	135 805	275 140	112 317	131 655	31 168

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 80% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

⁴ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

31/12/2023						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	131 013	-	131 013	81 079	29 939	19 995
Mises en pension de titres ⁴	297 895	155 703	142 192	8 443	130 783	2 966
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers ⁵	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	428 909	155 703	273 205	89 523	160 722	22 961

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

⁴ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2023, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

31/12/2022						
Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	165 459	-	165 459	98 197	47 475	19 787
Mises en pension de titres ⁴	241 030	135 805	105 225	14 120	89 502	1 603
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	406 489	135 805	270 684	112 317	136 977	21 390

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

⁴ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 93 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
		Retraité
Impôts courants	2 521	1 883
Impôts différés	3 782	4 496
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	6 303	6 379
Impôts courants	2 064	1 576
Impôts différés	1 027	631
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 090	2 207

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 Retraité
Décalages temporaires comptables-fiscaux	2 386	2 821
Charges à payer non déductibles	603	514
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 754	1 946
Autres différences temporaires ¹	29	361
Impôts différés sur réserves latentes	731	1 140
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	319	551
Couverture de flux de trésorerie	382	649
Gains et pertes sur écarts actuariels	62	45
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	(32)	(106)
Reclassement lié aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres	-	(95)
Impôts différés sur résultat	(361)	(95)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	2 755	3 865

¹ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 283 millions d'euros pour 2023 contre 350 millions d'euros en 2022.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

CONTROLES FISCAUX

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

A l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 et 2020, Crédit Agricole CIB a reçu des propositions de rectification fin 2022 et fin 2023. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet de contrôles en 2018 et 2019 ayant porté respectivement sur les périodes 2014-2015 et 2016-2017, dont les rappels ont été mis en recouvrement. En 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déposé des réclamations contentieuses auprès de l'administration fiscale afin de contester certains de ces rappels. Les procédures contentieuses engagées sont en cours.

Contrôle fiscal AGOS DUCATO

A l'issue d'un précédent contrôle soldé en 2021, Agos Ducato a provisionné dans ses comptes les incidences de ce contrôle sur les exercices ultérieurs.

Contrôle fiscal PREDICA

Predica a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2022 et 2023. Une proposition de rectification a été reçue fin 2023 au titre des exercices 2019 et 2020. Predica conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal LCL

LCL a fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité sur les exercices 2018 à 2020. Une proposition de rectifications a été reçue fin 2023. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres actifs	46 484	58 600
Comptes de stocks et emplois divers	383	257
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers ¹	43 586	56 657
Comptes de règlements	2 507	1 677
Capital souscrit non versé	9	9
Comptes de régularisation	12 827	8 904
Comptes d'encaissement et de transfert	3 217	3 142
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2 348	1 049
Produits à recevoir	2 189	2 897
Charges constatées d'avance	1 428	1 303
Autres comptes de régularisation	3 645	512
VALEUR AU BILAN	59 313	67 504

¹ Dont 631.9 millions d'euros au titre du dépôt de garantie constitué au bénéfice du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2023 contre 500,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Pour rappel, le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la contribution sous forme d'engagements irrévocables de paiement s'élève à 76 millions d'euros ; le montant versé sous forme de cotisation s'élève à 451 millions d'euros en Charges générales d'exploitation (annexe 4.8 des présents états financiers).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel

complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs ¹	44 936	41 208
Comptes de règlements	3 068	3 291
Créditeurs divers	39 901	35 862
Versements restant à effectuer sur titres	237	238
Dettes locatives	1 728	1 814
Autres	-	3
Comptes de régularisation	15 632	13 499
Comptes d'encaissement et de transfert ²	3 989	3 455
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 755	1 464
Produits constatés d'avance	1 507	1 332
Charges à payer	6 301	5 969
Autres comptes de régularisation	2 081	1 279
VALEUR AU BILAN	60 568	54 708

¹ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

² Les montants sont indiqués en net.

6.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	(3)
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	1
Comptes de régularisation et actifs divers	-	30
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	101
Immeubles de placement	9	-
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	1
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	9	134
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	-	9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	-	153
Contrats d'assurance émis - Passif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif	-	-
Provisions	-	3
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (hors fiscalité)	21	39
Total du passif	21	205
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(12)	(71)

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produit net bancaire	-	74
Charges générales d'exploitation	-	(30)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	(9)
Coût du risque	-	(2)
Résultat avant impôt	-	32
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	(7)
Résultat net	6	25
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	(9)	95
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(3)	121
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	(3)	121

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-	(127)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	(387)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	118
TOTAL	-	(396)

6.12 Co-entreprises et entreprises associées
INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2023,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 388 millions d'euros (3 158 millions d'euros au 31 décembre 2022),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève 1 211 millions d'euros (1 143 millions d'euros au 31 décembre 2022),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec Fiat Chrysler Automobiles (FCA), désormais fusionnée au sein du groupe Stellantis. Présente dans 18 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques issues du groupe FCA : Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep en Europe, ainsi que celles d'autres constructeurs développées en marque blanche (Jaguar Land Rover, Ferrari, Morgan, Hymmer,...), sur des périmètres géographiques variés.

Le 3 avril 2023, le groupe CACF a acquis 50% des titres de FCA Bank détenus par Stellantis. À l'issue de l'opération, FCA Bank est détenue à 100% par CACF et devient Crédit Agricole Auto Bank. Au 31 décembre 2023, Crédit Agricole Auto Bank (ex FCA Bank) est consolidée dans les comptes du Groupe Crédit Agricole Consumer Finance selon la méthode de l'intégration globale (vs mise en équivalence au 31 décembre 2022).

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres ¹
Co-entreprises						
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	53,7%	70	-	-	(1)	72
S3 Latam Holdco 1	34,7%	362	-	-	19	620
Credit Agricole Immobilier Promotion	50,0%	81	-	5	5	80
Leaseco ²	50,0%	623	-	-	34	939
Watea	30,0%	76	-	-	(4)	6
Autres		176	-	549	33	653
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		1 388			86	2 371
Entreprises associées						
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	539	-	23	49	539
Abc-Ca Fund Management Co	22,5%	191	-	9	15	191
Wafasalaf	49,0%	143	-	7	13	86
Sbi Funds Management Private Limited	24,7%	275	-	7	79	252
Autres		63	-	7	(46)	63
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		1 211			111	1 131
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		2 599			197	3 502

¹ Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

² Comprend les données de LEASYS S.P.A.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2023. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

31/12/2022							
<i>(en millions d'euros)</i>	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres ¹	
Co-entreprises							
Fca Bank	50,0%	1 897	-	600	229	1 841	
S3 Latam Holdco 1	34,7%	322	-	-	15	581	
Credit Agricole Immobilier Promotion	50,0%	81	-	-	5	80	
Leaseco ²	50,0%	633	-	-	(1)	924	
Autres		225	-	3	(16)	614	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co- entreprises)		3 158			232	4 041	
Entreprises associées							
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	471	-	25	61	471	
Sbi Funds Management Ltd	24,9%	214	-	7	58	190	
Abc-Ca Fund Management Co	22,6%	197	-	-	21	197	
Wafasalaf	49,0%	133	-	14	19	78	
Bforbank	50,5%	82	-	-	(39)	82	
Nh-Amundi Asset Management	20,3%	27	-	4	6	27	
Generalfinance S.P.A.	12,7%	9	-	-	9	9	
Wafa Gestion	23,0%	5	-	3	3	5	
Ucafleet	35,0%	4	-	-	-	4	
Autres		1	-	-	(1)	1	
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		1 143			138	1 063	
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		4 301			370	5 104	

¹ Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

² Comprend les données de LEASYS S.P.A.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

	31/12/2023			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	1 248	(1)	615	125
S3 Latam Holdco I	179	111	2 131	1 982
Credit Agricole Immobilier Promotion	52	9	357	161
Leaseco ¹	359	125	10 303	1 878
Watea	1	(14)	42	21
Entreprises associées				
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	240	99	7 595	1 078
Abc-Ca Fund Management Co	93	46	604	573
Wafasalaf	110	28	1 680	163
Sbi Funds Management Private Limited	342	208	729	687

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A.

	31/12/2022			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Fca Bank	749	1 019	27 553	3 682
S3 Latam Holdco I	133	66	1 359	1 161
Credit Agricole Immobilier Promotion	52	10	372	-
Leaseco ¹	(2)	(2)	8 137	1 850
Entreprises associées				
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	250	122	7 064	219
Sbi Funds Management Ltd	280	156	550	515
Abc-Ca Fund Management Co	124	63	640	591
Wafasalaf	111	37	1 562	159
Bforbank	28	(77)	3 195	-
Nh-Amundi Asset Management	57	20	106	91
Generalfinance S.P.A.	9	9	404	54
Wafa Gestion	19	10	36	14
Ucafleet	12	1	31	10

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A.

INVESTISSEMENTS DANS LES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIEES NON CONSOLIDEES AU NIVEAU DE L'ASSURANCE

Crédit Agricole Assurances a mis en œuvre l'option simplifiée permise par la norme IAS 28 pour l'évaluation de 27 co-entreprises et 26 entreprises associées.

Les participations dans ces entreprises sont ainsi évaluées à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9.

Les informations financières résumées des co-entreprises et entreprises associées significatives de Crédit Agricole Assurances évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées ci-après :



(en millions d'euros)	31/12/2023				
	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
FONCIERE HYPERSUD	51%	1	165	35	5
ARCAPARK SAS	50%	196	167	167	0
SCI EUROMARSEILLE 1	50%	21	ND	ND	ND
SCI EUROMARSEILLE 2	50%	7	ND	ND	ND
FREY RETAIL VILLEBON	48%	37	161	38	2
SCI RUE DU BAC	50%	152	228	175	6
SCI TOUR MERLE	50%	73	107	55	4
SCI CARPE DIEM	50%	171	226	108	13
SCI ILOT 13	50%	65	78	48	3
SCI 1 TERRASSE BELLINI	33%	68	131	88	0
SCI WAGRAM 22/30	50%	157	319	55	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50%	62	271	126	3
SAS DEFENSE CB3	18%	12	107	84	-9
SCI PAUL CEZANNE	49%	276	178	167	6
TUNELS DE BARCELONA	50%	0	ND	ND	ND
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	60%	296	128	103	4
ELL HOLDCO SARL	49%	276	551	551	0
EUROWATT ENERGIE	75%	0	ND	ND	ND
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80%	0	ND	ND	ND
IEIH	80%	0	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30%	0	ND	ND	ND
URI GmbH	45%	0	ND	ND	ND
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60%	588	ND	ND	ND
JANUS RENEWABLES	50%	0	ND	ND	ND
SCI 103 GRENELLE	49%	156	174	163	4
LEAD INVESTORS	45%	0	ND	ND	ND
Entreprises associées					
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	40%	835	6 788	1 212	118
INFRA FOCH TOPCO	36%	537	3 459	107	-68
ALTAREA	24%	400	9 087	2 375	327
CLARIANE	25%	63	14 574	3 539	22
FREY	20%	166	2 051	990	129
ICADE	19%	511	18 218	6 588	54
PATRIMOINE ET COMMERCE	20%	55	93	431	48
SCI HEART OF LA DEFENSE	33%	164	1 648	566	-90
SAS CRISTAL	46%	55	124	90	8
SCI FONDIS	25%	50	393	77	18
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	30%	0	ND	ND	ND
SEMMARIS	38%	38	0	0	0
CENTRAL SICAF	24%	164	1 222	758	70
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	280	101	9	30
CAVOUR AERO SA	37%	197	369	369	0
FLUXDUNE	25%	227	868	852	0
CASSINI SAS	50%	296	1 713	477	-71
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	48%	0	ND	ND	ND
SARL IMPULSE	39%	934	ND	ND	ND
AGUAS PROFUNDAS SA	35%	570	2 221	1 289	-14
ADL PARTICIPATIONS	25%	89	546	392	-4
EDISON RENEWABLES	49%	0	ND	ND	ND
HORNSEA 2	25%	0	ND	ND	ND
REPSOL RENEWABLES	13%	0	ND	ND	ND
ALTAMIRA	23%	0	ND	ND	ND

31/12/2022

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
FONCIERE HYPERSUD	51%	11	116	74	43
ARCAPARK SAS	50%	150	167	167	25
SCI EUROMARSEILLE 1	50%	27	64	49	(16)
SCI EUROMARSEILLE 2	50%	7	73	14	(2)
FREY RETAIL VILLEBON	48%	42	161	38	-
SCI RUE DU BAC	50%	146	228	175	3
SCI TOUR MERLE	50%	57	106	55	9
SCI CARPE DIEM	50%	150	226	108	11
SCI ILOT 13	50%	57	79	49	2
SCI 1 TERRASSE BELLINI	33%	66	136	88	9
SCI WAGRAM 22/30	50%	64	319	55	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50%	86	306	132	3
SAS DEFENSE CB3	25%	21	124	93	9
SCI PAUL CEZANNE	49%	341	178	167	8
LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	50%	1	85	84	-
TUNELS DE BARCELONA	50%	ND	485	77	21
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	60%	278	128	104	4
CIRRUS SCA	20%	314	ND	ND	ND
ELL HOLDCO SARL	49%	271	551	551	-
EUROWATT ENERGIE	75%	ND	-	-	-
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80%	ND	ND	ND	ND
IEIH	80%	ND	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30%	ND	ND	ND	ND
URI GmbH	45%	ND	ND	ND	ND
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60%	493	ND	ND	ND
JANUS RENEWABLES	50%	ND	ND	ND	ND
ALTALUXCO	50%	412	ND	ND	ND
Entreprises associées					
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	40%	804	6 788	1 239	118
INFRA FOCH TOPCO	36%	457	3 446	476	119
ALTAREA	25%	632	8 887	3 785	307
KORIAN	25%	267	14 335	3 771	75
FREY	20%	191	2 039	993	111
ICADE	19%	587	18 313	8 860	487
PATRIMOINE ET COMMERCE	20%	47	938	423	45
SCI HEART OF LA DEFENSE	33%	206	1 759	669	117
SAS CRISTAL	46%	68	124	90	7
SCI FONDIS	25%	58	393	77	127
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	30%	ND	ND	ND	ND
SEMMARIS	38%	38	ND	ND	ND
CENTRAL SICAF	25%	174	1 222	758	70
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	281	101	9	30
ALTA BLUE	33%	257	699	698	-
CAVOUR AERO SA	37%	163	369	369	-
FLUXDUNE	25%	227	868	852	-
CASSINI SAS	49%	275	1 713	477	(71)
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	48%	ND	ND	ND	ND
SARL IMPULSE	38%	869	1 413	1 209	(6)
AGUAS PROFUNDAS SA	35%	472	2 221	1 289	(14)
ADL PARTICIPATIONS	25%	89	546	392	(4)
EDISON RENEWABLES	49%	ND	ND	ND	ND
HORNSEA 2	25%	ND	ND	ND	ND
REPSOL RENEWABLES	13%	ND	ND	ND	ND
ALTAMIRA	23%	ND	ND	ND	ND

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRES

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à Crédit Agricole S.A.

CONTRAINTE LÉGALES

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

CONTRAINTE SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS POUR L'ACTIVITÉ ASSURANCE

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.13 Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 Retraité
Immeubles de placement évalués au coût	853	894
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	9 971	11 080
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	10 824	11 974

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	1 040	-	46	(46)	-	-	(30)	1 010
Amortissements et dépréciations	(146)	-	(25)	12	-	-	2	(157)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT¹	894	-	21	(34)	-	-	(28)	853

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2021 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2022 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	1 116	87	(6)	(185)	-	-	29	1 040
Amortissements et dépréciations	(158)	(37)	(10)	54	-	-	4	(146)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT¹	958	50	(16)	(131)	-	-	33	894

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

	31/12/2022 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2023
<i>(en millions d'euros)</i>								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	11 080	-	246	(306)	-	(1 098)	49	9 971

	31/12/2021 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2022 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	10 346	-	1 142	(585)	-	178	(1)	11 080

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement du Groupe Crédit Agricole font l'objet d'une évaluation par des experts qualifiés. Ces experts immobiliers indépendants ont recours à une combinaison de plusieurs méthodes d'évaluation permettant d'établir une valeur de marché. La pondération de chacune de ces méthodes par rapport à une autre nécessite une part de jugement et évolue en fonction des caractéristiques de marché propres à chaque immeuble (localisation, type d'immobilier i.e. résidentiel, commercial ou de bureaux, etc.).

Les principales méthodes d'évaluation et les hypothèses clés associées sont les suivantes :

- La méthode par capitalisation, qui consiste à capitaliser les revenus que l'immeuble est susceptible de générer, en appliquant un taux de capitalisation à une valeur locative, en règle générale déterminée par comparaison avec les loyers pratiqués pour des biens de même typologie situés dans le secteur géographique de l'immeuble. Les autres hypothèses clés utilisées sont les hypothèses de taux d'indexation des loyers pour les années futures, et la durée moyenne de commercialisation des surfaces vacantes.
- La méthode par comparaison, qui consiste à déterminer une valeur métrique vénale à l'aide de termes de comparaison constitués par les ventes portant sur des immeubles identiques ou similaires.
- La méthode par actualisation des flux financiers (ou méthode des discounted cash flows - DCF), qui consiste en l'actualisation des flux financiers bruts ou nets attendus, sur une période donnée. Cette méthode repose sur deux

principales hypothèses que sont les flux de trésorerie qui seront dégagés ainsi que les hypothèses de taux d'indexation des loyers pour les années futures, et le taux d'actualisation utilisé.

L'évaluation des immeubles de placement tient compte des éventuels plans d'investissement prévus afin de répondre aux exigences réglementaires liées au changement climatique, telles que le décret tertiaire pour l'immobilier commercial et de bureaux, et les nouvelles règles en matière de diagnostic énergétique pour l'immobilier résidentiel.

L'ensemble des immeubles de placement faisant l'objet d'une comptabilisation au coût ou à la juste valeur, a une valeur de marché établie à dire d'expert (niveau 2) s'élevant à 10 906 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 11 778 millions d'euros au 31 décembre 2022.

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	10 906	11 778
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	186	234
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		11 092	12 012

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	12 457	2 559	1 686	(708)	35	(38)	15 991
Amortissements et dépréciations	(6 437)	(624)	(940)	602	(17)	11	(7 406)
VALEUR AU BILAN	6 020	1 935	747	(107)	18	(27)	8 586
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 830	336	713	(185)	16	-	9 709
Amortissements et dépréciations	(5 736)	(206)	(592)	10	(3)	(40)	(6 567)
VALEUR AU BILAN	3 094	130	120	(175)	12	(40)	3 142

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	12 326	(274)	1 000	(585)	(21)	11	12 457
Amortissements et dépréciations	(6 233)	51	(772)	516	6	(6)	(6 437)
VALEUR AU BILAN	6 093	(223)	228	(69)	(15)	6	6 020
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 534	44	634	(316)	(9)	(57)	8 830
Amortissements et dépréciations	(5 353)	(74)	(519)	213	8	(11)	(5 736)
VALEUR AU BILAN	3 181	(30)	115	(103)	(1)	(68)	3 094

6.15 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2022 BRUT	31/12/2022 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Perles de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023 BRUT	31/12/2023 NET
Gestion de l'épargne et assurances	7 999	7 999	-	-	-	25	-	8 024	8 024
dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs	5 888	5 888	-	-	-	(22)	-	5 866	5 866
dont banque privée internationale	897	897	-	-	-	47	-	944	944
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 153	784	-	-	-	(6)	(1)	3 155	777
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	201	-	-	-	-	-	-	216	-
dont Ukraine	33	-	-	-	-	-	-	31	-
dont autres pays	48	27	-	-	-	(6)	(1)	37	20
Services financiers spécialisés	3 080	1 333	85	-	-	1	-	3 165	1 419
dont crédit à la consommation (hors Agos) ¹	1 755	962	85	-	-	(1)	-	1 839	1 046
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage	653	268	-	-	-	2	-	654	270
Grandes clientèles	2 621	1 396	152	-	-	-	-	2 773	1 548
dont banque de financement et d'investissement	1 712	487	-	-	-	-	-	1 712	487
dont services financiers aux institutionnels ²	909	909	152	-	-	-	-	1 061	1 061
Activités hors métiers	9	9	-	-	(9)	-	-	9	-
TOTAL	22 125	15 682	237	-	(9)	20	(1)	22 390	15 929
Part du Groupe	19 933	13 763	190	(13)	(5)	25	-	20 144	13 958
Participations ne donnant pas le contrôle	2 192	1 919	46	13	(5)	(5)	-	2 246	1 969

¹ Augmentation de l'écart d'acquisition des Services financiers spécialisés pour un montant de +85 millions d'euros au 31 décembre 2023 dans le cadre de l'acquisition des entités ALD et Leaseplan (58 M€) et de FreeCars (27 M€)

² Augmentation de l'écart d'acquisition brut de grandes clientèles pour un montant de 152 millions d'euros au 31 décembre 2023 dans le cadre de l'acquisition par CACEIS de l'entité RBC Investor Services

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2024-2026) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées intègre les impacts durables de la guerre en Ukraine, une résorption progressive de l'inflation et un environnement de taux d'intérêts sensiblement et durablement plus élevés. Les degrés de résilience des économies à cet environnement sont cependant très hétérogènes, selon leurs structures économiques et leurs marges de manœuvre budgétaires et monétaires.

La croissance mondiale a significativement ralenti en 2023 et devrait rester sous son potentiel en 2024. A contre-courant de la zone euro, la croissance américaine s'est accélérée en 2023, portée par un solide acquis de croissance de début d'année, une demande intérieure résiliente (robustesse de la consommation privée) et un marché du travail vigoureux. Les effets récessifs de la politique monétaire agissent avec retard sur l'activité et viendront affecter davantage la croissance, attendue en net ralentissement, en 2024.

En zone euro, le choc d'inflation a fortement pesé sur la consommation et le relèvement des taux d'intérêt a bridé l'investissement (notamment dans la construction). Les exportations ont accusé le contre-coup d'une croissance chinoise en ralentissement et d'une demande intra-zone atone. Les mesures budgétaires de soutien à la croissance se sont estompées et sont dorénavant en voie d'extinction. La zone euro a cependant fait l'expérience d'un atterrissage en douceur de la croissance qui s'est significativement repliée tout en évitant une récession.

Un scénario de reprise "molle" de la croissance en zone euro est retenu pour 2024 (à 0,7% après 0,5% en 2023), avant un rebond assez modéré en 2025. La croissance restera inférieure à son potentiel en raison du choc de compétitivité engendré par la guerre en Ukraine, choc qui persistera dans le temps. Ces prévisions se fondent sur (i) des tensions inflationnistes reculant très graduellement en 2024 mais avec un rythme d'inflation excédant la cible des 2%, (ii) une reprise de la consommation limitée en l'absence notamment de boucle prix / salaires, (iii) Des effets limités sur l'offre et les chaînes d'approvisionnement mondiales en absence d'escalade aigüe du conflit au Moyen-Orient mais un risque de hausse du coût du fret vraisemblable.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. En dépit du ralentissement, les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et ce d'autant plus que l'inflation sous-jacente pourrait se révéler plus résistante que prévu. Aux États-Unis, après des hausses de taux agressives en 2022 (425 points de base) et plus modestes en 2023 (100 points de base) portant la fourchette cible à 5,25%-5,50%, la Fed semble avoir atteint la fin de son cycle de resserrement monétaire mais reste vigilante sur l'évolution de l'inflation avant tout assouplissement des conditions monétaires.

En zone euro, la BCE s'est également engagée sur la voie du resserrement monétaire et a relevé ses taux de 450 points de base depuis l'été 2022, passant ainsi d'un niveau extrêmement accommodant à un seuil restrictif. La BCE semble également avoir atteint la fin de son cycle de hausse des taux d'intérêt et une première baisse de taux de 25 points de base est envisagée au troisième trimestre cette année et sera suivie de trois autres baisses successives de 50 points de base chacune. Le taux de refinancement atteindrait ainsi 3,75% en fin d'année 2024 et 2,75% en fin d'année 2025. En parallèle les taux longs entameront une baisse plus graduelle accompagnant une reprise d'activité plutôt modeste.

Au 31 décembre 2023, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2023 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France – LCL	2,0 %	7,9 %	10,67 %
Banque de proximité à l'international – Italie	2,0 %	9,4 %	9,48 %
Banque de proximité à l'international – autres	5,0 %	18,86 %	12,50 %
Services Financiers spécialisés	2,0 %	7,9 % à 9,9 %	10,22 % à 10,53 %
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0 %	7,9 % à 8,8 %	9,96 % à 10,31 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0 %	8,4 % à 9,8 %	9,96 % à 10,49 %

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2023. La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 15 ans. Le niveau des taux d'actualisation est globalement stable par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2023 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2022.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2023	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100pb	- 50pb	+ 50pb	- 10 %	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(3,4 %)	+ 8,6 %	(7,2 %)	+ 1,9 %	(1,9 %)	+ 2,9 %	(2,9 %)
Banque de proximité à l'international – Italie	(3,3 %)	+ 5,5 %	(4,8 %)	+ 2,0 %	(2,0 %)	+ 2,2 %	(2,2 %)
Banque de proximité à l'international – autres	(5,3 %)	+ 4,1 %	(3,8 %)	+ 1,5 %	(1,5 %)	+ 1,6 %	(1,6 %)
Services financiers spécialisés	(2,2 %)	+ 9,8 %	(8,3 %)	+ 8,0 %	(8,0 %)	+ 3,9 %	(3,9 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,6 %)	+ 9,4 %	(8,0 %)	NS	NS	+ 1,5 %	(1,5 %)
Grandes clientèles	(1,0 %)	+ 7,2 %	(6,3 %)	+ 0,8 %	(0,8 %)	+ 2,3 %	(2,3 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT qui ont connu des dépréciations ces dernières années, l'UGT de Banque de proximité en France - LCL et l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie, sont moins sensibles aux dégradations des paramètres du modèle que précédemment.

▪ **S'agissant des paramètres financiers :**

- Une variation de + 50 points de base d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.

En retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'ensemble des UGT, à l'exception de l'UGT Banque de proximité en France – LCL.

- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT

▪ **S'agissant des paramètres opérationnels :**

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.

6.16 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Risques sur les produits épargne-logement	335	-	-	-	(294)	-	-	41
Risques d'exécution des engagements par signature	954	-	759	(6)	(722)	(15)	6	976
Risques opérationnels	182	1	58	(17)	(80)	-	1	145
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 214	59	163	(175)	(37)	(14)	135	1 345
Litiges divers	361	1	94	(68)	(52)	-	8	344
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	13	-	-	(3)	(5)	-	-	5
Autres risques	462	116	255	(51)	(110)	(14)	2	661
TOTAL	3 521	177	1 330	(320)	(1 301)	(44)	152	3 516

¹ Dont 884 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tel que détaillé dans la note 7.4, dont 118 millions d'euros au titre de la provision pour médaille de travail.

Au 31 décembre 2023, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 156 millions d'euros (223 millions d'euros au 31 décembre 2022) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Risques sur les produits épargne-logement	423	-	-	-	(88)	-	-	335
Risques d'exécution des engagements par signature	1 060	(26)	761	(9)	(866)	25	8	954
Risques opérationnels	201	(1)	48	(53)	(20)	3	4	182
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 674	(9)	146	(155)	(83)	3	(361)	1 214
Litiges divers	558	(13)	77	(101)	(163)	1	3	361
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	22	-	2	(5)	(6)	-	-	13
Autres risques	599	(6)	89	(106)	(112)	2	(3)	462
TOTAL	4 537	(55)	1 122	(429)	(1 337)	34	(350)	3 521

¹ Dont 717 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 115 millions d'euros au titre de la provision pour médaille de travail.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, avaient reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence auquel a succédé l'Autorité de la concurrence.

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions auraient été constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques avaient réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence avait jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence avait enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause avaient été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole avaient été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour la commission AOCT.

L'ensemble des banques avait fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière avait, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

Sur pourvoi de l'Autorité de la concurrence, la Cour de cassation avait cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel avaient été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'avait pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole avait saisi la juridiction de renvoi.

Par arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'Appel de Paris avait confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole s'étaient pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation avait cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris avait réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de la commission AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'était pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

Par un arrêt en date du 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité de la concurrence, en confirmant de manière définitive que la CEIC et la commission AOCT ne constituaient pas une restriction de concurrence par objet, et qu'il n'était pas établi que la CEIC avait eu pour effet de fausser, restreindre ou empêcher le jeu normal de la concurrence entre les banques. Cette décision met ainsi un terme définitif à cette affaire.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines - DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) - avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal a rendu sa décision, laquelle réduit l'amende à 110 000 000 euros et écarte certains comportements qui étaient imputés à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB examinent l'opportunité d'un recours contre cette décision.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2ème district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel

en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (confirmatory discovery) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (" Frontpoint ") relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2ème circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1er octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 16 juin 2023 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des " motions to dismiss " visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi

antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2ème circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le District Judge Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être homologué par la Cour.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (" O' Sullivan I ").

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (" O'Sullivan II ").

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (" Tavera ").

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une " motion to dismiss " visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure " O'Sullivan I ". Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Concernant les procédures : dans l'affaire " O'Sullivan ", le 28 juillet 2021, le Tribunal a sursis à statuer sur l'action " O'Sullivan I " en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire Freeman v. HSBC Holdings, PLC, n° 19-3970 (2d. Cir.) (" Freeman I "). (L'affaire " O'Sullivan II " est suspendue en attendant la résolution des affaires " O'Sullivan I " et " Tavera " précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel dans l'affaire " Freeman I "). Le 5 juin 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions " O'Sullivan I " et " O'Sullivan II " dans l'attente d'une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire " Freeman I ". Le 2 octobre 2023, la Cour suprême a rejeté la demande d'examen de la décision rendue par la Cour d'appel du deuxième circuit dans l'affaire " Freeman I ". Le 9 novembre 2023, le Tribunal a prolongé la suspension dans l'attente de la résolution de certaines requêtes déposées devant le Tribunal du District dans l'affaire " Freeman I " et dans des affaires connexes, notamment Freeman v. HSBC Holdings, PLC, n° 18-cv-7359 (E.D.N.Y) (" Freeman II ") et Stephens v. HSBC Holdings PLC, 18-cv-7439 (E.D.N.Y).

Dans l'affaire " Tavera ", le 12 septembre 2023, le Tribunal a prolongé le sursis à statuer jusqu'à la décision de la Cour suprême dans l'affaire " Freeman I ". Le 2 octobre 2023, la Cour suprême a rejeté la demande d'examen de la décision rendue par la Cour d'appel du deuxième circuit dans l'affaire " Freeman I ". Le 8 novembre 2023, le Tribunal a prolongé

le sursis à statuer jusqu'à la résolution de certaines requêtes devant le Tribunal du District dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens et a ordonné aux demandeurs de soumettre un rapport de situation le 1er avril 2024.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1er mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, le nombre de litiges avec les banques est en constante augmentation.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, 6077 personnes physiques et morales, membres d'une association dénommée "Collectif Porteurs H2O", ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal de commerce de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des "side pockets" en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds. Ils sollicitent la condamnation solidaire de l'ensemble des défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés, qu'ils évaluent à 723 826 265,98 euros.

Pour rechercher la responsabilité " in solidum " de CACEIS Bank avec le groupe H2O et les autres codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	9 597	9 427
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	45 400	52 512
Ancienneté de plus de 10 ans	40 646	43 948
Total plans d'épargne-logement	95 643	105 887
Total comptes épargne-logement	13 897	13 446
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	109 540	119 333

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2023 pour les données au 31 décembre 2023 et à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2022.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Plans d'épargne-logement	6	1
Comptes épargne-logement	4	5
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	10	6

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	4	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	6	9
Ancienneté de plus de 10 ans	30	326
Total plans d'épargne-logement	40	335
Total comptes épargne-logement	1	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	41	335

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- la composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées ;
- la composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées ;
- la composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Jusqu'au premier semestre 2022, seule la composante épargne était significative. Le niveau bas des taux d'intérêt rendait le volet épargne du PEL attractif (principalement sur les générations anciennes dont le taux était supérieur à 2%). La brusque montée des taux a conduit le Groupe à geler la provision sur le niveau du 30 juin 2022.

Constatant que la situation s'est stabilisée au cours de second semestre 2023 avec une hiérarchie des taux entre produits clientèles de nouveau cohérente, le Groupe a mis à jour les paramètres du modèle de provision Epargne Logement. Avec le nouveau contexte de taux la composante épargne est fortement réduite et la composante engagement représente désormais 90% de la provision.

Le calcul de la provision sur la composante engagement prend en compte des paramètres qui ont été fixé à dire d'expert pour les générations PEL à 2,5%, 2%, 1,5% et 1% : le coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt et le taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL. Ces paramètres ont été fixés à dire d'expert dans la mesure où l'historique à notre disposition qui aurait permis leur évaluation ne reflète pas les conditions actuelles.

Une hausse de 0.1% du coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une hausse de la provision de 3% pour le Crédit Agricole S.A. Une hausse de 0.1% du taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une baisse de la provision de 5% pour le Crédit Agricole S.A.

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan du groupe Crédit Agricole n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.17 Dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	25 104	23 062
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	-	106
Dépôts de garantie à caractère mutuel	213	202
Titres et emprunts participatifs	1	1
VALEUR AU BILAN	25 317	23 370

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées de Crédit Agricole SA entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le Règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Directive CRD IV/Règlement CRR⁵) et leurs modalités d'application en droit français définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ou plus ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par le jeu de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital dans certaines circonstances, et ce conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB⁶).

⁵ Directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée notamment par la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019 (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémenté et amendé, en ce compris notamment au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

⁶ Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée, en ce compris notamment au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019.

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior chirographaires (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis : les dettes subordonnées sont junior aux dettes senior chirographaires non préférées et préférées. Par conséquent, les instruments de dettes subordonnées sont convertis en capital ou dépréciés en priorité et en tout état de cause avant les instruments de dettes senior chirographaires, notamment en cas de mise en œuvre de l'outil de renflouement interne (" Bail-In ") par les autorités compétentes dans le cadre de la mise en résolution de l'entité émettrice. De la même manière, en cas de liquidation de cette même entité émettrice, les créanciers de ces instruments de dettes subordonnées ne seront potentiellement payés, s'il reste des fonds disponibles, qu'après le paiement de ces instruments de dettes chirographaires préférées et non préférées,

6.18 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2023

Au 31 décembre 2023, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2023	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 822 030 012	59,69%	60,15%
Actions en autodétention	23 559 181	0,77%	
Salariés (FCPE)	199 528 922	6,54%	6,59%
Public	1 007 619 876	33,01%	33,26%
TOTAL	3 052 737 991	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2023, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 158 213 973 euros, composé de 3 052 737 991 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole. Pour rappel, la SAS Rue La Boétie avait annoncé en décembre 2022 son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A., sans intention d'accroître sa participation au-delà de 65%. Cette opération s'est déroulée sur le premier semestre 2023. En août 2023, la SAS Rue La Boétie a annoncé renouveler cette opération dans les mêmes termes sur le premier semestre 2024.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		31/12/2023	31/12/2022
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	6 348	5 306
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(458)	(412)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	5 890	4 894
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		3 031 055 333	2 989 007 006
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		3 031 055 333	2 989 007 006
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,943	1,637
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,944	1,598
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,001)	0,039
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	1,943	1,637
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,944	1,598
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	(0,001)	0,039

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -458 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 7 février 2024, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2024 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro à la date de mise en paiement fixée le 31 mai 2024.

(en euros)	2023	2022	2021	2020	2019
Dividende	1,05	1,05	1,05	0,80	-

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée générale du 17 mai 2023 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro. Un dividende de 3,2 milliards d'euros a donc été versé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 22 mai 2024.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2023 et s'élève à 3 106 048 884 euros.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale mixte :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 3 106 048 884 euros ;

- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 18 898 571 635 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital et (ii) du report à nouveau de 15 792 522 751 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,05 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 180 637 751 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 15 717 933 884 euros*, en report à nouveau.

* Ce montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2023, sera ajusté, le cas échéant, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de mise en paiement. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

		Au 31 décembre 2023						
Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2022	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2023	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(1 204)	(8)	72
08/04/2014	GBP	103	-	103	126	(88)	(1)	36
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(716)	(8)	425
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(357)	(7)	734
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(96)	(5)	649
23/06/2021	GBP	397	-	397	481	(88)	(1)	392
04/01/2022	USD	1 250	-	1 250	1 102	(109)	(8)	985
10/01/2023	EUR		-	1 250	1 250	(86)	(9)	1 155
Émissions Crédit Agricole S.A.					7 240	(2 744)	(47)	4 448
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	182	-	182
TOTAL					7 240	(2 562)	(47)	4 630

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 31 décembre 2023 (en millions de devises d'émission)	Au 31 décembre 2023	
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - cumulée (en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	(119)	626	626	(255)
13/01/2015	EUR	1 000	(380)	620	620	(211)
Emissions Assurance					1 246	(466)
TOTAL					1 246	(466)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>				
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(454)	(404)	(60)	(34)
Evolutions des nominaux	1 231	1 101	(499)	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	133	113	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(4)	(8)	-	-
Autres	-	-	(191)	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	102	(76)
Evolutions des nominaux	-	-	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	23	20	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

6.19 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	177 320	-	-	-	-	177 320
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	133 011	46 184	63 277	91 057	190 043	523 572
Instruments dérivés de couverture	2 159	872	7 889	9 533	-	20 453
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 758	13 535	63 374	127 681	6 128	215 476
Actifs financiers au coût amorti	222 362	140 536	511 670	276 068	384	1 151 020
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 241)					(6 241)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	533 369	201 127	646 210	504 339	196 555	2 081 600
Banques centrales	274	-	-	-	-	274
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	142 381	40 353	91 623	80 142	3,438	357 937
Instruments dérivés de couverture	3 815	943	8 236	17 998	-	30 992
Passifs financiers au coût amorti	944 251	117 906	162 714	65 951	-	1 290 822
Dettes subordonnées	64	650	15 173	9 218	212	25 317
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(11 586)					(11 586)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 079 199	159 852	277 746	173 309	3 650	1 693 756

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	207 648	-	-	-	-	207 648
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ¹	108 113	35 457	52 877	74 321	175 704	446 472
Instruments dérivés de couverture	5 271	2 685	9 903	14 008	-	31 867
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 633	19 552	68 536	111 230	2 909	208 860
Actifs financiers au coût amorti	197 596	175 376	502 587	267 013	718	1 143 290
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(16 115)					(16 115)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	509 146	233 070	633 903	466 572	179 331	2 022 022
Banques centrales	59	-	-	-	-	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	120 810	23 995	66 750	77 970	3 115	292 640
Instruments dérivés de couverture	7 743	3 671	10 422	23 808	-	45 644
Passifs financiers au coût amorti	935 893	164 198	177 792	46 670	-	1 324 553
Dettes subordonnées	24	601	12 270	10 168	307	23 370
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(15 660)					(15 660)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 048 869	192 465	267 234	158 616	3 422	1 670 606

¹ Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à juste valeur par résultat ont fait l'objet d'un reclassement entre les échéances supérieures à 5 ans et indéterminées pour 16 milliards d'euros.

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements ^{1 2}	(6 302)	(5 665)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(445)	(441)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(33)	(33)
Autres charges sociales	(1 457)	(1 295)
Intéressement et participation	(321)	(328)
Impôts et taxes sur rémunération	(381)	(372)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(8 938)	(8 134)

¹Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 86,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre une charge de 61 millions d'euros au 31 décembre 2022.

² Dont indemnités liées à la retraite pour 155 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 235 millions d'euros au 31 décembre 2022.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2023	31/12/2022
France	36 444	35 295
Étranger	42 379	36 357
TOTAL	78 823	71 652

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc_Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2023	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2022
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 902	1 791
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	196	238
Pôle Banque de proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	229	253
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 852	5 579
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/ Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	5 112	4 728
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art. 83	75	79
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi	Régime type art. 83	4 103	4 062

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 072	1 386	2 458	3 230
Ecart de change	-	50	50	22
Coût des services rendus sur l'exercice	45	28	74	95
Coût financier	39	44	83	30
Cotisations employés	1	18	19	17
Modifications, réductions et liquidations de régime	(18)	-	(18)	(3)
Variations de périmètre	76	11	87	(7)
Prestations versées (obligatoire)	(78)	(77)	(155)	(235)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	25	(2)	22	64
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	45	80	125	(755)
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	1 206	1 537	2 743	2 458

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(28)	(29)	(57)	(93)
Charge/produit d'intérêt net	(9)	(1)	(10)	(4)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE	(37)	(30)	(67)	(97)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2023			31/12/2022
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	300	124	424	733
Ecart de change	-	1	1	3
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(1)	(14)	(15)	373
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	25	(2)	22	64
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	45	80	125	(755)
Ajustement de la limitation d'actifs	5	2	7	6
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES À LA CLÔTURE	374	190	564	424

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2023			31/12/2022
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des actifs à l'ouverture	589	1 361	1 950	2 294
Ecart de change	-	47	47	15
Intérêt sur l'actif (produit)	22	44	66	25
Gains/(pertes) actuariels	4	14	18	(378)
Cotisations payées par l'employeur	2	30	32	82
Cotisations payées par les employés	1	18	19	17
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	40	11	51	2
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	(1)	(1)
Prestations payées par le fonds	(19)	(75)	(94)	(106)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	638	1 449	2 087	1 950

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2023			31/12/2022
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	225	-	225	288
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	8	-	8	1
Gains/(pertes) actuariels	(3)	-	(3)	5
Cotisations payées par l'employeur	15	-	15	1
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	2	-	2	(4)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(10)	-	(10)	(66)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	237	-	237	225

POSITION NETTE

	31/12/2023			31/12/2022
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles à la clôture	(1 206)	(1 537)	(2 743)	(2 458)
Impact de la limitation d'actifs	(18)	(9)	(27)	(20)
Juste valeur des actifs fin de période	638	1 449	2 087	1 950
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF À LA CLÔTURE	(587)	(97)	(684)	(528)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2023		31/12/2022	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
<i>(en millions d'euros)</i>				
Taux d'actualisation ¹	3,14%	2,77%	3,46%	3,29%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,93%	3,99%	(3,25)%	(18,67)%
Taux attendus d'augmentation des salaires ²	1,78%	1,75%	1,62%	1,74%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

¹ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

² Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ¹

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	en dont coté	En %	en montant	en dont coté	En %	en montant	en dont coté
(en millions d'euros)									
Actions	11,6%	101	99	28,5%	412	412	22,1%	514	511
Obligations	32,6%	285	275	38,9%	564	564	36,5%	848	839
Immobilier	5,0%	44		11,1%	160		8,8%	204	
Autres actifs	50,8%	444		21,6%	313		32,6%	757	

¹ Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2023, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,83 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,26 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2023 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 61 millions d'euros (versus 129 millions d'euros versés en 2022) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 94 millions d'euros (versus 106 millions d'euros versés en 2022).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 76 % au 31 décembre 2023 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 461 millions d'euros au 31 décembre 2023.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2023.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées en mars 2024, mars 2025, mars 2026, mars 2027 et mars 2028.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en

fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2023 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 27,3 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 2,3 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 1,5 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2023, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 1 538 900 euros en brut ce qui fait 1 120 891 euros en net.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

NOTE 8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles détenues en propre	6 978	4 353
Droits d'utilisation des contrats de location	1 608	1 667
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	8 586	6 020

Crédit Agricole S.A. est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Crédit Agricole S.A. a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Crédit Agricole S.A. est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont Crédit Agricole S.A. est preneur sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Immobilier							
Valeur brute	2 649	103	297	(340)	(9)	-	2 700
Amortissements et dépréciations	(1 011)	(24)	(320)	233	1	-	(1 121)
Total Immobilier	1 638	79	(23)	(107)	(8)	-	1 579
Mobilier							
Valeur brute	80	-	19	(24)	2	-	78
Amortissements et dépréciations	(51)	-	(15)	20	(2)	-	(49)
Total Mobilier	29	-	4	(4)	-	-	29
Total Droits d'utilisation	1 667	79	(19)	(111)	(8)	-	1 608

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
Immobilier							
Valeur brute	2 651	(14)	401	(389)	(6)	6	2 649
Amortissements et dépréciations	(977)	2	(350)	315	-	(1)	(1 011)
Total Immobilier	1 674	(12)	51	(74)	(6)	5	1 638
Mobilier							
Valeur brute	107	(1)	30	(52)	(1)	(3)	80
Amortissements et dépréciations	(59)	1	(18)	21	1	3	(51)
Total Mobilier	48	-	12	(31)	-	-	29
Total Droits d'utilisation	1 722	(12)	63	(105)	(6)	5	1 667

ECHEANCIER DES DETTES LOCATIVES

(en millions d'euros)	31/12/2023			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	264	872	592	1 728

(en millions d'euros)	31/12/2022			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	332	958	524	1 814

DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(34)	(27)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(23)	(22)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(43)	(21)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(16)	(15)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	2
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(350)	(367)
Total Charges et produits de contrats de location	(465)	(449)

MONTANTS DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(394)	(386)

8.2 Contrats de location dont le groupe est bailleur

Crédit Agricole S.A. propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Location-financement	1 458	1 267
Profits ou pertes réalisés sur la vente	(6)	87
Produits financiers tirés des créances locatives	1 464	1 180
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	856	176
Produits locatifs	856	176

ECHEANCIER DES PAIEMENTS DE LOYERS A RECEVOIR

	31/12/2023						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
<i>(en millions d'euros)</i>							
Contrats de location- financement	7 534	18 383	4 951	30 868	1 542	1 118	30 444

	31/12/2022						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
<i>(en millions d'euros)</i>							
Contrats de location- financement	3 248	8 927	7 531	19 705	1 219	1 038	19 524

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés		
Engagements de financement	197 530	176 526
Engagements en faveur des établissements de crédit	6 927	11 218
Engagements en faveur de la clientèle	190 602	165 308
Engagements de garantie	120 104	111 036
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 791	10 073
Engagements d'ordre de la clientèle	111 313	100 963
Engagements sur titres	10 527	7 117
Titres à livrer	10 527	7 117
Engagements reçus		
Engagements de financement	155 288	160 930
Engagements reçus des établissements de crédit	149 860	156 348
Engagements reçus de la clientèle	5 429	4 582
Engagements de garantie	379 047	379 011
Engagements reçus des établissements de crédit	104 888	103 596
Engagements reçus de la clientèle	274 159	275 415
Engagements sur titres	10 040	5 985
Titres à recevoir	10 040	5 985

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2023, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 3,9 milliards d'euros.

Le 23 mars 2022, le conseil des gouverneurs de la Banque Centrale européenne a décidé de lever progressivement les mesures temporaires d'assouplissement des garanties de politique monétaire introduites en réponse à la pandémie de Covid-19.

Dans ce contexte, la Banque de France a mis fin, à compter du 30 juin 2023, à l'éligibilité des prêts immobiliers résidentiels dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière et modifier en conséquence la décision du Gouverneur 2022-04 du 30 juin 2022.

En conséquence, Crédit Agricole S.A. ne postera plus de créance immobilière auprès de la Banque de France.

En complément le Groupe Crédit Agricole a décidé d'émettre un programme d'obligations sécurisées (Coverd Bonds FH SFH) par les créances habitats libérées pour un montant global de 92 milliards euros. Ce programme a été souscrit par Crédit Agricole SA afin de constituer des réserves éligibles au programme de refinancement de la Banque Centrale Européenne.

Le Crédit Agricole S.A. apporte en garantie des émissions de la FH SFH 92 milliards euros de créance immobilière.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	308 657	384 765
Titres prêtés	6 677	6 485
Dépôts de garantie sur opérations de marché	28 001	43 321
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	142 192	105 225
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	485 528	539 796
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	8	8
Titres et valeurs reçus en pension	460 128	447 521
Titres vendus à découvert	55 843	37 179
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	515 979	484 708

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2023, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 110,9 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 278,0 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 7,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 8,2 milliards d'euros au 31 décembre 2022, et 1,2 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 31 décembre 2023, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 185,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 28,8 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2023, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,5 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2023, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,3 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par ses principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possède pas au 31 décembre 2023.

NOTE 10 **Reclassements d'instruments financiers**

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole S.A.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2023 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans " la valeur au bilan " des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan des tableaux inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur (Cf. note 3.5 des présents états financiers consolidés). En revanche, la valeur comptable des éléments présentés dans ce tableau n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour rappel, les actifs financiers dont les caractéristiques sont SPPI, doivent être comptabilisés au coût amorti s'ils sont gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées. De plus, pour être éligibles à cette catégorie, ils doivent de manière complémentaire à ce mode de gestion, répondre à deux critères, lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 31 décembre 2023. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée dans le tableau ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 79 811 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 78 804 millions d'euros.

La juste valeur estimée de ces actifs comptabilisés au coût amorti pour les besoins de l'information financière IFRS dans les comptes consolidés n'est pas utilisée pour la gestion des activités et des risques de la banque.

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES DERIVES ACTIFS (CREDIT VALUATION ADJUSTMENT OU CVA) DU RISQUE DE NON-EXECUTION SUR LES DERIVES PASSIFS (DEBIT VALUATION ADJUSTMENT OU DVA OU RISQUE DE CREDIT PROPRE).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marché.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de Mark-to-Market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole SA intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment) et aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment).

Ajustement CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut

sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA (*Debit Valuation Adjustment*)

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut. Le calcul vise à prendre en compte la *Margin Period of Risk* (MPR, délai de temps compris entre la survenance du défaut de Crédit Agricole S.A. et la liquidation effective de toutes les positions). La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé sur le périmètre des transactions non couvertes par un CSA (*Credit Support Annex*) ou couvertes par un CSA non parfait/Golden et sur la base des profils d'exposition futurs (positifs et négatifs) pondérés par les Spreads du funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement CoIVA (*Collateral Valuation Adjustment*)

La CoIVA (*Collateral Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un spread spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les Mark-to-Market via une courbe d'actualisation spécifique.

Ajustement LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*)

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	301 925	46 275	241 797	13 853
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	654	-	-	654
Titres reçus en pension livrée	142 870	-	135 609	7 261
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	49 996	46 190	3 538	268
Instruments dérivés	108 404	84	102 650	5 670
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	221 647	117 557	84 565	19 525
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	42 200	19 912	9 577	12 711
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	82 139	45 071	30 618	6 450
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 034	-	2 034	-
Titres de dettes	80 105	45 071	28 585	6 450
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	2 945	-	2 945	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	94 362	52 573	41 424	365
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	215 476	193 763	20 995	719
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 124	3 358	2 095	671
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	209 352	190 405	18 899	48
Instruments dérivés de couverture	20 453	-	20 453	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	759 501	357 595	367 810	34 097
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			339	26
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		894		1 392
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		6	1 223	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		899	1 562	1 418

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 89 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	249 249	23 229	216 071	9 948
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 647	-	1	1 646
Titres reçus en pension livrée	103 164	-	99 881	3 283
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 864	22 980	1 687	197
Instruments dérivés	119 573	249	114 502	4 822
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	197 223	111 286	66 957	18 980
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	46 093	24 353	10 081	11 660
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	69 191	38 266	23 819	7 106
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 597	-	2 435	162
Titres de dettes	66 594	38 266	21 384	6 945
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	81 939	48 667	33 058	213
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	208 860	185 977	22 327	557
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	2 767	475	1 736	557
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	206 093	185 502	20 591	-
Instruments dérivés de couverture	31 867	4	31 863	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	687 199	320 496	337 218	29 485
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 199	6
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		875		195
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	599	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		875	1 798	201

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 71 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les actions et autres titres à revenus variables.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	267 860	55 780	207 031	5 048
Titres vendus à découvert	55 851	55 754	86	11
Titres donnés en pension livrée	111 984	-	108 992	2 992
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	100 023	26	97 951	2 046
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	90 077	13 785	58 028	18 264
Instruments dérivés de couverture	30 992	-	30 914	78
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	388 929	69 566	295 973	23 390
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	10
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		1 159
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	1 475	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		5	1 476	1 169

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	238 700	37 314	197 228	4 158
Titres vendus à découvert	37 187	37 116	71	-
Titres donnés en pension livrée	81 691	-	79 929	1 762
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	119 821	199	117 227	2 396
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	53 939	10 619	34 489	8 832
Instruments dérivés de couverture	45 644	1	44 873	770
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	338 284	47 934	276 590	13 759
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			5	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		24		458
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		11	989	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		35	994	458

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanille comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Créances sur la clientèle
- Titres

Les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devise, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2022)	29 485	-	1 646	3 283	-	197	4 822
Gains /pertes de la période ¹	(205)	-	(33)	(74)	-	4	(488)
Comptabilisés en résultat	(140)	-	7	(74)	-	4	(469)
Comptabilisés en capitaux propres	(65)	-	(40)	-	-	-	(19)
Achats de la période	11 620	-	691	5 404	-	108	1 547
Ventes de la période	(3 943)	-	(1 351)	-	-	(54)	(10)
Emissions de la période	1	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(2 091)	-	(298)	(622)	-	-	(1 105)
Reclassements de la période	(1)	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(957)	-	-	-	-	-	-
Transferts	188	-	-	(730)	-	13	904
Transferts vers niveau 3	1 418	-	-	134	-	26	1 258
Transferts hors niveau 3	(1 229)	-	-	(864)	-	(13)	(354)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2023)	34 097		654	7 261		268	5 670

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature		Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes					Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde de clôture (31/12/2022)	11 660	-	162	6 945	-	213	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	423	-	-	(44)	-	10	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	426	-	-	(44)	-	10	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	2 262	-	1	1 133	-	143	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(811)	-	(103)	(1 589)	-	(2)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(6)	-	(59)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(958)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	139	-	(1)	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	112	-	-	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	27	-	(1)	7	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2023)	12 711	-	-	6 450	-	365	-	-	-	-	-	-

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Solde de clôture (31/12/2022)	557	-	-
Gains /pertes de la période ¹	(3)	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(3)	-	-
Achats de la période	253	76	-
Ventes de la période	(24)	-	-
Emissions de la période	1	-	-
Dénouements de la période	(1)	-	-
Reclassements de la période	(1)	-	-
Variations liées au périmètre de la période	1	-	-
Transferts	(112)	(28)	-
Transferts vers niveau 3	(109)	-	-
Transferts hors niveau 3	(3)	(28)	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2023)	671	48	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(147)
Comptabilisés en résultat	(142)
Comptabilisés en capitaux propres	(6)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction							Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés			
Solde de clôture (31/12/2022)	13 759	-	1 762	-	-	-	2 396	8 832	770	
Gains /pertes de la période ¹	403	-	(25)	-	-	-	(366)	788	5	
Comptabilisés en résultat	486	-	(25)	-	-	-	(354)	859	5	
Comptabilisés en capitaux propres	(83)	-	-	-	-	-	(12)	(71)	-	
Achats de la période	6 206	1	2 702	-	-	-	408	3 096	-	
Ventes de la période	(30)	-	-	-	-	-	(22)	(8)	-	
Emissions de la période	7 371	-	-	-	-	-	-	7 371	-	
Dénouements de la période	(4 436)	-	(913)	-	-	-	(418)	(2 408)	(697)	
Reclassements de la période	424	-	-	-	-	-	-	424	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	(306)	10	(535)	-	-	-	49	169	-	
Transferts vers niveau 3	1 169	10	341	-	-	-	261	557	-	
Transferts hors niveau 3	(1 475)	-	(876)	-	-	-	(212)	(388)	-	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2023)	23 390	11	2 992	-	-	-	2 046	18 264	78	

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	481
Comptabilisés en résultat	481
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Marge différée à l'ouverture	241	185
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	250	180
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(132)	(124)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	359	241

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

11.4 Réformes des indices de référence

Rappels sur la réforme des indices de taux et implications pour le groupe Crédit Agricole

La réforme des indices de taux IBOR (InterBank Offered Rates) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des Risk Free Rates (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA - l'administrateur du LIBOR - a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les « tenors » les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date a été fixée au 30 juin 2023.

Dès 2019, le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités :

- ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place dont certains auxquels le Crédit Agricole participe et le cadre réglementaire européen (BMR).
- conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités.
- la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats.

L'ensemble des actions entreprises permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des indices de références et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR ou certains RFR à terme tout en limitant les risques opérationnels et commerciaux après la cessation des indices.

Transition LIBOR USD

Au niveau de Groupe, la très forte mobilisation des équipes et l'organisation mise en place ont permis de mener à bien la transition de la quasi-totalité du stock de contrats par anticipation ou activation de la clause de fallback et de limiter l'usage du LIBOR USD synthétique post 30 juin 2023.

Le Groupe a également pu bénéficier pour certains de ces contrats et instruments financiers du dispositif mis en place par les autorités américaines qui ont validé la désignation d'un taux de remplacement statutaire pérenne du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Les actions menées au second semestre 2023 ont principalement visé à conclure des négociations qui n'avaient pas été totalement finalisées avant le 30 juin et à basculer effectivement les contrats de leasing avant la première période d'intérêt basée sur l'indice de substitution conformément à la stratégie de transition retenue.

Hormis quelques crédits où la maturité de la transaction est antérieure à la fin du LIBOR synthétique et pour lesquels les emprunteurs ne sont donc pas enclins à faire la transition, et quelques contrats dont la renégociation est en cours de finalisation, tous les contrats ont maintenant basculé vers un indice alternatif.

Transition des autres indices (CDOR, WIBOR, SOR)

Au 31 décembre, le Groupe a encore quelques expositions sur d'autres indices de référence dont la non-représentativité ou la cessation ont été annoncées :

- le CDOR (Canada) dont la cessation a été annoncée après le 28 juin 2024 sur les échéances non encore arrêtées (un, deux et trois mois).
- le WIBOR, (indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne) pour lequel le planning de cessation n'a pas encore été confirmé par l'administrateur.
- le SIBOR (Singapour) dont la cessation est prévue après le 31 décembre 2024 sur les échéances un et trois mois.

Les transitions sur le CDOR et le SIBOR concernent quasi exclusivement la banque d'investissement alors que le WIBOR est également utilisé au sein du Groupe Crédit Agricole par CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing).

Les actions se sont poursuivies au second semestre afin de préparer le plus en amont possible les bascules effectives et finaliser l'inventaire des clients et transactions exposées. CACIB, sauf exceptions autorisées, a également arrêté le flux de nouvelles opérations en CDOR courant 2023.

La quasi-totalité du stock en CDOR et une part très majoritaire du stock en WIBOR sont composés de dérivés où il est prévu de s'appuyer sur les dispositions de fallback ISDA dans la mesure où la plupart des contreparties ont adhéré au protocole ISDA 2020.

Gestion des risques associés à la réforme des taux

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, depuis 2019 les travaux menés par le Groupe ont porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Les migrations opérationnelles à venir s'appuieront sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la cessation de publication ou la non-représentativité sont déjà intervenues. Afin de limiter les risques opérationnels et commerciaux, les entités impactées organiseront également, lorsque cela sera possible, des transitions proactives dans le respect des recommandations et jalons définis par les autorités.

A date, les risques potentiels associés à la réforme ne concernent que la transition du WIBOR et du CDOR pour lesquels les enjeux sont très localisés et jugés peu significatifs pour le Groupe et la transition du SIBOR pour lequel les expositions sont extrêmement marginales.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites " Phase 2 ", concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence.

Pour les échéances du LIBOR USD dont la non représentativité a été fixée au 30/06/2023 (un, trois, six mois) les expositions reportées correspondent au stock résiduel d'opérations / contrats non effectivement basculé à cette date, n'ayant pas basculé par activation de la clause de fallback début juillet 2023 et n'entrant pas dans le champ d'application des dispositifs législatifs mis en œuvre par les autorités compétentes.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NOTE 12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements
Compte de résultat
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>	Retraité	IFRS17	Publié
Intérêts et produits assimilés	30 013	146	29 867
Intérêts et charges assimilées	(16 966)	37	(17 003)
Commissions (produits)	13 127	(190)	13 317
Commissions (charges)	(4 366)	3 476	(7 842)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(11 217)	(631)	(10 586)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>	(4 376)	15	(4 391)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	(6 841)	(646)	(6 195)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(57)	-	(57)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	(105)	-	(105)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>	48	-	48
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2	-	2
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Produit net des activités d'assurance	11 648	11 648	
Produits des activités d'assurance	13 190	13 190	
Charges afférentes aux activités d'assurance	(10 100)	(10 100)	
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	164	164	
Produits et charges financiers d'assurance	8 348	8 348	
Produits et charges financiers afférents aux contrats de réassurance	46	46	
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	-	-	
Produits des autres activités	1 183	(48 435)	49 618
Charges des autres activités	(876)	33 165	(34 041)
Reclassement lié aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres		(526)	526
PRODUIT NET BANCAIRE	22 491	(1 310)	23 801
Charges générales d'exploitation	(12 155)	1 249	(13 404)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 105)	70	(1 175)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	9 231	9	9 222
Coût du risque	(1 746)	-	(1 746)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 485	9	7 476
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	371	-	371
Gains ou pertes nets sur autres actifs	15	-	15
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	7 871	9	7 862
Impôts sur les bénéfices	(1 806)	(144)	(1 662)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	121	5	116
RÉSULTAT NET	6 186	(131)	6 317
Participations ne donnant pas le contrôle	880	1	879
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 306	(131)	5 437
Résultat par action (en euros) ¹	1,637	(0,044)	1,681
Résultat dilué par action (en euros) ¹	1,637	(0,044)	1,681

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>	Retraité	IFRS17	Publié
Résultat net	6 186	(131)	6 317
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	325	-	325
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	793	15	778
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	58	-	58
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	1	1	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 177	16	1 161
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	7	(18)	25
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(290)	(3)	(287)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(3)	7	(10)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	891	2	889
Gains et pertes sur écarts de conversion	182	-	182
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(40 384)	(33 294)	(7 090)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(2 865)	(99)	(2 766)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	37 448	37 448	
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(247)	(247)	
Reclassement lié aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres		569	(569)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(5 866)	4 377	(10 243)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	47	-	47
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 551	(1 092)	2 643
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	26	-	26
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(4 242)	3 285	(7 527)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(3 351)	3 287	(6 638)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 834	3 155	(321)
Dont part du Groupe	2 008	3 156	(1 148)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	826	(1)	827

BILAN ACTIF
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Impact	31/12/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Caisse, banques centrales	207 648	-	207 648
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	446 472	14 384	432 088
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	249 249	1	249 248
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	197 223	14 383	182 840
Instruments dérivés de couverture	31 867	-	31 867
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	208 860	2 090	206 770
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	206 093	2 091	204 002
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 767	(1)	2 768
Actifs financiers au coût amorti	1 143 289	(1 316)	1 144 605
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	567 512	(130)	567 642
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	488 571	(1 186)	489 757
<i>Titres de dettes</i>	87 206	-	87 206
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ¹	(16 115)	-	(16 115)
Actifs d'impôts courants et différés	6 379	(911)	7 290
Comptes de régularisation et actifs divers	67 504	(4 094)	71 598
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	134	-	134
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	977	977	-
Participation aux bénéfices différée	-	(16 767)	16 767
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 300	(4 423)	8 723
Immeubles de placement	11 974	4 162	7 812
Immobilisations corporelles	6 020	(3)	6 023
Immobilisations incorporelles	3 094	(110)	3 204
Ecart d'acquisition	15 682	-	15 682
TOTAL DE L'ACTIF ¹	2 138 086	(6 011)	2 144 097

¹ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Impacts : IFRS 17 au 1er janvier 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Impact	01/01/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Caisse, banques centrales	237 757	-	237 757
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	445 166	15 772	429 394
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	237 335	(6)	237 341
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	207 831	15 778	192 053
Instruments dérivés de couverture	14 130	5	14 125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	260 286	4 025	256 261
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	257 867	4 025	253 842
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 419	-	2 419
Actifs financiers au coût amorti	1 044 247	(1 079)	1 045 326
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	501 295	(52)	501 347
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	458 877	(1 028)	459 905
<i>Titres de dettes</i>	84 075	1	84 074
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 194	-	3 194
Actifs d'impôts courants et différés	5 753	(111)	5 864
Comptes de régularisation et actifs divers	34 841	(3 606)	38 447
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	2 909	(56)	2 965
Contrats d'assurance émis - Actif	78	78	
Contrats de réassurance détenus - Actif	855	855	
Participation aux bénéfices différée		(7)	7
Participation dans les entreprises mises en équivalence	3 850	(4 467)	8 317
Immeubles de placement	11 305	3 998	7 307
Immobilisations corporelles	6 093	(3)	6 096
Immobilisations incorporelles	3 180	(83)	3 263
Ecart d'acquisition	15 632	-	15 632
TOTAL DE L'ACTIF	2 089 275	15 320	2 073 955

BILAN PASSIF
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Impact	31/12/2022
	Retraité	IFRS17	Publié
Banques centrales	59	-	59
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	292 639	13 266	279 373
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	238 700	(8)	238 708
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	53 939	13 274	40 665
Instruments dérivés de couverture	45 644	8	45 636
Passifs financiers au coût amorti	1 324 553	(129)	1 324 682
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	284 231	64	284 167
<i>Dettes envers la clientèle</i>	825 607	(2 370)	827 977
<i>Dettes représentées par un titre</i>	214 715	2 177	212 538
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ¹	(15 660)	54	(15 714)
Passifs d'impôts courants et différés	2 207	(202)	2 409
Comptes de régularisation et passifs divers	54 707	(586)	55 293
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	205	-	205
Contrats d'assurance émis - Passif	331 268	331 268	
Contrats de réassurance détenus - Passif	92	92	
Provisions techniques des contrats d'assurance		(351 780)	351 780
Provisions	3 521	(2)	3 523
Dettes subordonnées	23 370	-	23 370
Total dettes	2 062 606	(8 011)	2 070 617
Capitaux propres	75 480	2 000	73 480
Capitaux propres part du Groupe	66 519	1 886	64 633
Capital et réserves liées	29 603	-	29 603
Réserves consolidées	34 865	338	34 527
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(3 255)	1 682	(4 937)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	(3)	3
Résultat de l'exercice	5 306	(131)	5 437
Participations ne donnant pas le contrôle	8 961	114	8 847
TOTAL DU PASSIF ¹	2 138 086	(6 011)	2 144 097

¹ La présentation au bilan de l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux a fait l'objet d'un reclassement entre l'actif et le passif au 31 décembre 2022. Son montant net n'est pas modifié, et s'élève à - 455 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Impacts : IFRS 17 au 1er janvier 2022

	01/01/2022	Impact	01/01/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS17	Publié
Banques centrales	1 276	-	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	259 986	13 598	246 388
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	207 726	1	207 725
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	52 260	13 597	38 663
Instruments dérivés de couverture	12 358	-	12 358
Passifs financiers au coût amorti	1 269 634	2 281	1 267 353
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	314 845	62	314 783
<i>Dettes envers la clientèle</i>	778 845	(2 332)	781 177
<i>Dettes représentées par un titre</i>	175 944	4 551	171 393
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 984	(121)	5 105
Passifs d'impôts courants et différés	2 260	(672)	2 932
Comptes de régularisation et passifs divers	52 530	(792)	53 322
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	2 502	(64)	2 566
Contrats d'assurance émis - Passif	377 218	377 218	
Contrats de réassurance détenus - Passif	67	67	
Provisions techniques des contrats d'assurance		(375 091)	375 091
Provisions	4 537	(10)	4 547
Dettes subordonnées	26 101	-	26 101
Total dettes	2 013 455	16 416	1 997 039
Capitaux propres	75 820	(1 096)	76 916
Capitaux propres part du Groupe	66 978	(1 239)	68 217
Capital et réserves liées	28 495	-	28 495
Réserves consolidées	38 440	369	38 071
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	69	(1 608)	1 677
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	(26)	-	(26)
Résultat de l'exercice	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	8 842	143	8 699
TOTAL DU PASSIF	2 089 275	15 320	2 073 955

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
Impacts : IFRS 17 au 31 décembre 2022

	31/12/2022	Impact	31/12/2022
(en millions d'euros)	Retraité	IFRS 17	Publié
Résultat avant impôt	7 871	9	7 862
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 104	(71)	1 175
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(6 882)	(7 075)	193
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(371)	166	(537)
Résultat net des activités d'investissement	(14)	1	(15)
Résultat net des activités de financement	2 497	(38)	2 535
Autres mouvements	(203)	6 742	(6 945)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(3 869)	(275)	(3 594)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(66 705)	1	(66 706)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	14 154	(334)	14 488
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	80 677	1 365	79 312
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(30 004)	349	(30 353)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	679	(255)	934
Impôts versés	(1 213)	20	(1 233)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(2 412)	1 145	(3 557)
Flux provenant des activités abandonnées	(127)	(11)	(116)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	1 463	868	595
Flux liés aux participations	(3 606)	(23)	(3 583)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 042)	47	(1 089)
Flux provenant des activités abandonnées	(387)	(1)	(386)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(5 035)	23	(5 058)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(3 226)	(4)	(3 222)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	3 706	(972)	4 678
Flux provenant des activités abandonnées	118	4	114
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	598	(972)	1 570
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(1 273)	5	(1 278)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(4 247)	(79)	(4 168)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	159 678	(51)	159 729
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	236 696	-	236 696
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(77 018)	(51)	(76 967)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	155 431	(130)	155 561
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	207 577	-	207 577
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(52 146)	(130)	(52 016)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 247)	(79)	(4 168)

*Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants détenus en vue de la vente)

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTE 13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

13.1 Information sur les filiales

13.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de Crédit Agricole S.A. à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs de Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles liées à des garanties

Contraintes liées à des garanties : Crédit Agricole S.A. grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par Crédit Agricole S.A. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. doivent soumettre à l'accord préalable de leurs autorités de tutelle la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

L'affectation des bénéfices au paiement du dividende et le paiement du dividende lui-même (autres que les dividendes sur les actions privilégiées) sont interdits pour une durée indéterminée. Selon la résolution n° 23 de la Banque centrale d'Ukraine du 25.02.2022 " Sur certaines questions de fonctionnement des banques et des groupes bancaires ukrainiens " : Les banques, à l'exception des banques d'État dont les dividendes sont alloués au budget de l'État ukrainien, ne sont pas autorisées à :

- 1) allouer le capital sous une forme autre que l'utilisation du bénéfice pour l'augmentation du capital de la charte, les provisions générales et les fonds de la banque inclus dans le capital primaire, et la couverture des pertes reportées ;
- 2) verser des dividendes aux actionnaires, autres que des dividendes sur les actions privilégiées

13.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2023, le montant de ces émissions est de 23,2 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2023, le montant de ces lignes de liquidités est de 39,8 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

13.2 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2023				
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	33%	385	3 109	269
Groupe Crédit Agricole Italia	22%	22%	155	1 378	65
Groupe CACEIS	30%	30%	119	1 121	-
AGOS SPA	39%	39%	73	469	72
CA Egypte	35%	35%	49	154	-
Autres entités ¹	0%	0%	213	2 602	78
TOTAL			995	8 833	484

¹ Dont 1 246 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2022

(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	32%	351	2 983	262
Groupe Crédit Agricole Italia	22%	22%	122	1 309	40
Groupe CACEIS	30%	30%	85	1 017	-
AGOS SPA	39%	39%	103	469	85
CA Egypte	35%	35%	37	139	20
Autres entités ¹	0%	0%	181	3 044	70
TOTAL			879	8 961	477

¹ Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	36 011	3 122	1 160	1 067
Groupe Crédit Agricole Italia	94 313	3 040	712	709
Groupe CACEIS	116 331	1 678	392	386
AGOS SPA	20 492	829	188	188
CA Egypte	3 137	286	139	129
TOTAL	270 284	8 955	2 591	2 479

31/12/2022

(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 617	3 056	1 074	1 195
Groupe Crédit Agricole Italia	96 220	2 574	562	444
Groupe CACEIS	124 307	1 276	278	254
AGOS SPA	19 625	850	265	266
CA Egypte	2 880	245	106	103
TOTAL	271 649	8 001	2 285	2 262

13.3 Composition du périmètre

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Agricole S.A.	Crédit	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
							31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Allemagne										
	A-BEST NINETEEN		Globale	D2	Entité structurée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	A-BEST SIXTEEN		Globale	D2	Entité structurée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Amundi Deutschland GmbH		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA AUTO BANK S.P.A. GERMAN BRANCH		Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH		Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CACEIS Bank S.A., Germany Branch		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FONDS SERVICE GMBH		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CALEF SA – NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND		Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Allemagne)		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Creditplus Bank AG		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR GmbH		Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH		Equivalence	-	Filiale	SFS	50,0	50,0	50,0	25,0
	LEASYS SPA GERMAN BRANCH		Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN DEUTSCHLAND		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Arabie Saoudite										
	CRÉDIT AGRICOLE CIB ARABIA FINANCIAL COMPANY		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Australie										
	Crédit Agricole CIB (Australie)		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Autriche										
	Amundi Austria GmbH		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA AUTO BANK GMBH		Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CAA STERN GMBH		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS AUSTRIA GMBH		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	URI GmbH		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	45,0	45,0	45,0	45,0
Belgique										
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM		Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Benelpart		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	96,1	95,2
	CA AUTO BANK S.P.A BELGIAN BRANCH		Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Belgium Branch		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BELGIUM		Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	69,5	-
	CALEF SA – BELGIUM BRANCH		Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Belgique)		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA LEASE BELGIUM S.A.		Globale	E2	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	Financière des Scarabées		Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	96,5
	FLUXDUNE		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	FREECARS BELGIUM		Globale	E3	Filiale	SFS	100,0	-	77,0	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Lafina	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	95,6
	LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN BELGIUM	Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	OLINN BELGIUM (EX RENTYS)	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	SNGI Belgium	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8
	Sofipac	Globale	-	Filiale	GC	99,7	98,6	95,8	93,9
Brésil									
	Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	FIC-FIDC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Fundo A De Investimento Multimercado	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
Bulgarie									
	Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
Canada									
	Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Chili									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
Chine									
	ABC-CA Fund Management CO	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	22,5	22,6
	Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	55,0	55,0	37,1	37,3
	Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2022-01	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU DA 2022-02	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU DA 2023-1	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU DA 2023-2	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU TONG 2020-1	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI JU TONG 2020-2	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI JU TONG 2021-1	Equivalence	S1	Co-entreprise structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI JU TONG 2021-2	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI JU TONG 2022-1	Equivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2023-1	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
Colombie									
	S3 CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Equivalence	D1	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
Corée du sud									
	Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	NIH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	20,2	20,3
	UBAF (Corée du Sud)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
	WOORI CARD 2022 1 ASSET SECURITIZATION SPECIALTY CO LTD	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Danemark									
	ALEASE&MOBILITY BRANCH DANISH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CREDIT AGRICOLE CIB DENMARK BRANCH	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-
	DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Egypte									
	Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale	-	Filiale	BPI	65,3	65,3	65,0	65,0
Emirats Arabes Unis									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	INDOSUEZ SWITZERLAND DIFC BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Espagne									
	A-BEST 20	Globale	D2	Entité structurée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA AUTO BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FUND ADMINISTRATION, SUCURSAL EN ESPANA	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FUND SERVICES SPAIN S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA ESPANA S.L.U.	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE ESPANA S.A.U.	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	FACTUM IBERICA	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FREECARS SPAIN LOGISTIC SOCIEDAD LIMITADA	Globale	E3	Filiale	SFS	100,0	-	77,0	-
	JANUS RENEWABLES	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS SPA, Spanish Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
	Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	REPSOL RENEWABLES	Juste Valeur	-	Filiale	GEA	12,5	12,5	12,5	12,5
	Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Santander CACEIS Latam Holding 1,S.L.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	Santander CACEIS Latam Holding 2,S.L.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	VAUGIRARD AUTOVIA S.L.U.	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Vaugirard Infra S.L.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD RENEWABLES	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Etats-Unis									
	Amundi Asset Management US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Amundi Distributor US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Amundi Holdings US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Amundi US inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Atlantic Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Crédit Agricole America Services Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	La Fayette Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	LYXOR ASSET MANAGEMENT INC	Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,7
	Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale	S1	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,7
Finlande									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S, FINLAND BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA LEASE FINLAND OY	Globale	E3	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
France									
	ACAJOU	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	ACTICCIA VIE 1	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	41,4	-	41,4
	ACTICCIA VIE 3 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,3	96,9	99,3	96,9
	ACTICCIA VIE 90 C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,3	100,0	97,3
	ACTICCIA VIE 90 N2 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,6	100,0	97,6
	ACTICCIA VIE 90 N3 C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,7	100,0	97,7
	ACTICCIA VIE 90 N4 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,9	100,0	97,9
	ACTICCIA VIE 90 N6 C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,5	100,0	97,5
	ACTICCIA VIE N2 C 1	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	74,7	-	74,7
	ACTICCIA VIE N4 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,8	97,4	99,8	97,4
	ACTIONS 50 3DEC 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,4	96,4	95,4	96,4
	ADIMMO	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
	ADL PARTICIPATIONS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	24,5	25,0	24,5	25,0
	AGRICOLE RIVAGE DETTE 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	ALLIANZ-VOLTA 1	Globale	E2	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	ALTA VAI HOLDCO P	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	ALTAREA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,1	24,6	24,1	24,6
	ALTAT BLUE	Juste Valeur	S2	Co-entreprise	GEA	-	33,3	-	33,3
	AM AC FR ISR PC 3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	37,1	32,2	37,1	32,2
	AM DESE FIII DS3IMDI 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	AM KBI AC MO ENPERIC 1	Globale	E2	Entité structurée	GEA	97,6	-	97,6	-
	AM OBLI MD AC PM C 1	Globale	E2	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	AM.AC.EU.ISR-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	34,0	33,3	34,0	33,2
	AM.AC.MINER.-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	69,1	37,8	69,1	37,8
	AM.AC.USA ISR P 3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	53,7	59,8	53,7	59,8
	AM.ACT.EMER.-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	28,1	46,5	28,1	46,5
	AM.RDT PLUS -P-3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	58,4	47,4	58,4	47,4



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	AMIRAL GROWTH OPP A ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	51,1	51,1	51,1	51,1
	AMUN ENERG VERT FIA ¹	Globale	EI	Entité structurée	GEA	62,4	-	62,4	-
	AMUN.ACT.REST.P-C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	39,1	28,2	39,1	28,1
	AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	60,8	69,1	60,8	69,1
	AMUNDI	Globale	-	Filiale	GEA	67,6	67,9	67,5	67,7
	AMUNDI AC.FONC.PC 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	58,5	55,7	58,5	55,6
	AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	69,0	49,1	69,0	49,1
	AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	70,5	66,9	70,5	66,9
	AMUNDI ALLOCATION C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	99,9	100,0	99,9
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI CAA ABS CT ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	85,9	100,0	85,9
	AMUNDI CAP FU PERI C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,0	98,5	99,0	98,5
	Amundi ESR	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PM C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	99,9	100,0	99,9
	AMUNDI Finance	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI Finance Emissions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI FLEURONS DES TERRITOIRES PART A PREDICA ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	60,5	57,9	60,5	57,9
	AMUNDI HORIZON 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	66,8	65,3	66,8	65,3
	AMUNDI Immobilier	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI IMMO DURABLE ¹	Globale	EI	Entité structurée	GEA	99,7	-	99,7	-
	AMUNDI India Holding	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI Intermédiation	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI IT SERVICES SNC	Globale	DI	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI KBI ACTION PC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	88,5	87,2	88,5	87,2
	AMUNDI KBI ACTIONS C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	92,2	89,7	55,5	53,9
	AMUNDI KBI AQUA C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	59,5	56,4	59,5	56,4
	AMUNDI OBLIG EURO C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	56,4	52,7	56,4	52,7
	AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	86,0	81,0	86,0	81,0
	AMUNDI PE Solution Alpha	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI Private Equity Funds	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI PULSACTIONS ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	53,1	53,8	53,1	53,8
	AMUNDI TRANSM PAT C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	98,4	95,6	98,4	95,6
	AMUNDI VALEURS DURAB ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	78,4	75,9	78,4	75,9
	AMUNDI VAUGIRARD DETTE IMMO II ¹	Globale	EI	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	AMUNDI Ventures	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI-CSH IN-PC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	51,7	41,9	51,7	41,9
	AMUNDIOBLIGMONDEP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	86,2	100,0	86,2	100,0
	ANATEC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Angle Neuf	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6
	ANTINEA FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	3,7	4,5	3,7	4,5
	ARCAPARK SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	ARTEMID ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,1	83,0	85,1	83,0
	ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	40,9	40,0	40,9	40,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	96,9	100,0	96,9
	ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	33,5	33,2	33,5	33,2
	Auxifip	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	AXA EUR.SM.CAP E 3D ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	95,8	91,2	95,8	91,2
	B IMMOBILIER ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Bforbank S.A.	Equivalence	-	Entreprise associée	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	BFT EQUITY PROTEC 44 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT FRAN FUT-C SI.3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	61,4	53,8	61,4	53,8
	BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	BFT opportunité ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT PAR VIA EQ EQ PC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	65,5	47,4	65,5	47,4
	BFT SEL RDT 23 PC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	66,2	100,0	66,2
	BFT VALUE PREM OP CD ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A FRENCH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA EDRAM OPPORTUNITES ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA FINANCEMENT HABITAT SFH	Globale	E2/D1	Filiale	AHM	100,0	-	100,0	-
	CA Grands Crus	Globale	-	Filiale	AHM	77,9	77,9	77,9	77,9
	CA Indosuez	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Gestion	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,8	96,2	99,8	96,2
	CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR B1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR C1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013 FCPR D1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2013-2 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	0,0	100,0	0,0	100,0
	CAA 2013-3 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2015 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2015 COMPARTIMENT 2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA 2016 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA ACTIONS MONDES P ¹	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
	CAA COMMERCES 2 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRAS 2021 A PREDICA ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRAS 2020 A ¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	CAA INFRASTRUCTURE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2017 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA INFRASTRUCTURE 2019 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PE 20 COMP 1 A1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	CAA PR FI II C1 A1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIV EQY 19 CF A ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
	CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PV EQ2021 BIS A2 ¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	CAA SECONDAIRE IV ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CABINET ESPARGILIERE	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
	CACEIS Bank	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Fund Administration	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS INVESTOR SERVICES FRANCE S.A.	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS S.A.	Globale	-	Filiale	GC	69,5	69,5	69,5	69,5
	CACI NON VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CADEISDA 2DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	48,9	48,9	48,9	48,9
	CAIRS Assurance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale	-	Filiale	AHM	99,9	99,9	49,9	49,9
	CALIE Europe Succursale France	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CALIFORNIA 09 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	82,8	82,3	82,8	82,3
	CAREPTA R 2016 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Cariou Holding	Globale	-	Filiale	AHM	71,4	71,4	71,4	71,4
	CASSINI SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	49,0	50,0	49,0
	CEDAR	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale	-	Filiale	GC	70,2	70,2	67,5	67,5
	CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de	Globale	-	Succursale	GC	70,2	70,2	67,5	67,5
	CHORELIA N2 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	87,3	85,5	87,3	85,5
	CHORELIA N4 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	88,1	86,1	88,1	86,1
	CHORELIA N5 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	76,6	75,2	76,6	75,2
	CHORELIA N6 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,6	79,2	80,6	79,2
	CHORELIA N7 C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	87,0	85,0	87,0	85,0
	CHORELIA PART C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	84,2	82,6	84,2	82,6
	Chorial Allocation	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CL Développement de la Corse	Globale	S1	Filiale	AHM	-	100,0	-	100,0
	CNP ACP 10 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	COTOIT	Equivalence	E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	35,6	-
	CPR AM	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	49,0	47,8	49,0	47,8
	CPR CROIS.REA.-P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	28,5	27,2	28,5	27,2
	CPR EUR.HI.DIV.P 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	39,6	40,8	39,6	40,8
	CPR EUROLAND ESG P ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	18,3	18,0	18,3	18,0
	CPR FOCUS INF.-P-3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	33,0	22,3	33,0	22,3
	CPR GLO SILVER AGE P ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,6	99,9	96,6	99,9
	CPR OBLIG 12 M.P 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	13,6	94,7	13,6	94,7
	CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,8	100,0	97,8
	CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CPR RENAI.JAP.-P-3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	64,7	66,2	64,7	66,2
	CPR SILVER AGE P 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	55,8	59,7	55,8	59,7
	Crealfi	Globale	S4	Filiale	SFS	-	51,0	-	51,0
	Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	57,7	57,7	53,7	53,7
	Crédit Agricole Agriculture	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale	-	Entité structurée	GC	99,9	99,9	97,7	97,7
	Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB S.A.	Globale	-	Filiale	GC	97,8	97,8	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Transactions	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Consumer Finance	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Immobilier	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole immobilier Corporate et Promotion	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
	Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE MOBILITY	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Payment Services	Globale	-	Filiale	AHM	51,3	50,3	50,4	50,3
	Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Régions Développement	Globale	-	Filiale	AHM	75,2	75,2	75,2	75,2
	Crédit Agricole Services Immobiliers	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
	CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS ET ENERGIES	Globale	E1	Entité structurée	AHM	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole S.A.	Mère	-	Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Delfinances	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	DEMEIR COMPARTIMENT JA 202	Globale	E2	Entité structurée	GC	100,0	-	-	-
	DEMEIR COMPARTIMENT TS EU	Globale	E2	Entité structurée	GC	100,0	-	-	-
	DEMEIR COMPARTIMENT GL-2023	Globale	E2	Entité structurée	GC	100,0	-	-	-
	DIRECT LEASE	Globale	S4	Filiale	SFS		100,0		100,0
	Doumer Finance S.A.S.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA FRANCE SAS	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE FRANCE S.A.	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DS Campus ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFFITHERMIE FPCI ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	ELL HOLDCO SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,2	49,0	49,2	49,0
	EPARINTER EURO BD ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	18,9	20,6	18,9	20,6
	ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale	S1	Entité structurée	AHM	-	100,0	-	100,0
	ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Etoile Gestion	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,7
	Eucalyptus FCT	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
	EUROPEAN CDT SRI PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	51,1	21,0	51,1	21,0
	EUROWATT ENERGIE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0
	FCPR CAA 2013 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA COMP TER PART A3 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA COMPART BIS PART A2 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR CAA France croissance 2 A ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2007 A ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2007 C2 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2008 A1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2008 A2 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR PREDICA 2008 A3 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCPR UI CAP AGRO ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT BRIDGE 2016-1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CA LEASING 2023-1	Globale	E2	Entité structurée	SFS	100,0	-	100,0	-
	FCT CAA – Compartiment 2017-1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	0,0	100,0	0,0	100,0
	FCT CAA COMPARTIMENT CESSIION DES CREANCES LCL	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT CAREPTA - RE 2015 -1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	Globale	S1	Entité structurée	AHM	-	100,0	-	99,9
	FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	Globale	S1	Entité structurée	AHM	-	100,0	-	99,9
	FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	99,9
	FCT Crédit Agricole Habitat 2022 Compartiment Corse	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	99,9
	FCT GINKGO AUTO LOANS 2022	Globale	D1	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT GINKGO DEBT CONSO 2015-1	Globale	D1	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
FCT GINKGO SALES FINANCE 2022-02		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2023-01		Globale	E2	Entité structurée	SFS	100,0	-	100,0	-
FCT MID CAP 2 05/12/22 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT True Sale (Compartiment LCL)		Globale	S1	Entité structurée	BPF	-	100,0	-	95,6
FDA 18 -O- 3D ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FDC A1 PART P ¹		Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
FDC A3 P ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FDS AV ECH FIA OM C ¹		Globale	D1	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	43,7	43,7	43,7	43,7
FIMO Courtage		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	94,6	94,6
Finamur		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest		Globale	-	Filiale	GC	98,4	98,4	96,2	96,2
FIRECA		Globale	-	Filiale	AHM	51,0	51,0	51,0	51,0
Fletrec		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Foncaris		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FONCIERE HYPERSUD		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	51,4	51,4	51,4	51,4
FONDS AV ECHUS FIA A ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	0,2	100,0	0,2
FONDS AV ECHUS FIA B ¹		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
FONDS AV ECHUS FIA C ¹		Globale	E1	Entité structurée	GEA	99,8	-	99,8	-
FONDS AV ECHUS FIA F ¹		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
FPCI Cogeneration France I ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FR0010671958 PREDIQUANT A5 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FREECARS		Globale	E3	Filiale	SFS	77,0	-	77,0	-
FREY		Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,7	19,7	19,7	19,7
FREY RETAIL VILLEBON ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
GESTHOME		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
Grands Crus Investissements (GCI)		Globale	-	Filiale	AHM	52,1	52,1	52,1	52,1
GRD 44 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N 6 PART P ¹		Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
GRD 44 N°3 ¹		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD 44 N2 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N4 PART CD ¹		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD 44 N5 ¹		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD 54 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD ACT.ZONE EURO ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD CAR 39 FCP ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCR 99 FCP ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	95,7	100,0	95,7
GRD IFC 97 FCP ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	92,6	100,0	92,6
GRD02 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
GRD07 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,8	100,0	97,8
GRD17 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	0,2	34,4	0,2	34,4
HDP BUREAUX ¹		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL ¹		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA ¹		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
Héphaïstos Multidevises FCT		Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
HOLDING EUROMARSEILLE		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
HYMNOS P 3D ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	96,7	82,6	96,7	82,6
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade		Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,1	19,1	19,1	19,1
IDIA		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 177 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA CENT QUATRE VINGT SEPT ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	65,2	65,2	65,2	65,2
IMEFA CENT SOIXANTE TROIS ¹		Globale	E1	Filiale	GEA	68,0	-	68,0	-
IMPACT GREEN BONDS M ¹		Globale	E1	Entité structurée	GEA	93,1	-	93,1	-
IND.CAP EMERG.-C-3D ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	24,6	23,1	24,6	23,1
INDO ALLOC MANDAT C ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	93,9	93,3	93,9	92,0
INDOS.EURO.PAT.PD 3D ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	36,6	32,6	36,6	32,6
INDOSUEZ ALLOCATION ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	93,9	98,5	93,9	98,5
INDOSUEZ CAP EMERG.M ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
INFRA FOCH TOPCO		Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	35,7	35,9	35,7	35,9
INNERGEX FRANCE		Juste Valeur	E2	Filiale	GEA	30,0	-	30,0	-
Interfimo		Globale	-	Filiale	BPF	99,0	99,0	94,6	94,6
INVEST RESP S3 3D ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	55,2	52,3	55,2	52,3
IRIS HOLDING FRANCE		Globale	-	Filiale	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
Issy Pont ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CLARIANE		Juste Valeur	D1	Entreprise associée	GEA	24,7	25,0	24,7	25,0
L&E Services		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	La Route Avance	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	LCL	Globale	-	Filiale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6
	LCL AC.DEV.DU.EURO ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	78,5	79,3	78,5	79,3
	LCL AC.EMERGENTS 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	39,2	38,9	39,2	38,9
	LCL AC.MDE HS EU.3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	45,2	46,5	45,2	46,4
	LCL ACT.RES NATUREL ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	53,8	53,8	53,8	53,8
	LCL ACT.E-U ISR 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	31,3	29,7	31,3	29,7
	LCL ACT.OR MONDE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	59,1	58,5	59,1	58,5
	LCL ACT.USA ISR 3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,9	92,8	85,9	92,8
	LCL ACTIONS EURO C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	38,2	36,6	38,2	36,6
	LCL ACTIONS EURO FUT ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	43,5	42,7	43,5	42,7
	LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	42,7	42,7	42,7	42,7
	LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,8	94,4	95,8	94,4
	LCL BDP ECHUS D ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
	LCL BP ECHUS B ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
	LCL BP ECHUS C PREDICA ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	LCL COM CARB STRA P ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,3	96,8	95,3	96,8
	LCL COMP CB AC MD P ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	82,1	58,7	82,1	58,7
	LCL DEVELOPPEM.PME C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	65,7	65,1	65,7	65,1
	LCL ECHUS - GAMMA C ¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	LCL ECHUS - PI ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	72,7	-	72,7
	LCL Emissions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	LCL FLEX 30 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	61,1	54,6	61,1	54,6
	LCL INVEST.EQ C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,7	95,9	96,7	95,9
	LCL INVEST.PRUD.3D ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	94,7	91,3	94,7	91,3
	LCL MGEST.FL.0-100 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	89,5	87,0	89,5	87,0
	LCL OBL.CREDIT EURO ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	88,7	69,0	88,7	69,0
	LEAD INVESTORS	Juste Valeur	E2	Co-entreprise	GEA	45,0	-	45,0	-
	LEASYS France S.A.S	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS SAS	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LF PRE ZCP 12 99 LIB ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	LINXO	Globale	-	Filiale	AHM	66,4	50,0	66,4	44,5
	LINXO GROUP	Globale	-	Filiale	AHM	66,4	50,0	66,4	44,5
	Lixxbail	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Lixxcourtage	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LMA SA	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Landres Croissance C16	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	M.D.F.89 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,6	99,6	99,6	99,6
	MID INFRA SLP ¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	MIDCAP ADVISORS SAS (EX SODICA)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Molinier Finances	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	96,0	95,0
	NORMANDIE SEINE IMMOBILIER	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
	OBJECTIF DYNAMISME FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	90,0	100,0	90,0
	OBJECTIF LONG TERME FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	OBJECTIF MEDIAN FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	97,1	100,0	97,1
	OBJECTIF PRUDENCE FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	89,1	85,9	89,1	85,9
	OLINN FINANCE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OLINN IT	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OLINN MOBILE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OLINN SAS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OLINN SERVICES	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OPCI CAA CROSSROADS	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	OPCI Camp Invest	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
	OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	OPCI Immanens	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	OPCI Immo Emissions	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	63,6	67,7
	OPCI Iris Invest 2010	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
	OPCI MASSY BUREAUX	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	OPCI Messidor	Globale	-	Entité structurée	GEA	22,4	21,1	22,4	21,1
	OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,0	96,6	99,0	96,6
	OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,2	96,1	97,2	96,1
	OPTALIME FCP 3DEC ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	95,7	-	95,7
	OXLIN	Globale	-	Filiale	AHM	66,6	50,0	66,4	44,5
	Pacific EUR FCC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Pacific IT FCT	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Pacific USD FCT	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Pacifico	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PATRIMOINE ET COMMERCE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	20,2	20,2	20,2	20,2
	PED EUROPE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PORT EX ABS RET P ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PORT.METAUX PREC.A-C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	98,7	100,0	98,7
	PORTF DET FI EUR AC ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	1,9	-	1,9
	Predica	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Predica 2005 FCPR A ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Predica 2006 FCPR A ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Predica 2006-2007 FCPR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREDICA 2010 A1 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREDICA 2010 A2 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREDICA 2010 A3 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREDICA ENERGIES DURABLES	Globale	-	Filiale	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
	Predica OPCI Bureau	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Predica OPCI Commerces	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	48,4	100,0	48,4
	Predica OPCI Habitation	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREDICA SECONDAIRES III ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Predicant A1 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Predicant A2 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Predicant A3 FCP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
PREDIPARK		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWATT		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE		Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	39,8	39,8	39,8	39,8
RAVIE FCP SDEC ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	96,6	100,0	96,6
RED CEDAR		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
RETAH PART C ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	96,1	100,0	96,1
RSD 2006 FCP 3DEC ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RUE DU BAC (SCI) ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
S.A.S. Evergreen Montrouge		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS COMMERCE 2		Globale	E1	Filiale	GEA	99,9	-	99,9	-
SAS CRISTAL		Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS DEFENSE CB3		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	18,1	25,0	18,1	25,0
SAS PREDI-RUNGIS		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT PROVENCE CO		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SC CAA EURO SELECT ¹		Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
SCI 1 TERRASSE BELLINI ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI 103 GRENELLE ¹		Juste Valeur	E1	Co-entreprise	GEA	49,0	-	49,0	-
SCI 11 PLACE DE L'EUROPE ¹		Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
SCI ACADEMIE MONTRouGE ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI BMEDIC HABITATION ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS ¹		Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS ¹		Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARPE DIEM ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI D2 CAM		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 1		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERIMMO ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS ¹		Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEFF ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE ¹		Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13 ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	SCI IMEFA 005 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 006 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 008 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 009 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 010 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 012 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 016 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 017 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 018 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 020 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 022 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 025 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 032 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 033 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 035 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 036 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 037 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 038 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 039 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 042 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 043 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 044 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 047 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 048 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 051 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 052 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 054 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 057 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 058 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 060 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 061 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 062 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 063 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 064 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 068 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 069 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 072 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 073 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 074 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 076 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 077 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 078 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 079 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 080 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	SCI IMEFA 081 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 082 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 083 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 084 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 085 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 089 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 091 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 092 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 096 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 100 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 101 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 102 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 103 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 104 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 105 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 108 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 109 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 113 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 115 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 116 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 117 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 118 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 120 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 121 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 122 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 123 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 126 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 128 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 129 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 131 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 140 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 148 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 149 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 150 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 155 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 158 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 159 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 164 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 169 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 170 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 171 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 172 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 173 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 174 ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
SCI IMEFA 175 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LINASENS ¹		Globale	E2	Filiale	GEA	57,9	-	57,9	-
SCI LYON TONY GARNIER ¹		Globale	D1	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI MEDI BUREAUX ¹		Globale	-	Filiale	GEA	99,8	99,8	99,8	99,8
SCI PACIFICA HUGO ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paul Cézanne ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	95,0	89,3	95,0	89,3
SCI VALHUBERT ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 ¹		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VILLEURBANNE LA SOIE ILOT H ¹		Globale	D1	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI WAGRAM 22/30 ¹		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCPI LFP MULTIMMO ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	38,4	48,9	38,4	48,9
SEL EUR CLI SEP 22 C ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	90,0	61,0	90,0	61,0
SEL EUR ENV MAI 22 C ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	88,4	88,6	88,4	88,6
SEL FR ENV MAI 2022 ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	80,4	80,4	80,4	80,4
SELEC EUR ENV JAN 22 ¹		Globale	E1	Entité structurée	GEA	91,7	-	91,7	-
SEMMARIS		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
SO.GI.CO		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
Société d'Epargne Foncière Agricole (SEFA)		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Générale Gestion (S2G)		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
Sofinco Participations		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
SOLIDARITE AMUNDI P ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	78,7	80,2	78,7	80,2
SOLIDARITE INITIATIS SANTE ¹		Globale	-	Entité structurée	GEA	77,1	76,5	77,1	76,5
Spirica		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUARE HABITAT ALPES PROVENCE		Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD		Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD GESTION		Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT CENTRE FRANCE		Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT CENTRE OUEST		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT FRANCHE-COMTE		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT HAUTES ALPES		Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT TOULOUSE 31		Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
SQUARE HABITAT VAUCLUSE		Equivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,6	33,2
Ste Européenne de Développement d'Assurances		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement du Financement		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
SUDECO		Equivalence	E3	Co-entreprise	AHM	50,0	-	50,0	-
TCB		Globale	-	Filiale	GC	99,1	98,7	96,1	95,2



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	TOUR MERLE (SCI) ¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRIA 6 ANS N 16 PT C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	82,1	81,2	82,1	81,2
	TRIANANCE 6 AN 12 C ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	0,8	-	0,8
	TRIANANCE 6 AN 13 C ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	83,4	-	83,4
	TRIANANCE 6 AN 14 C ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	89,2	-	89,2
	TRIANANCE 6 ANS N 15 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	0,5	84,7	0,5	84,7
	TRIANANCE 6 ANS N6 ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	0,4	-	0,4
	Triple P FCC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	UBAF	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
	Ucafleet	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	35,0	35,0	35,0	35,0
	UI CAP SANTE 2 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Unifergie	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Uni-médias	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	UPTEVIA	Equivalence	D1/D2	Co-entreprise	GC	50,0	100,0	34,8	69,5
	VAUGIRARD FACTORY	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	VAUGIRARD GRIMSBY	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD LONGUEUIL	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	VENDOME INV.FCP 3DEC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	90,7	86,8	90,7	86,8
	VENDOME SEL EURO PC ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	14,0	6,9	14,0	6,9
	VERKORS	Juste Valeur	E2	Co-entreprise	GEA	10,0	-	10,0	-
	WATEA	Equivalence	E3	Co-entreprise	SFS	30,0	-	30,0	-
Grèce									
	CA AUTO BANK GMBH HELLENIC BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA AUTO INSURANCE HELLAS S.A	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Crédit Agricole Life	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
Guernesey									
	Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Ltd.	Globale	-	Entité structurée	GC	99,9	99,9	97,7	97,7
Hong Kong									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale	S1	Succursale	GEA	-	100,0	-	67,7
	AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Hongrie									
	Amundi Investment Fund Management Private Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
Inde									
	Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	SBI FUNDS MANAGEMENT LTD	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	36,6	36,8	24,7	24,9
Irlande									



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Agricole S.A. Crédit	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Amundi Ireland Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA AUTO BANK S.P.A IRISH BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA AUTO REINSURANCE DAC	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. DUBLIN BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS INVESTOR SERVICES IRELAND LIMITED	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS Ireland Limited	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACI LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI NON LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI Reinsurance Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIR 1.52% 25/10/38 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIR 1.5255% 25/04/35 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE IRELAND LTD	Globale	E3	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL LEASE ABS 2021-1 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	ERASMUS FINANCE	Globale	D2	Entité structurée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	KBI Fund Managers Limited	Globale	S1	Filiale	GEA	-	87,5	-	67,7
	KBI Global Investors (North America) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	87,5	67,5	67,7
	KBI Global Investors Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	87,5	67,5	67,7
	KBI GLOBAL SUSTN INFR-DEUR ¹	Globale	E2	Entité structurée	GEA	43,1	-	43,1	-
	LM-CB VALUE FD-PA EUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	29,6	48,8	29,6	48,8
	PIMCO GLOBAL BND FD-CURN EX ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	24,9	52,1	24,9	52,1
	PREMIUM GR 0% 28	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN TV2027	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Space Holding (Ireland) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie									
	A-BEST EIGHTEEN	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
	A-BEST FIFTEEN	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
	A-BEST FOURTEEN	Globale	D2	Entité structurée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	A-BEST SEVENTEEN	Globale	D2	Entité structurée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Agos	Globale	-	Entité structurée	SFS	61,0	61,0	61,0	61,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	AGOSCOM S.R.L.	Globale	S1	Filiale	SFS	-	100,0	-	61,0
	AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA Assicurazioni	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Italy Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. MILANO BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACI DANNI	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI VITA	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CENTRAL SICAF	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	24,5	25,0	24,5	25,0
	CLICKAR SRL	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Group Solutions	Globale	-	Entité structurée	BPI	100,0	100,0	78,0	78,0
	Crédit Agricole Italia	Globale	-	Filiale	BPI	78,1	78,1	78,1	78,1
	Crédit Agricole Leasing Italia	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	81,4	81,4
	Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA SPA	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	EDISON RENEWABLES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
	EF SOLARE ITALIA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
	CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING S.A. - SUCCURSALE	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	GENERALFINANCE S.P.A.	Equivalence	S2	Entreprise associée	BPI	-	16,3	-	12,7
	IEIH	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
	ItaAsset Finance SRL	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	LABIRS ONE S.R.L.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS ITALIA SPA	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Nexus 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,9	96,9	96,9	96,9
	OLINN ITALIA	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	SUNRISE SPV 20 SRL	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV 30 SRL	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV 40 SRL	Globale	E1	Entité structurée	SFS	100,0	-	61,0	-
	SUNRISE SPV 50 SRL	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV Z90 Srl	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV 92 SRL	Globale	D1	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV 93 SRL	Globale	D1	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV 94 SRL	Globale	D1	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	VAUGIRARD ITALIA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD SOLARE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Japon									
	AMUNDI Japan	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	UBAF (Japon)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
Jersey									
	CACEIS FUND ADMINISTRATION JERSEY (CJ) LIMITED	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	69,5	-
Luxembourg									
	1827 A2EURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	36,1	15,2	36,1	15,2
	56055 A5 EUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,3	97,1	96,3	97,1
	56055 AEURHC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	1,2	1,7	1,2	1,7
	5880 AEURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	92,3	81,2	92,3	81,2
	5884 AEURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	9,8	5,4	9,8	5,4
	5909 A2EURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	63,5	62,4	63,5	62,4
	5922 AEURHC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	56,6	58,9	56,6	58,9
	5932 AEURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	9,9	64,5	9,9	64,5
	5940 AEURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	0,8	26,2	0,8	26,2
	7653 AEURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	46,5	56,2	46,5	56,2
	78752 AEURHC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	40,2	45,5	40,2	45,5
	9522 A2EURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	33,9	76,5	33,9	76,2
	A FD EQ E CON AE(C) ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	58,7	60,7	58,7	60,7
	A FD EQ E FOC AE (C) ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	0,4	45,7	0,4	45,7
	AF INDEX EQ JAPAN AE CAP ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	18,3	53,7	18,3	53,7
	AF INDEX EQ USA A4E ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	61,9	68,4	61,9	68,4
	AUJPMGBIGOAE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	74,6	100,0	74,6	100,0
	AIMSCIWOAE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	5,4	6,4	5,4	6,4
	ALTALUXCO	Juste Valeur	S2	Filiale	GEA	-	50,0	-	50,0
	AMUN NEW SIL RO AEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	92,1	35,4	92,1	35,4
	AMUNDI B GL AGG AEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	8,1	6,5	8,1	6,5
	AMUNDI BGEB AEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	43,4	50,8	43,4	50,8
	AMUNDI DS IV VAUGIRA ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,6	29,6	85,6	29,6
	AMUNDI EQ E IN AHEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	27,9	44,9	27,9	44,9
	AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI-STRAT ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,7	99,9	95,7	99,9
	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE HGD ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	81,7	86,1	81,7	86,1
	AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	84,9	83,0	84,9	83,0
	AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	69,0	48,4	69,0	48,4
	AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Amundi Luxembourg SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI SF - DVRS S/T BD-HEUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	24,2	26,9	24,2	26,9
	AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	48,6	50,8	48,6	50,8
	AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	81,2	77,7	81,2	77,7
	APLEGROSENIEUHD ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	15,7	15,7	15,7	15,7
	ARCHM.-IN.DE.PL.III ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	BA-FII EUR EQ O-GEUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	49,2	49,9	49,2	49,9
	BRIDGE EU 20 SR LIB ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	68,7	100,0	68,7	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A.	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	69,5	-
	CAVOUR AERO SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	37,1	37,0	37,1	37,0
	CHORELIA N3 PART C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,6	83,8	85,6	83,8
	CIRRUS SCA A1	Juste Valeur	S2	Co-entreprise	GEA	-	20,0	-	20,0
	CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	28,9	34,7	28,9	34,7
	CPR I-SM B C-AEURA ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	93,1	95,1	93,1	95,1
	CPR-CLIM ACT-AEURA ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	24,6	26,4	24,6	26,4
	CPRGLODISOPARAC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	74,1	43,5	74,1	43,5
	Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	99,9	99,9
	EUROPEAN MARKETING GROUP	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
	EXANE I OVERDR CC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	66,9	69,1	66,9	69,1
	FCH JN\$ HEN HON ERO CT-ZCEUR ¹	Globale	E2	Entité structurée	GEA	63,1	-	63,1	-
	FE AMUNDI INC BLD- IHE C ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	89,8	90,5	89,8	90,5
	FEAMUNDISVFAEC ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,5	68,9	85,5	68,9
	FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	60,6	40,9	60,6	40,9
	FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	90,1	63,2	90,1	63,2
	Fund Channel	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	68,1	67,7
	IGSF-GBL GOLD FD-I C ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	41,8	-	41,8
	INDFGBEUR2026P ¹	Globale	E2	Entité structurée	GEA	49,2	-	49,2	-
	INDFNAOSA ¹	Globale	E2	Entité structurée	GEA	98,8	-	98,8	-
	INDOFIFLEXEG ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	47,1	42,1	47,1	42,1
	INDO-GBL TR-PE ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	76,0	63,0	76,0	63,0
	INDOSUEZ NAVIGATOR G ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	48,7	50,6	48,7	50,6
	Investor Service House S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	JPM US EQY ALL CAP-C HDG ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	92,1	63,5	92,1	63,5
	JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	57,4	100,0	57,4
	JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	28,7	51,2	28,7	51,2
	JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	6,6	11,3	6,6	11,3
	LEASYS LUXEMBOURG S.A	Equivalence	E3	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	Juste Valeur	S2	Co-entreprise	GEA	-	50,0	-	50,0
	MACQUAURIE STRATEGIC STORAGE FACILITIES HOLDINGS SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	40,1	40,0	40,1	40,0
	OLINN LUXEMBOURG	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Partinvest S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	PIO-DIV S/T-AEURND ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	36,5	70,1	36,5	70,1
	PREDICA INFRASTRUCTURE SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProtAsset 1,36% 25/10/2038 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProtAsset 1.093% 20/10/2038 ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SARL IMPULSE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,5	38,0	38,5	38,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	Space Lux	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD FIBRA	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
Malaisie									
	AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CACEIS MALAYSIA SDN.BHD	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	69,5	-
Maroc									
	Crédit du Maroc	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	15,0	-	15,0
	Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Equivalence	S3	Co-entreprise	SFS	-	33,3	-	33,3
	DRIVALIA LEASE ESPANA SAU, MOROCCO BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Themis Courtage	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
	WAFA Gestion	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	34,0	34,0	22,9	23,0
	Wafasalaf	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
Maurice									
	GSA Ltd	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Mexique									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
Monaco									
	CFM Indosuez Gestion	Globale	-	Filiale	GC	70,2	70,2	67,5	65,7
	CFM Indosuez Wealth	Globale	-	Filiale	GC	70,2	70,2	67,5	67,5
	LCL succursale de Monaco	Globale	-	Succursale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6
Norvège									
	CA AUTO FINANCE NORGE A/S	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA LEASE NORGE AS	Globale	E3	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
Pays-Bas									
	A-BEST 21	Globale	D2	Entité structurée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA AUTO FINANCE NEDERLAND BV	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CALEF SA – DUTCH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	De Kredietdesk B.V.	Globale	S2	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	DRIVALIA LEASE NEDERLAND B.V.	Globale	E2	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	46,7	-	46,7
	Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale	S1	Filiale	SFS	-	98,1	-	98,1
	FINDIO N.V	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	IDM lease maatschappij B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	lebe Lease B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	INTERBANK NV	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Krediet '78 B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS Nederland	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	MAGOI BV	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RICARE DIRECT BV	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sinefinair B.V.	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Sufinair B.V.	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Pologne									
	ALTAMIRA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	22,5	22,5	22,5	22,5
	AMUNDI Polska	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Arc Broker	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A POLSKA BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Carefleet S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CDT AGRI ZYCIE TU	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Polska S.A.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE POLSKA SP Z O O	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	EFL Finance S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS POLSKA	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRUCK CARE Sp	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	70,0	100,0	70,0
Portugal									
	AGUAS PROFUNDAS SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0
	ARES LUSITANI STC, S.A	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A PORTUGUESE BRANCH	Globale	D1/D2	Succursale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Credibom	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA PORTUGAL S.A	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS MOBILITY PORTUGAL S.A	Equivalence	E3	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	LEASYS PORTUGAL S.A	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MUDUM SEGUROS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Qatar									
	CACIB Qatar Financial Center Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
République Tchèque									
	Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	DRIVALIA LEASE CZECH REPUBLIC S.R.O	Globale	E3	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
Roumanie									
	Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
Royaume-Uni									
	AMUNDI (UK) Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale	S1	Succursale	GEA	-	100,0	-	67,7
	Amundi Intermédiation London Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	AMUNDI IT SERVICES LONDON BRANCH	Globale	E2	Succursale	GEA	100,0	-	67,5	-
	CA AUTO FINANCE UK LTD	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CACEIS Bank, UK Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. LONDON BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS UK TRUSTEE AND DEPOSITARY SERVICES LTD	Globale	E1	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	GC	-	100,0	-	97,8
	DRIVALIA LEASE UK LTD	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	DRIVALIA UK LTD	Globale	D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HORNSEA 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	Leasys UK Ltd	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	NIXES SIX (LTD)	Globale	D2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Succursale Crédit Agricole SA	Globale	-	Succursale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Russie									
	Crédit Agricole CIB AO	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Serbie									
Singapour									
	Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	AMUNDI Singapore Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Azqore SA Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GC	82,9	82,9	81,0	81,0
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Fund Channel Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	68,1	67,7
	UBAF (Singapour)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
Slovaquie									
	Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
Suède									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	CA AUTO FINANCE SVERIGE AB	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Suisse									
	AMUNDI Suisse	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Azqore	Globale	-	Filiale	GC	82,9	82,9	81,0	81,0
	CA AUTO FINANCE SUISSE SA	Globale	D1/D2	Filiale	SFS	100,0	50,0	100,0	50,0
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. ZURICH BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS Switzerland S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	OLINN SUISSE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Taiwan									
	Amundi Taiwan Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,5	67,7
	Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Ukraine									
	CREDIT AGRICOLE UKRAINE	Globale	D1	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en France

BPI : Banque de proximité à l'international

GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

NOTE 14 Participations et entités structurées non consolidées

14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 24 988 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 19 764 millions d'euros au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 481 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

14.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

14.1.2 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SIGNIFICATIF

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTERETS DÉTENUS

Au 31 décembre 2023, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités de Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances de Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance

permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes Clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande de Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Crédit Agricole S.A. a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2023.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels le Groupe Crédit Agricole ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 8 millions d'euros.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2023, Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2023, Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2023, et au 31 décembre 2022 l'implication du groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2023															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-	3	2 712	2 712	-	2 712	42 973	42 973	-	42 973	4	4	-	4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	108	108	-	108	-	-	-	-	-	-	-	-	2 140	2 140	-	2 140
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	112	112	-	112	2 712	2 712	-	2 712	42 974	42 974	-	42 974	2 143	2 143	-	2 143
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26	26	-	26	518	518	-	518	-	-	-	-	14	14	-	14
Dettes	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	39	26	-	26	518	518	-	518	-	-	-	-	254	14	-	14
Engagements donnés	-	15	-	15	-	13 147	328	12 819	-	-	-	-	-	2 147	-	2 147
Engagements de	-	15	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 147	-	2 147
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	13 148	328	12 819	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	15	-	15	-	13 147	328	12 819	-	-	-	-	-	2 147	-	2 147
Total Bilan des entités structurées non consolidées	2 021	-	-	-	82 061	-	-	-	446 748	-	-	-	5 321	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.3 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2022															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹				Financement structuré ¹			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	2 106	2 106	-	2 106	33 335	33 335	-	33 335	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	103	103	-	103	-	-	-	-	-	-	-	-	2 001	2 001	-	2 001
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	103	103	-	103	2 106	2 106	-	2 106	33 335	33 335	-	33 335	2 001	2 001	-	2 001
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47	47	-	47	462	462	-	462	-	-	-	-	24	24	-	24
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	194	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	47	47	-	47	462	462	-	462	-	-	-	-	218	24	-	24
Engagements donnés	-	-	-	-	-	12 906	444	12 462	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	12 914	444	12 470	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	-	12 906	444	12 462	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Total Bilan des entités structurées non consolidées	-	-	-	-	82 098	-	-	-	4 153	-	-	-	-	-	-	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (*credit default swap*) pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 15 Événements postérieurs au 31 décembre 2023

Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.